

2020

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Rapport de Jean-Pierre TALLIEU
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Conseil communautaire du 6 décembre 2019

Débat d'Orientation Budgétaire 2020
Propos introductif de Jean-Pierre TALLIEU
Président de la Communauté d'Agglomération

Mes cher(s) collègues,

Ce Débat d'Orientation Budgétaire revêt un caractère particulier dans le contexte d'une année de renouvellement de mandat. Il s'agira de présenter des budgets que l'on peut qualifier de « transition », qui devront obéir aux contraintes imposées par un fonctionnement continu de notre agglomération, sans obérer les marges de manœuvre financières permettant à la prochaine gouvernance de financer les actions qu'elle souhaitera réaliser.

A titre personnel, c'est aussi mon dernier rapport, puisque, ce n'est un secret pour personne, je ne me représenterai pas aux prochaines élections de 2020. Je suis d'autant plus attentif à transmettre une institution en bonne santé financière, capable de porter le projet politique de la prochaine mandature.

Comme chaque année, les arbitrages budgétaires ont été opérés en faisant abstraction de la reprise des résultats. Ceci afin de disposer d'une vision réelle de la situation financière de la CARA, et d'être en mesure d'infléchir – le cas échéant – les engagements. La volonté qui a présidé à la rédaction de ce rapport est celle de la transparence, dans la continuité de nos prises de décisions collectives.

Nous ferons la présentation à deux voix, comme nous avons pris l'habitude de le faire avec Vincent BARRAUD, Vice-président en charge des Finances (mais pas que...). J'en profite pour lui dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec lui et je le remercie pour sa constance et sa fidélité. Je remercie également tous les Vice-présidents et Conseillers Délégués qui se sont pleinement investis dans cet exercice aux côtés des services de la CARA, pour nous permettre de construire année après année, un budget juste et équilibré. Merci à toutes et à tous.

Année charnière, 2020 ne l'est pas seulement à cause du renouvellement des mandats municipaux, c'est aussi le début d'une nouvelle période de fortes incertitudes en matière de finances locales.

Pour les collectivités, le projet de loi de finances pour 2020, c'est avant tout la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation. Ceci aura pour conséquences, une perte d'autonomie fiscale pour les intercommunalités, qui devrait être compensée par une fraction de la TVA, une compensation dépendante du dynamisme économique, et donc potentiellement sensible aux périodes de croissance comme à celles de crises...

Mais ce sont aussi des nouveautés ou dispositions parfois importantes en matière, par exemple, d'environnement ou de logement. Un an après le début de la mobilisation des « gilets jaunes », le projet de loi de finances porte clairement les traces de cette crise sociale et acte un rééquilibrage de la politique fiscale des entreprises vers les ménages, avec en filigrane l'inévitable refonte des systèmes de redistribution financière.

D'autres textes en préparation portent aussi la marque du « en même temps », de ce que je qualifierai communément de « consensus mou », juste susceptible de déstabiliser des organisations qui commencent à peine à s'organiser. De quoi donner raison aux trop nombreux citoyens qui peinent encore à comprendre « qui fait quoi » dans le « marigot gaulois » de l'obligatoire et de son cortège dérogatoire.

Une intercommunalité n'est pas la simple addition d'intérêts communaux particuliers, c'est un formidable outil de développement territorial susceptible de donner à tous ses habitants le même accès aux services, de porter des équipements structurants, d'équilibrer l'attractivité économique de ses différents bassins de vie, de donner du sens au collectif.

Cette vision j'ai été profondément heureux de la porter avec vous pendant 14 ans...

Le mandat qui vient de s'écouler a été très fortement impacté par les évolutions structurelles et les transferts de compétences (tourisme, zones d'activités économiques, GEMAPI, politique locale du commerce et eaux pluviales urbaines à partir du 1^{er} janvier prochain), pénalisant parfois l'avancement diligent de nombre de projets qui sont désormais entrés dans leur phase de réalisation ou très près de l'être. La vie d'un projet est un complexe mélange de temporalités : le temps des idées (infini), le temps du mandat (six ans), le temps des habitants (immédiat), le temps des aménageurs (trois à quatre ans), le temps du financement (variable), le temps des procédures (toujours trop long !), le temps de la réalisation et de la mise en œuvre... Si l'on ajoute à cela, la diminution régulière des dotations d'Etat, le plafonnement des budgets de fonctionnement, la nécessaire rationalisation financière et gestionnaire, vous obtiendrez une alliance parfois détonante mais qui a su rester stable grâce au dialogue, à la confiance et à la solidarité de ses membres, et pour cela aussi je vous remercie.

La gestion opérée au cours de ces 12 dernières années a permis de financer d'une part, l'exercice de nos compétences, d'autre part, les actions mises en œuvre dans le cadre de la solidarité communautaire (dotation de solidarité, fonds de concours, prises en charges de dépenses sans transfert de charges...), et de réaliser un programme d'équipement de près de 150 millions d'euros tout en laissant en héritage pour les années à venir des marges de manœuvre plus que confortables comme en attestent nos principaux indicateurs de gestion :

- Un capital restant dû de 14 millions d'euros fin 2019, soit au même niveau que celui observé en 2008 ;
- Une capacité de désendettement inférieure à 1 an au 31 décembre 2018, dernier exercice certifié au niveau des comptes de gestion ;
- Des taux de fiscalité très en deçà des moyennes nationales, régionales et départementales, pour ce qui concerne les impôts ménages et économiques ;
- Des charges de personnel excessivement basses (16% des coûts de fonctionnement) pour une communauté d'agglomération et très faibles au regard du poids de ce poste dans les budgets des agglomérations voisines.

Une lecture attentive du présent rapport vous a permis de constater que les données avaient été traitées sous la forme de tableau comparatifs et de graphiques, permettant à chacun de suivre avec précision l'évolution de nos réalisations ainsi que celle de nos dépenses de solidarité. Cette présentation met également en lumière la réalité du soutien apporté par la CARA à ses communes-membres, plus encore si l'on ramène les dotations en euros/habitant.

Nous sommes maintenant arrivés à la préparation du passage de témoin à la future équipe qui va prendre ses fonctions en avril prochain. Notre travail d'élu communautaire doit se poursuivre jusqu'au bout, en responsabilité, parce qu'avant les ambitions de trajectoires personnelles, il y a l'impératif public. Parce que les idées auxquelles nous croyons, les valeurs qui nous animent, tout ce qui fait qu'on s'engage et se bat en politique, le commande.

J'ai eu le plaisir de vous présenter en début de séance, le projet du futur siège de la CARA à Royan. Les premiers mois de 2020 permettront d'achever la préparation des marchés de travaux en laissant à la prochaine gouvernance le choix des arbitrages relatifs aux aménagements intérieurs.

Dans la même enceinte, la Maison des Entreprises bénéficiera d'une autonomie de fonctionnement et d'organisation propre à l'accueil des porteurs de projet et des entreprises. En attendant, « Up, le carré des entrepreneurs » pourra prendre ses quartiers, rue des Cormorans, à quelques centaines de mètres de notre siège actuel, afin de fidéliser et développer son réseau d'acteurs économiques dans de meilleures

conditions. Cet outil mérite toute notre attention comme en témoigne le récent succès de la 11^{ème} édition de la journée de l'entrepreneur, rendez-vous professionnel désormais incontournable des porteurs de projets.

Le projet du pôle de transformation est lui aussi entré en phase de réalisation sur le site de la Roue à Saujon, à l'issue d'une très longue période d'études préalables, de la constitution du groupement d'éleveurs et d'un montage financier complexe. Je suis certain que ce sera une belle réalisation au service de la profession agricole et en faveur du développement des circuits courts. Le territoire de la CARA a la chance de posséder de solides compétences professionnelles dans de nombreux domaines, alors lorsque les collectivités peuvent contribuer à leur épanouissement, il me semble que l'argent public est bien employé.

Le nouveau contrat de DSP transport entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain. Il génèrera une augmentation nette de plus de 1,2 millions d'euros en dépenses de fonctionnement pour un service public particulièrement qualitatif. Deux éléments essentiels ressortent de la nouvelle offre de services : la mise en liaison de la centralité, des pôles intermédiaires et des pôles de proximité, et la prise en compte de la saisonnalité avec une offre estivale adaptée et renforcée.

En parallèle, les études préalables à la construction du dépôt de bus sur la zone d'activités de Royan 2, sont en voie d'achèvement. Les prochaines étapes seront le dépôt du permis de construire et le lancement de la consultation des entreprises. Le choix du site a été arrêté pour des raisons de proximité du cœur du réseau, positionné à la gare multimodale de Royan, réduisant ainsi de manière significative les kilomètres haut-le pied, mais aussi les nuisances qu'aurait occasionné un tel équipement dans un secteur résidentiel ou un centre-ville.

Dans le domaine des mobilités, la CARA s'est dotée d'un schéma cyclable extrêmement ambitieux pour tout son territoire. Nous proposerons d'y adjoindre un fonds de concours dédié afin de faciliter pour toutes les communes, en fonction de critères objectifs, l'accès à tous les types d'aménagement proposés dans le schéma.

Le pôle intermodal de Saujon est lancé. Nous avons procédé aux dernières acquisitions foncières auprès de SNCF réseaux et du Conseil Départemental de Charente-Maritime. Le programme est bouclé, moyennant quelques (mauvaises) surprises liées à la proximité de la présence de la nappe. Ce genre de déconvenue est malgré tout assez fréquent dans notre territoire où les zones humides sont prégnantes jusque dans les centres-villes. Outre les surcoûts liés aux fondations spéciales et les délais de réalisation qui s'allongent, nous parvenons toujours néanmoins à boucler nos opérations avec succès.

Ce sera aussi le cas de la déchèterie mixte (particuliers et professionnels) d'Arvert, qui malgré la présence d'une veine d'argile au cœur du site est désormais en bonne voie. Cet équipement est très attendu par les artisans qui disposeront d'un site de dépôt à proximité de leurs entreprises. Je vous rappelle qu'à ce jour, la seule déchèterie artisanale se situe à Saint-Sulpice de Royan et qu'elle ne peut suffire à satisfaire les besoins de tout un territoire. Notre service a également pour mission d'étudier au sud de la CARA, la transformation d'une déchèterie de même nature.

Les deux syndicats mixtes portuaires dont la CARA est membre aux côtés du Département, ont apporté une vitalité nouvelle à toute une filière professionnelle et je me félicite des très bonnes relations et de la collaboration permanente qui président à tous nos échanges. Côté Gironde, le ponton d'accueil des croisières a été achevé dans les délais et les premiers accostages ont été couronnés de succès lors de la venue du Cyrano de Bergerac. Côté Seudre, l'extension du port-chenal de l'Atelier est lancée avec un démarrage effectif des travaux au tout début du mois de janvier 2020. Bien plus qu'un bassin de plaisance, l'équipement apportera attractivité et dynamisme au centre-ville tout en garantissant à la profession ostréicole un environnement naturel sain grâce au traitement systématique des eaux de ruissellement.

Autre sujet que certains qualifieront sans doute de « serpent de mer » à mon encounter, la navette fluviale rapide. J'avais eu le plaisir de vous informer de l'engagement du Président de la Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET, de porter ce projet, technologiquement innovant. J'y vois une vraie chance de concrétisation grâce à la Région, compétente dans le champ des mobilités et chef de file du développement économique.

Mes chers collègues, nous avons également adopté très récemment notre premier Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET), fruit d'un long travail de réflexion et de partenariats multiples. Il décline une centaine de fiches actions sur une durée de 5 ans, touchant à tous les domaines de l'identité et des patrimoines de notre territoire. Ce schéma n'est pas figé, il aura vocation à évoluer et à s'adapter au fil du temps, à s'enrichir de nouveaux acteurs, à se développer dans ses secteurs d'intervention. Notre Office de Tourisme conquiert peu à peu ses lettres de noblesse et la reconnaissance des grandes institutions. Ainsi, la CARA est lauréate du programme NOTT (Nouvelle Organisation Touristique des Territoires), porté par la Région en soutien aux territoires qui souhaitent s'engager dans une volonté d'amélioration de l'organisation générale de leur filière touristique. Ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui viendront accompagner la réalisation de projets collectifs et coordonnés apportant une véritable valeur ajoutée à l'offre touristique de notre territoire.

Quelques mots sur l'étude relative aux piscines. Le diagnostic a été présenté en Bureau il y a quelques jours et chacun s'est accordé sur la nécessité de poursuivre plus avant la réflexion quant aux lieux potentiels d'implantation, aux types d'équipements et surtout à l'opportunité de transfert (ou pas) d'équipements existants. L'étude globale sera présentée lors d'une réunion des Maires au début de l'année 2020. Cependant, il n'appartiendra pas à cette assistance de finaliser le projet. Tous les éléments d'aide à la décision seront sur la table pour la prochaine équipe.

Autre sujet d'importance, à propos duquel j'ai demandé à nos équipes d'engager un travail préparatoire : les politiques territoriales de santé. Nous avons approché la complexité de la thématique et la multiplicité des acteurs, lors de la présentation faite à la journée de rentrée des élus, par les représentants de l'ADCF. Le champ d'intervention est vaste, il faudra assurément établir une ligne de partage claire entre les différentes parties prenantes, focaliser l'action de la CARA sur des leviers d'action d'intérêt communautaire, apporter une valeur ajoutée probante aux dispositifs en vigueur au plus près des citoyens.

La CARA a consacré près de 10 millions d'euros à l'accompagnement des politiques communales Enfance-Jeunesse depuis leur mise en œuvre en 2007. Je n'intègre pas dans ce décompte, la gestion des quatre relais Accueil Petite Enfance situés à Royan, Arvert, l'Eguille-sur-Seudre et Epargnes, compétence à part entière de l'intercommunalité. Pas plus que la prise en charge de la Mission Locale, du Bureau Information Jeunesse et le soutien aux actions de prévention et de médiation sociale, démontrant s'il en était nécessaire, l'investissement durable de la CARA dans son offre de services aux familles. En parallèle, la politique communautaire en faveur de la production de logements sociaux a fait un grand bond en avant au cours de la décennie, avec près de 7,6 millions d'euros de subventions octroyés aux bailleurs sociaux.

Enfin, je terminerai par un satisfecit sur LE dossier qui a été notre fil rouge de travail pendant près de trois ans, qui nous a permis de belles découvertes collégiales, qui a donné à de nombreux acteurs publics ou privés, l'occasion d'exprimer leur vision du territoire et de son avenir, qui a nous a rassemblé dans la convivialité et l'échange... Je veux parler bien sûr du Schéma de Cohérence Territoriale, arrêté en octobre dernier. Merci à Francis HERBERT, pour son abnégation sans faille, son engagement personnel et sa force de conviction.

Je vais sans plus attendre laisser la parole à Vincent BARRAUD pour la présentation détaillée du DOB qui sera soumis à nos échanges. Pardonnez la longueur de mon propos, j'avais pour cette dernière séance encore beaucoup de choses à partager. Merci pour votre écoute et votre confiance.

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Conseil communautaire du 6 décembre 2019

Débat d'Orientation Budgétaire 2020
Propos de Vincent BARRAUD
Vice - président chargé des finances

En préambule, précisons que les dispositions présentées en première partie de ce rapport, rédigé au mois de novembre, étaient encore provisoires. Elles se rapportent au Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 sans prise en compte des amendements successifs adoptés en discussion parlementaire.

A l'instar des dernières lois de finances, le PLF 2020 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Le PLF 2020 entérine la troisième tranche de baisse de la taxe d'habitation, et consacre 80 pages à **la réforme de la fiscalité locale qui se traduira pour les comptes de l'agglomération par la suppression du produit de la Taxe d'habitation perçue sur les résidences principales et leurs dépendances et sa substitution par une fraction de TVA dont le montant en 2021 sera équivalent à ce que la CARA aurait perçu par application des taux de TH 2017 sur les bases imposables 2020 concernant les résidences principales, soit près de 11 millions d'euros de recettes sur lesquelles nous perdrons notre pouvoir de taux.**

Les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2020 respectent les principes de prudence et de sincérité, garants du respect des grands équilibres financiers de la CARA.

Les hypothèses retenues concernant nos principales recettes reposent sur :

- **Une fiscalité constante concernant la taxe d'habitation, les taxes foncières et l'impôt économique ;**
- Une augmentation de 2 % de la TEOM et des redevances dédiées au budget annexe Gestion des déchets dont les soldes de gestion laissent apparaître des tensions d'ordre structurel induites par l'effet ciseaux traduisant un rythme d'évolution des dépenses supérieur à celui que connaissent les recettes ;
- **Une revalorisation des valeurs locatives des bases de 0,9 % arrêtée par l'Etat ;**

- Une reconduction des éléments de calculs de la DGF, dont, il convient de souligner la **pérennisation du prélèvement annuel au titre de la participation au redressement des finances publiques de 1,5 million d'euros.**

Je vous rappelle, que pour la cinquième année consécutive, les budgets seront élaborés sans reprises des résultats et inscription des restes à réaliser. Les emprunts d'équilibre qui seront inscrits aux budgets 2020 le seront donc à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Après bientôt sept années de préparation budgétaire placée sous le signe de la rigueur, les élus en charge des différentes délégations ont proposé des budgets maîtrisés tout en satisfaisant aux exigences requises par l'exercice des compétences qui leur sont confiées.

Nous avons donc poursuivi pour l'exercice 2020 notre action sur la maîtrise de la dépense afin de consolider et de garantir les équilibres structurels de nos budgets à l'aune de la trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2 % par la Loi de Programmation des Finances Publiques s'imposant aux collectivités territoriales. Rappelons que cette évolution s'entend inflation comprise et tient compte des budgets principaux et annexes.

Les orientations budgétaires proposées respectent l'objectif d'évolution des dépenses en inscrivant un montant total consolidé de 61 069 494 € soit une stabilité exemplaire au regard des crédits inscrits en 2019 et permettent de présenter un budget contenu en matière de dépenses de fonctionnement.

Concernant le budget principal, l'augmentation majeure de budget primitif à budget primitif réside dans l'augmentation de la contribution versée à la délégation de service public transport (+ 1,2 million d'euros) permettant d'assurer le nouvel équilibre économique du service prévu dans le nouveau contrat de délégation de service public qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Un effort supplémentaire sera consenti sur la subvention versée à l'Office de Tourisme Communautaire pour le financement des actions inscrites dans le Schéma de Développement Economique et Touristique du territoire (SDET).

Enfin, les effectifs de la CARA seront renforcés avec la création de trois nouveaux postes : 1 assistante administrative au pôle Aménagement du Territoire, 1 agent d'accueil sur le site de la Maison des Douanes, 1 agent chargé de mission « Croissance Bleue ».

Si le financement de la compétence Tourisme et de la délégation de service public transport était resté constant, l'évolution des dépenses de fonctionnement sur le budget principal aurait été en baisse de 0,01%.

Concernant les ressources humaines, notre organisation comptait 187 agents au 1^{er} octobre 2019, respectant une **parité exemplaire** (51% de l'effectif est féminin, et donc 49 % masculin).

Ces budgets intègrent près de 450 000 € de crédits dédiés à l'action sociale en faveur des agents (soit une moyenne de 2 406 €/agent).

En matière d'équipement prévu pour l'exercice 2020, les programmes d'investissement proposés au travers des différents budgets restent conséquents.

En effet, **le niveau des dépenses d'équipement est de 49 millions d'euros.**

Les principaux équipements s'énoncent ainsi :

- Travaux Assainissement : 19 212 395 € ;
(39 % des investissements sont supportés par le budget Assainissement, la liste détaillée des opérations intégrées à ce budget figure en page 129 du document remis)
- Extension du port chenal de l'Atelier : 5 750 000 € ;
- Déchèterie mixte Parc des justices à Arvert : 4 500 000 € ;
- Actions foncières (Terrains Rolland à Saint Georges de Didonne / Terrain zones d'activité aérodrome Médis) : 2 500 000 € ;
- Matériel Réseau de Mobilité (Autobus, autocars): 2 106 921 € ;
- Aménagement de la Gare intermodale de Saujon : 1 796 000 € ;
- Construction du Pôle de transformation : 1 699 000 €.
- Aides à la production de logements sociaux : 1 600 000 € ;
- Déchèterie des particuliers (dont aménagement déchèterie de Saujon) : 1 227 500€ ;
- Construction du Siège de la CARA et de la Maison des entreprises : 1 100 000 € ;
- Fonds de concours 2020 : 1 100 000 € ;
- Travaux Zones d'Activités Economiques : 781 485 € ;
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 600 000 € ;
- Construction de Dépôt de bus : 500 100 € ;
- Aménagement Bureaux d'Information Touristique : 450 000 € ;
- Equipement Système Informatique : 331 000 € ;

- Acquisition de conteneurs OM et Collecte sélective : 295 000 € ;
- Hippodrome Royan Atlantique (Tribune, panneaux photovoltaïques) : 270 000 €
- Colonnes enterrées : 250 000 € ;
- Schéma cyclable : 243 252 € ;
- Travaux d'urgence Digue de mus de loup : 200 000 €
- Aides économiques aux entreprises : 190 000 € ;
- Equipement des arrêts de bus en abris voyageurs : 184 200 €
- Création d'un Espace Test Agricole : 175 000 € ;
- Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport (SDAT) : 166 700 € ;
- Création du nouveau centre technique : 150 000 € ;
- Schéma Directeur de Défense Incendie : 140 000 € ;
- Aires de passage et de grands rassemblements : 135 400 € ;
- S.C.O.T. : 112 000 € ;
- Pôle de Transformation Alimentaire: 100 432 € ;
- Aide à l'accession aux particuliers : 100 000 € ;

La Gestion par Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP), permettant de mieux planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera poursuivie en 2020. Les programmes concernés sont :

- **Mise en œuvre du Schéma d'Accessibilité au Transport :**
CP 2020 = 166 700 € (AP = 4,4 millions d'euros)
- **Equipement des Arrêts de Bus en Abris Voyageurs :**
CP 2020 = 184 200 € (AP = 1,3 million d'euros)
- **Gare Intermodale de Saujon :**
CP 2020 = 1 796 000 € (AP = 3,4 millions d'euros)
- **Aide à la production de logements sociaux :**
CP 2020 = 1 600 000 € (AP = 8,2 millions d'euros)
- **Construction d'un dépôt de bus :**
CP 2020 = 500 100 € (AP = 4,4 millions d'euros)
- **Aménagement du Centre Technique :**
CP 2020 = 150 000 € (AP = 4,5 millions d'euros)
- **Siège CARA / Maison des entreprises :**
CP 2020 = 1 100 000 € (AP = 12,1 millions d'euros)
- **Extension port chenal de l'Atelier :**
CP 2020 = 5 750 000 € (AP=11,5 millions d'euros)

L'analyse de la dette permettant le financement de ces équipements démontre une réelle maîtrise réalisée ces dernières années. Le Capital Restant Dû (CRD) au 31 décembre 2019 s'élève à 14,1 millions d'euros.

La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 90 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux. Son taux moyen est de 1,61 % et le ratio de désendettement de la CARA était de 0,95 années au 31/12/2018 (contre 4,5 années en moyenne pour les communautés d'agglomération).

Le montant des emprunts d'équilibre inscrits aux budgets 2020 s'élève à 32,5 millions d'euros. Ces emprunts seront réduits en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2019.

En synthèse, les dépenses prévues pour l'exercice 2020 par grand champ de compétences exercées par la CARA sont les suivantes :

- Péréquation (Fonds de concours, Attributions de compensations (Dotation de Solidarité Communautaire incluse))	3,9 millions d'euros
- Charges de Structure et Actions Générales	8,8 millions d'euros
- Sécurité et Salubrité publique	4,8 millions d'euros
- Gestion Accueil des Gens du Voyage	677 000 euros
- Aménagement Durable	11 millions d'euros
- Transport Mobilité	14,7 millions d'euros
- Politique de la Ville et de la Solidarité	2,5 millions d'euros
- Attractivité Territoriale	2,6 millions d'euros
- Développement Economique	10,5 millions d'euros
- Cycle de l'Eau Environnement	22,5 millions d'euros
- Ecologie Urbaine Gestion des Déchets	23,9 millions d'euros
- Reversement de Fiscalité	13,6 millions d'euros

La ventilation de ces crédits par poste est présentée dans le DOB. Le détail par ligne sera présenté dans les différents budgets primitifs.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI	7
1. Perspectives économiques 2020	9
1.1. Situation économique mondiale	9
1.1.1. Un ralentissement synchronisé de l'économie mondiale	9
1.1.2. Zone Euro : Une dynamique ralentie	10
1.2. Perspectives en France	13
1.2.1. Une croissance résiliente face aux risques extérieurs	13
1.2.2. Une solide dynamique intérieure	13
2. Le scénario économique français	14
3. Projet de Loi de Finances pour 2020 - Principales mesures concernant le bloc communal	16
3.1. Projet de Loi de Finances 2020 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	16
3.2.1. Stabilité des concours financiers de l'Etat	18
3.2.2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales – niveau de DGF stabilisé en 2020	19
3.2.3. Variables d'ajustements : baisse limitée en 2020	20
3.2.4. Ajustement de la dotation d'intercommunalité	20
3.2.5. Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux	21
3.2.6. DGF des communes nouvelles	21
3.3. Autres articles du projet de Loi de Finances 2020	22
3.3.1. Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	22
3.3.2. Maintien des dotations de soutien à l'investissement local aux niveaux de 2019	22
3.3.3. Hausse de la péréquation verticale	22
3.3.4. Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales	23
3.3.5. Suppression des taxes à faible rendement	27
3.3.6. Revalorisation des bases foncières pour l'exercice 2020	27
3.3.7. Plafonnement de la compensation des pertes de recettes liées au versement transport	28

3.3.8. Exonération de contribution économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales _____	28
3.3.9. Exonération de CET et de FB en faveur des entreprises commerciales ou artisanales situées dans des communes ayant conclu une convention d'« opération de revitalisation de territoire » _____	29
3.3.10. Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels _____	29
4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2020 ____	31
4.1. Une stabilité relative retrouvée en 2019 _____	31
4.2. Perspectives 2020 _____	32
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 _____	35
1. Contexte local _____	38
1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales _____	38
1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique _____	38
1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages _____	39
1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales _____	41
1.1.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2019 _____	42
1.2. Conséquences des Lois de Finances pour les budgets 2020 _____	43
1.2.1. Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition _____	43
1.2.2. Suppression de la taxe d'habitation _____	45
1.2.3. Réforme de la fiscalité locale _____	48
2. Optimisation de la gestion financière de la CARA _____	53
2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire _____	53
2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement _____	53
2.1.2. Les budgets des services opérationnels _____	55
2.2. Gestion des ressources humaines _____	60
2.2.1. Effectifs de la CARA _____	60
2.2.2. Eléments de rémunération du personnel _____	63
2.2.3. L'action sociale _____	64
2.2.4. Temps de travail _____	65
2.3. Politique en matière d'équipement _____	65
2.4. Maîtrise de l'endettement _____	67

3. Les principales ressources budgétaires	71
3.1. Ressources du budget principal	71
3.1.1. Ressources fiscales	71
3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement	74
3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal	77
3.2. Ressources des budgets annexes	78
4. Les grands équilibres budgétaires	80
LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA	81
1. Péréquation	84
Dotation de Solidarité Communautaire	84
Attributions de Compensation	85
Fonds de Concours	86
2. Charges de structure et actions générales	94
Les affaires générales, juridiques, immobilières et commande publique	96
La communication institutionnelle	97
Les systèmes d'information et de télécommunication	98
L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique	99
3. Sécurité et salubrité publique	100
4. Gestion accueil des gens du voyage	104
5. Aménagement durable	106
Habitat Logement	107
Ports et Milieu Maritime	108
Territoire Durable	109
Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti	109
6. Déplacements urbains et transports collectifs	111
7. Politique de la ville et de la solidarité	113
8. Développement économique	116
Tourisme	117
Développement Agricole Ostréicole et Ruralité	117
Développement Economique	118
Zones d'Activités Economiques	119

9. Attractivité territoriale	120
Actions Culturelles	121
Nautisme	122
Activités de Pleine Nature	123
Animations Territoriales	123
Equipements Sportifs et de Loisirs	124
10. Cycle de l'eau et environnement	125
Environnement Terrestre et Maritime	126
Espaces Naturels Sensibles	126
Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI	127
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	127
Assainissement	128
11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets	134
LEXIQUE	137

LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI

1. Perspectives économiques 2020

1.1. Situation économique mondiale

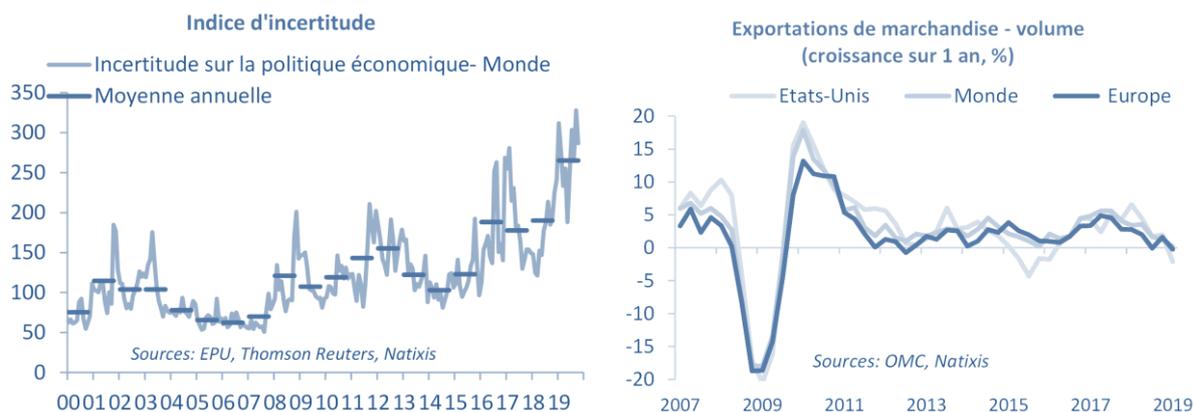
1.1.1. Un ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières.

Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse.

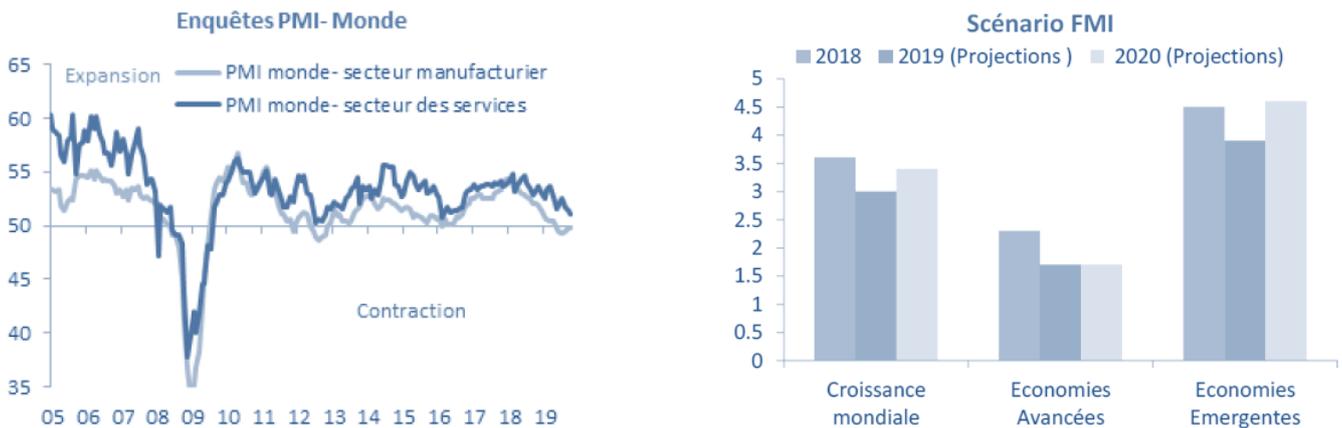


Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (guerre commerciale, risque Brexit, taxes américaines sur des marchandises européennes en réponse aux subventions de l'Union Européenne (UE) à Airbus). Les développements récents de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec la possibilité d'un « accord

intérimaire » sont positifs, mais l'issue du Brexit n'est toujours pas connue bien que le choc d'une sortie sans accord le 31 octobre ait été évité.

Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. En septembre, la Banque Centrale Européenne (BCE) a proposé un ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.



1.1.2. Zone Euro : Une dynamique ralentie

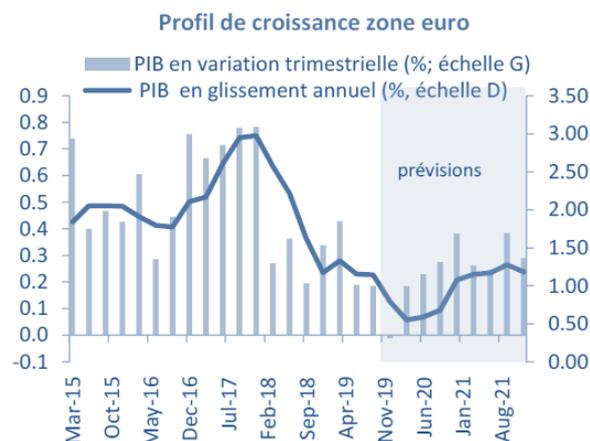
Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois.

Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre.

L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.



Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

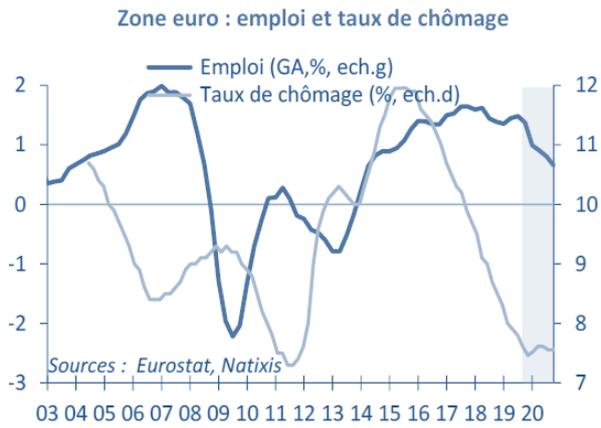
Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes.

Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI

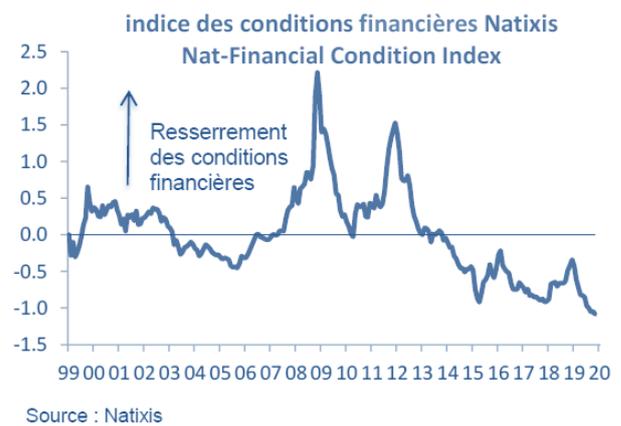
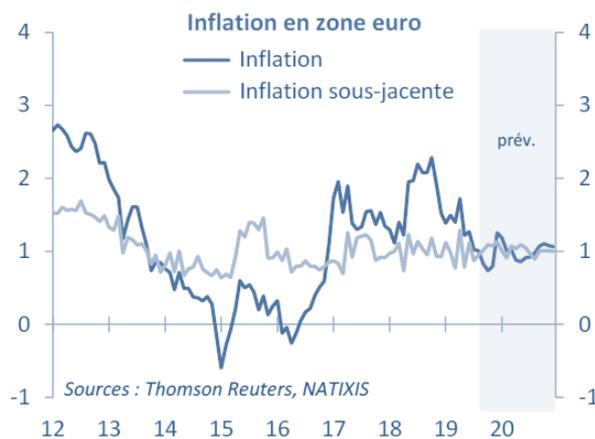


Comptes macroéconomiques zone euro

	2018	2019(p)	2020 (p)
PIB	1.9	1.1	0.7
Conso. Ménages (% GA)	1.4	1.2	1
Conso. publique (% GA)	1.1	1.4	1.2
Investissement (% GA)	2.4	6.9	3.5
Exportations (% GA)	3.3	2.2	0.8
Importations (% GA)	2.7	4.5	2.6
Commerce extérieur (contribution point de %)	0.4	-0.9	-0.8

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. Elle a ainsi annoncé :

- Une diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, qui atteint désormais - 0,50 % ;
- L'introduction d'un système à deux niveaux pour la rémunération des réserves (dans lequel une partie des avoirs excédentaires des banques en liquidités sera exemptée du taux de la facilité de dépôt négative) ;
- La reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP) ;
- Un assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) : avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans.



1.2. Perspectives en France

1.2.1. Une croissance résiliente face aux risques extérieurs

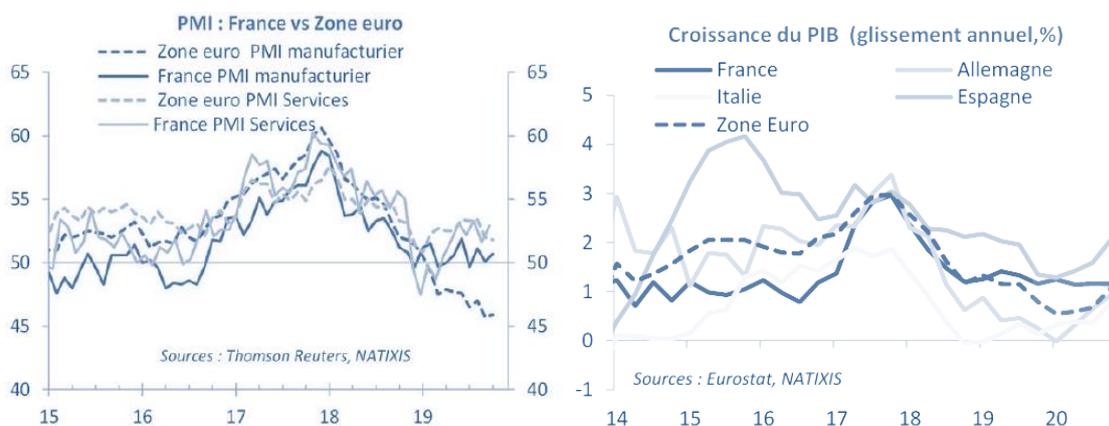
La croissance française s’est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l’ensemble de l’année 2019.

L’activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l’investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l’économie française n’échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l’Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l’économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l’activité s’est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s’y maintenir au cours des prochains trimestres.

En effet, l’environnement économique ne s’annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

Les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers.

Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l’exportation) indique une amorce d’amélioration qui doit encore être confirmée.



1.2.2. Une solide dynamique intérieure

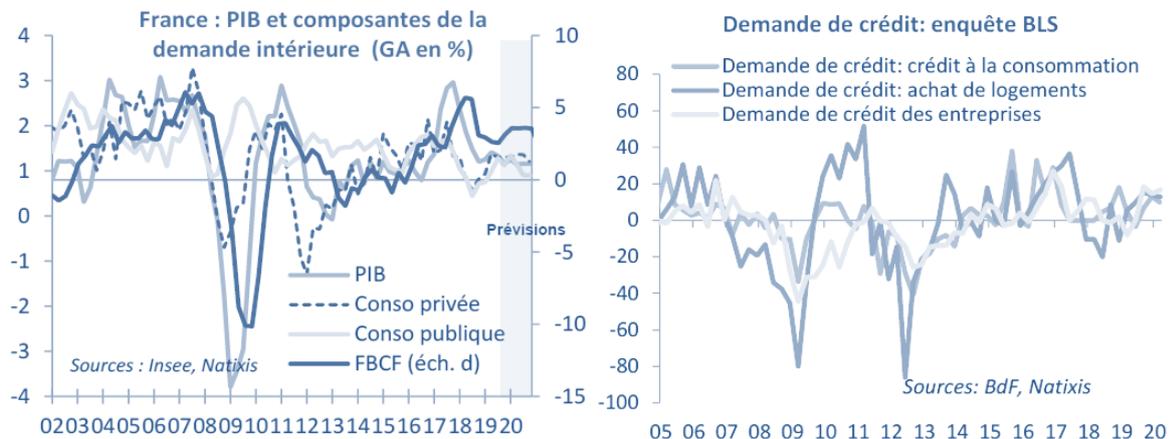
Les facteurs qui ont soutenu l’activité tout au long de l’année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d’investissement devrait se poursuivre.

Les enquêtes sur les perspectives d’investissement vont dans ce sens, dans l’industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître.

Du côté des ménages, la confiance s’est redressée tout au long de l’année grâce à l’amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l’emploi, la faiblesse de l’inflation tant en 2019 qu’en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d’achat des ménages (baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de

la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au 3^{ème} trimestre 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois.

La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.



2. Le scénario économique français

Les projections de moyen terme de finances publiques reposent sur une hypothèse de croissance à +1,3 % en 2021 puis +1,4 % en 2022 et 2023. Cette projection s'appuie sur une croissance potentielle qui s'établirait à +1,3 % en 2021, puis à +1,35 % en 2022 et 2023.

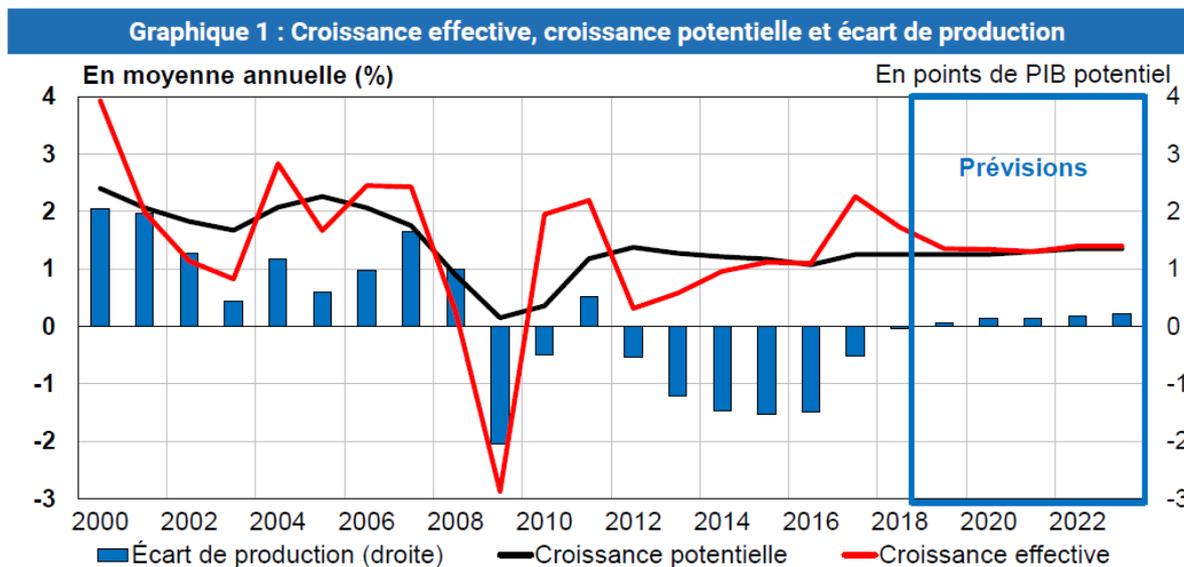
Le scénario de croissance potentielle est médian parmi ceux des organisations internationales. Celui de la Commission européenne anticipe une trajectoire entre +1,3 % en 2020 et +0,9 % en 2023, alors que le FMI prévoit +1,5 % de 2020 à 2023. En 2020, le scénario du gouvernement rejoint celui de l'OCDE, à +1,3 %.

L'écart de production retenu pour 2018 (-0,1 %) est un peu inférieur aux estimations de la Commission Européenne (+0,4 %) et du FMI (+0,2 %), et un peu supérieur à celle de l'OCDE (-0,3 %).

Le scénario de moyen-terme est celui d'une croissance proche de son rythme potentiel.

L'écart de production se refermerait en 2019. L'activité croîtrait ensuite à un rythme proche de son potentiel. À horizon 2023, l'écart de production resterait ainsi quasiment nul.

Enfin, l'inflation se redresserait progressivement sous l'hypothèse que la BCE est crédible dans l'ancrage des anticipations d'inflation vers sa cible de moyen terme. Pour la France, l'inflation convergerait vers +1,75 % en 2023.



Sources : Insee, estimations RESF.

Tableau 1 : Principaux indicateurs du scénario économique 2018-2023

(Croissance en %)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PIB (volume)	1,7	1,4	1,3	1,3	1,4	1,4
Déflateur du PIB	0,8	1,3	1,2	1,4	1,5	1,6
IPC (hors tabac)	1,6	1,0	1,0	1,3	1,6	1,75
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	3,4	3,3	2,8	3,0	3,3	3,4
PIB potentiel (volume)	1,25	1,25	1,25	1,3	1,35	1,35
Écart de production (% du PIB potentiel)	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2

Sources : Insee, prévisions RESF.

3. Projet de Loi de Finances pour 2020 - Principales mesures concernant le bloc communal

Ce document expose les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2020 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le vendredi 27 septembre 2019 complété des premiers amendements adoptés par l'Assemblée nationale.

Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement ;



Regroupant une quinzaine d'articles sur les 80 du texte sur les finances locales, le PLF 2020 porte donc essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Les modalités de mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation (TH), initialement prévues dans un projet de loi à part entière au 1^{er} semestre 2019 sont finalement intégrées dans un article du PLF 2020.

A l'instar des dernières lois de finances, le PLF 2020 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

3.1. Projet de Loi de Finances 2020 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 115,67 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2020 à périmètre courant.

Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- **Les concours financiers de l'État aux collectivités**, qui s'élèvent à 49,14 milliards d'euros, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018 ainsi que des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».
- **Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage**, qui atteignent 28,03 milliards d'euros, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), les contreparties de

dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative et le produit des amendes de police de la circulation et des radars.

- **La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle**, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales, s'élèvent quant à eux à 38,50 milliards d'euros.

Évolution à périmètre constant

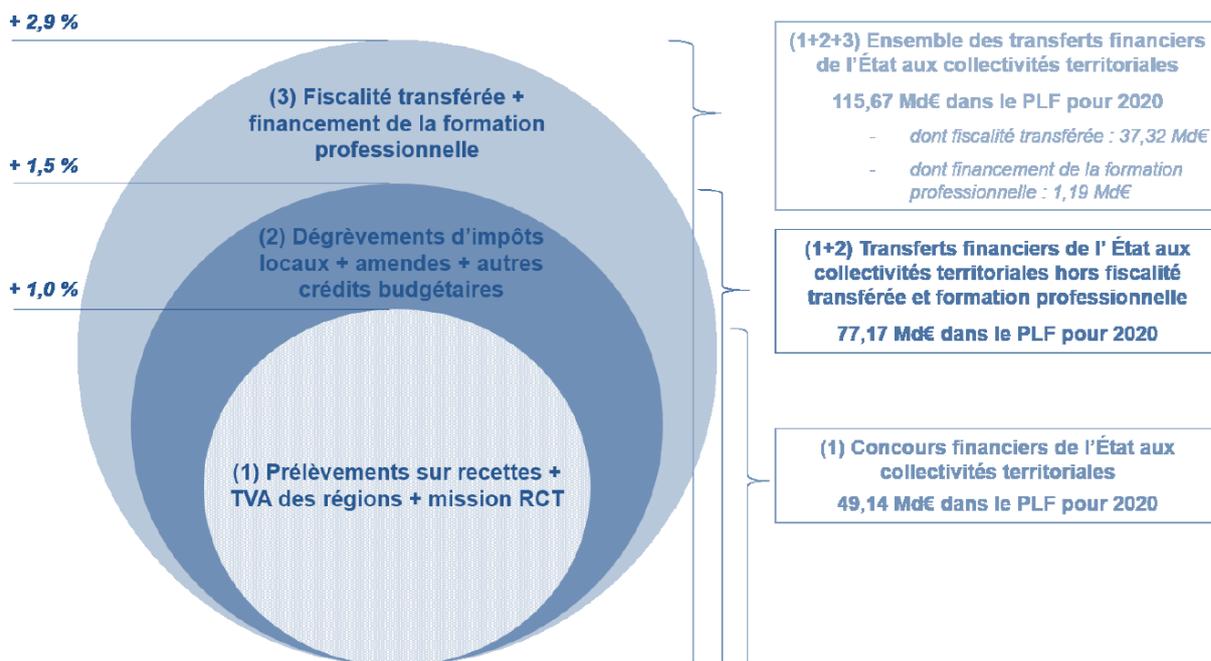


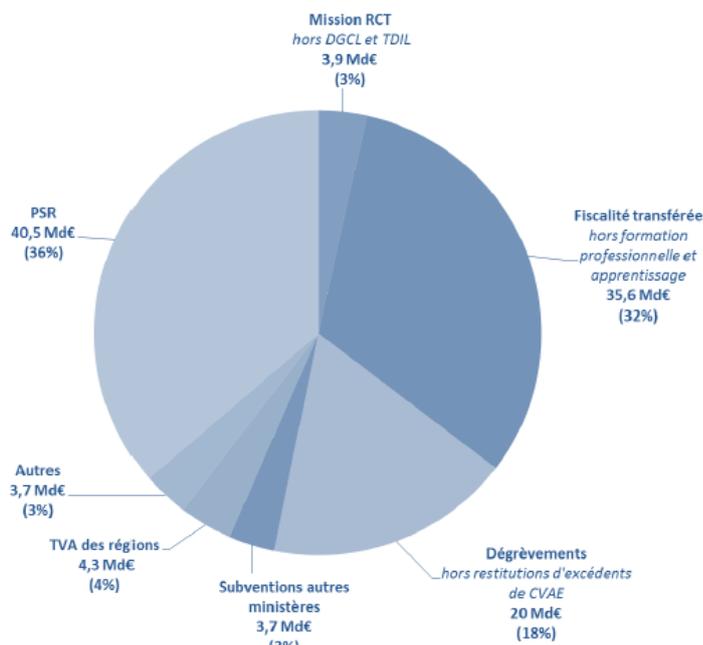
Figure 1 : Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales à périmètre courant dans le PLF pour 2020 (en AE)

Source : Direction du budget

Les transferts financiers de l'État augmentent de + 3,8 milliards d'euros (+ 3,4 %) par rapport à la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2019.

La hausse s'explique principalement par l'effet de la troisième et dernière marche de la compensation du dégrèvement progressif de taxe d'habitation des 80 % de contribuables les plus modestes (3,1 milliards d'euros) mais également par le dynamisme de la fiscalité transférée.

A périmètre constant, les transferts financiers progressent de + 3,3 milliards d'euros (+ 2,9 %).



3.2.1. Stabilité des concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat, 49,1 milliards d'euros, connaissent une relative stabilité.

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local et la dotation globale d'équipement des départements.

Les transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage.

Ils atteignent 115,7 milliards d'euros dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3 % par rapport à la LFI 2019.

Cette évolution tient principalement à la 3^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 3 milliards d'euros).

Dans le même temps, les ressources régionales liées à l'apprentissage sont réduites du fait de la fin des fonds régionaux d'apprentissage, qui se traduira à compter de 2020 par un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour neutraliser les effets de la réforme.

Transferts financiers aux collectivités locales		2020 : 115,7	
		2019 : 111,9	
Fiscalité transférée	37,3 (35,6)	Ressources régionales au titre de l'apprentissage	1,2 (3,2)
↓			
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage		2020 : 74,1	
		2019 : 73,1	
Subventions autres ministères	4,3 (3,9)	Dégrèvements législatifs	23 (19,8)
		Amendes de police	0,6 (0,5)
↓			
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales		2020 : 49,1	
		2019 : 48,8	
Prélèvements sur recettes dont	40,9 (40,5)	Mission RCT dont	3,8 (3,9)
		TVA des régions	4,4 (4,3)
DGF	26,802	DGD	1,546
FCTVA	6,000	DETR	1,046
DCRTP	2,932	DSIL	0,570
Comp. exonérations fiscales	2,433	DGE Départements	0,212

3.2.2. Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales – niveau de DGF stabilisé en 2020

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %).

A périmètre courant	PLF 2020 (en milliers €)	LFI 2019 (en milliers €)	Evolution LFI 2019 / PLF 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 801 527	26 948 048	-0,5%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	8 250	11 028	-25,2%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	73 500	-32,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	5 648 866	6,2%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 433 094	2 309 548	5,3%
Dotation élu local	75 006	65 006	15,4%
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897	40 976	53,5%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 783	491 877	-5,1%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 931 964	2 976 964	-1,5%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	465 254	499 683	-6,9%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	90 575	-47,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	27 000	-100,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	72 582	0	NC
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	0	NC
TOTAL	40 898 219	40 575 360	0,8%

Source : PLF 2020

Les PSR, qui s'élèvent à 40,898 milliards d'euros sont en très légère augmentation de 0,8 % par rapport à la LFI 2019.

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802 milliards d'euros.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Le prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la Guyane (27 millions d'euros) est, quant à lui, transformé en une dotation budgétaire à compter de 2020.

3.2.3. Variables d'ajustements : baisse limitée en 2020

Le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 120 millions d'euros composées en 2020 :

- De la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) régionale (35 millions d'euros) et du bloc communal (10 millions d'euros) ;
- De la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) des régions et départements ;
- Des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) ;
- De la compensation des pertes de recettes de versement transport (45 millions d'euros).

La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

3.2.4. Ajustement de la dotation d'intercommunalité

La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019 connaît quelques ajustements dans le PLF 2020.

D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1^{ère} année d'application, soit 2019. Le PLF 2020 les pérennise pour les 1^{ères} années de mise en œuvre de la réforme.

D'autre part, la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (pour les communautés de communes) prévue dès 2020 est repoussée à 2026 date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les communautés de communes.

3.2.5. Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit la possibilité aux communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre de mettre en commun leur DGF et de la répartir ensuite en fonction du revenu par habitant et du potentiel financier des communes.

L'objectif était de laisser aux communes la possibilité de moduler les montants de DGF calculés au niveau national. Cette mesure n'a jamais été mise en œuvre, principalement en raison de sa complexité d'application.

Le PLF 2020 propose d'effectuer cette répartition en fonction de critères librement choisis (de charges et de ressources) et adaptés aux spécificités des territoires.

La nouvelle répartition aux communes demeure toutefois encadrée puisqu'elle ne peut pas être supérieure à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la commune.

3.2.6. DGF des communes nouvelles

Le PLF 2020 pérennise le pacte de stabilité pour les communes nouvelles constituées après le 2 janvier 2019.

Ce pacte de stabilité s'applique pendant les trois premières années et se traduit par :

- Une garantie de non baisse de la dotation forfaitaire et des dotations de péréquation pour les communes nouvelles regroupant une population maximale de 150 000 habitants ;
- Une majoration de 5 % de leur dotation forfaitaire pour les communes nouvelles regroupant une population maximale de 30 000 habitants ;
- Une dotation de consolidation égale à la dotation d'intercommunalité que percevait l'EPCI pour les communes nouvelles se substituant à un EPCI de 150 000 habitants au plus.

Le PLF 2020 complète ces mesures par un point sur les communes nouvelles se substituant à un EPCI et qui n'adhèrent pas à un autre EPCI : ces communes nouvelles bénéficieront, la 1^{ère} année de leur création, d'une dotation de compétences intercommunales égale à la somme des montants de dotation d'intercommunalité perçue l'année précédente sur le territoire.

3.3. Autres articles du projet de Loi de Finances 2020

3.3.1. Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Article 77

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019 a déjà fait l'objet d'un report au 1^{er} janvier 2020 dans la LFI 2019.

Afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est à nouveau reportée d'un an au 1^{er} janvier 2021.

3.3.2. Maintien des dotations de soutien à l'investissement local aux niveaux de 2019

Article 78

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards d'euros dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions d'euros ;
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'euros ;
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'euros.

3.3.3. Hausse de la péréquation verticale

Article 78

La péréquation verticale représente 190 millions d'euros en 2020, montant similaire à celui de 2019.

Ces augmentations de DSU, DSR des communes et de dotations de péréquation des départements étaient traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

	Montants 2020	Hausse 2019 / 2020
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	-
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine	2 381	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 692	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 513	+10
FDPTP**	333	-
TOTAL	8 209	+ 190

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

3.3.4. Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

Article 5

Suppression de la taxe d'habitation

L'article 5 du PLF est dédié à la mesure concernant la suppression de la taxe d'habitation après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus).

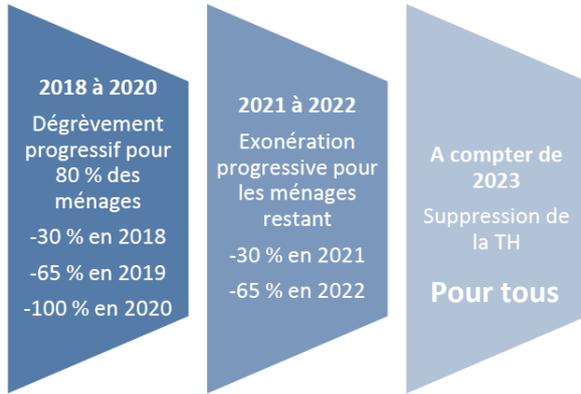
Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

Le PLF 2020 propose quelques ajustements pour 2020 année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :

- La base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH ;

- Le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020 ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement :



La suppression **totale** de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

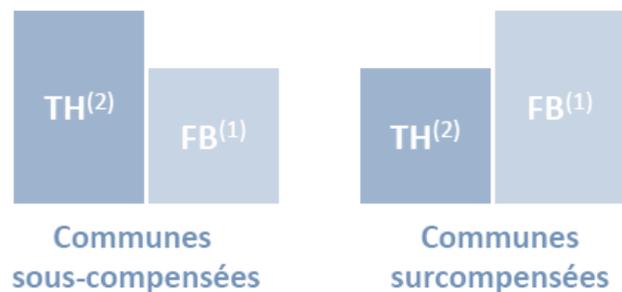
La réforme fiscale

Les communes et EPCI à Fiscalité Professionnelle (FP) ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

Pour les communes (hors ville de Paris)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes.

Ainsi en 2021 le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.



Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.

(1) Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

(2) Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place.

Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

De son mode de calcul

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}}$$

... résulte un coefficient correcteur

>1 pour les communes sous compensées

<1 pour les communes surcompensées

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.

Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement.

A noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

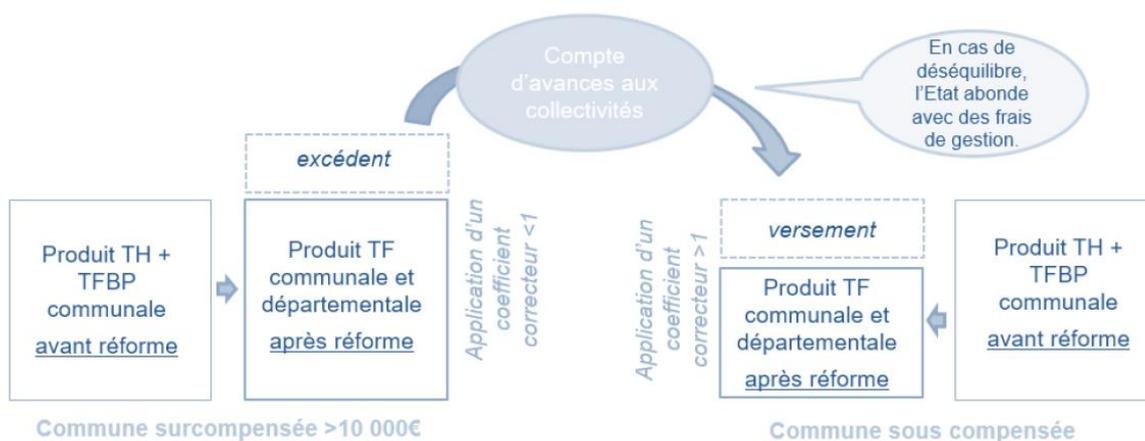


Figure 19 : Mécanisme correcteur garantissant la neutralité de la réforme de la fiscalité locale

Pour les EPCI à FP la ville de Paris et les départements

Pour compenser les EPCI à FP (et Paris) et les départements, respectivement pour la perte de produit de TH et de produit de FB, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités.

La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020.

La perte de produit fiscal est issue du calcul :

- Pour les EPCI et Paris Bases TH 2020 x Taux TH 2017
- Pour les départements Bases FB 2020 x Taux FB 2019

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI à FP, Paris et les départements bénéficient de la dynamique de l'impôt.

Dans le cas où la TVA reçue est inférieure au produit fiscal perdu, la différence sera versée sous forme de compensation par l'Etat.

Pour les régions

Depuis 2014 les régions bénéficient d'une part des frais de gestion de TH, pour financer la formation professionnelle. A compter de 2021 elle sera remplacée par une dotation budgétaire versée par l'Etat figée au montant des frais de gestion perçus en 2020.

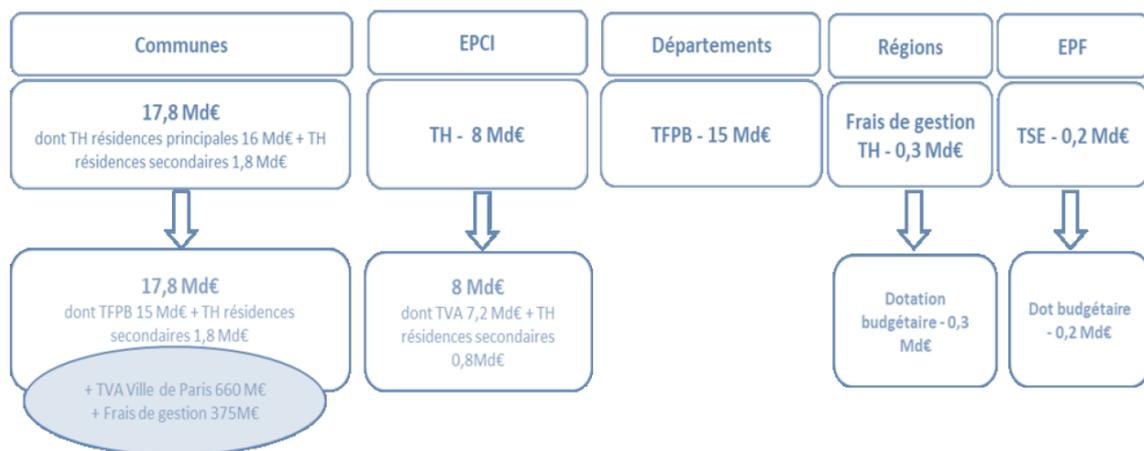


Figure 20 : Synthèse explicative de la réforme de la fiscalité locale
Source : Direction du budget

Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et la taxe spéciale d'équipement sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises. Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restants.

La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.

Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.

3.3.5. Suppression des taxes à faible rendement

Article 6

Après la suppression de 26 taxes à faible rendement (rendement annuel inférieur à 150 millions d'euros) en 2019 l'Etat poursuit sa volonté avec la disparition de 18 autres taxes en 2020.

Les objectifs demeurent :

- La simplification du droit fiscal ;
- La réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises ;
- L'allègement des formalités déclaratives des entreprises ;
- La réduction des coûts de recouvrement.

Dans cet article, il est également précisé que « la compensation des pertes de recettes en résultant est assurée par le budget général de l'Etat, sous réserve de modalités particulières convenues entre les différents affectataires ».

3.3.6. Revalorisation des bases foncières pour l'exercice 2020

Amendement

Plusieurs amendements ont milité pour la revalorisation des bases de TH pour l'année 2020 sur la base de l'inflation prévisionnelle de 2019

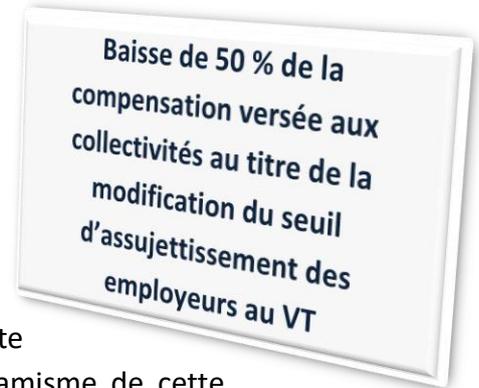
Le ministre de l'action et des comptes publics indique être favorable à une revalorisation de 0,9 %.

3.3.7. Plafonnement de la compensation des pertes de recettes liées au versement transport

Article 21

Le versement transport (VT) est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les transports en commun. Il est perçu par l'Urssaf et reversé ensuite aux autorités organisatrices de la mobilité, que sont les collectivités territoriales et leurs groupements.

La LFI 2016 a modifié le seuil des employeurs pour être assujetti au VT en le passant de 9 à 11 salariés. Dans le même temps, une compensation à l'euro près a été mise en place par l'Etat pour les autorités organisatrices. Elle s'élève à 91 millions d'euros pour 2019.



Le PLF propose à compter de 2020 de plafonner cette compensation à 48 millions d'euros, du fait du fort dynamisme de cette recette fiscale.

En effet, les recettes de VT ont augmenté de 400 millions d'euros, soit une hausse largement supérieure à la compensation perçue. Par ailleurs, ce plafonnement permet de maîtriser la hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

3.3.8. Exonération de contribution économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales

Article 47

Afin de favoriser le développement et le dynamisme des territoires ruraux, le PLF propose un dispositif fiscal en faveur de la préservation ou création de commerces de proximité.

Sur délibération, les collectivités pourront instaurer des exonérations pérennes, partielles ou totales, pour les entreprises existantes ou nouvellement créées sur :

- La cotisation foncière des entreprises ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- La cotisation de valeur ajoutée des entreprises.

Les territoires concernés sont les communes de moins de 3 500 habitants, non intégrées à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants, et comptant 10 commerces ou moins.

Pour favoriser les petits commerces, les entreprises éligibles doivent compter moins de 11 salariés et avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros.

Etant facultatives, ces exonérations ne font pas l'objet d'une compensation par l'Etat.

3.3.9. Exonération de CET et de FB en faveur des entreprises commerciales ou artisanales situées dans des communes ayant conclu une convention d'« opération de revitalisation de territoire »

Article 48

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est une mesure de la loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) de 2018.

Elle vise à faciliter la rénovation du tissu urbain (logements, commerces) pour créer un cadre de vie plus attractif favorisant le développement des centres villes des villes moyennes.

Le PLF propose de compléter l'ORT en permettant aux collectivités de voter des exonérations pérennes, totales ou partielles, pour les entreprises existantes ou nouvellement créées sur :

- La cotisation foncière des entreprises ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- La cotisation de valeur ajoutée des entreprises.

Cette mesure cible les territoires les plus concernés par la nécessité de revitaliser leur centre-ville, à savoir les communes relevant d'une ORT et dont le revenu médian par unité de consommation est inférieur à la médiane nationale. Cette dernière condition ne s'applique pas dans les DOM.

Etant facultatives, ces exonérations ne font pas l'objet d'une compensation par l'Etat.

3.3.10. Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

Article 52

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1^{er} janvier 2017 le PLF 2020 prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales.

Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1^{er} janvier 1970.

Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

Le PLF prévoit :

- Une révision initiale : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1^{er} semestre 2023.

Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1^{er} septembre 2024 pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social.

En 2025 de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation.

Les impositions établies à compter du 1^{er} janvier 2026 tiendront compte de cette révision.

- Un dispositif de mise à jour des évaluations afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.



4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2020

4.1. Une stabilité relative retrouvée en 2019

L'exercice 2019 marque la fin des changements majeurs de périmètre.

Au 1^{er} janvier, la France compte 1 259 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (en métropole et dans les départements d'outre-mer), soit 5 structures de moins que l'année précédente, en raison de fusions ou d'intégration de celles-ci dans des ensembles plus vastes. La généralisation de la fiscalité professionnelle unique (FPU) voulue par le législateur progresse encore mais sur un rythme nettement ralenti (12 groupements de plus qu'en 2018), ce qui joue sur l'évolution des reversements fiscaux. 85 % des groupements sont aujourd'hui concernés par ce régime.



Par ailleurs, l'exercice 2019 n'a pas été impacté par d'importants transferts de compétences, le transfert GEMAPI ayant eu lieu en 2018 et la prise de compétence eau et assainissement n'étant obligatoire, en principe, qu'à partir de 2020.

Les recettes de fonctionnement (33,9 milliards d'euros hors reversements fiscaux) devraient progresser sur un rythme similaire à 2018 (+ 1,8 %, + 3,2 % hors reversements fiscaux).

Les recettes fiscales, 30,7 milliards d'euros, augmenteraient de 2,8 % à la faveur d'une progression très élevée de la CVAE (environ 7 % en incluant les transferts de FPU) avec en contrepoint un net ralentissement de la CFE dont les bases et les taux seraient atones.

Les dotations et compensations fiscales seraient stables à 8,2 milliards d'euros. Si, suite à sa réforme, la dotation d'intercommunalité prise dans son ensemble enregistre une hausse, la dotation de compensation diminue en revanche légèrement. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) baisse pour la première année en raison de son intégration dans les « variables d'ajustement », qui permettent à l'État par leur diminution de respecter sa trajectoire sur le volume des concours financiers versés aux collectivités.

Les dépenses de fonctionnement (39,3 milliards d'euros) ralentiraient fortement avec une évolution de 0,4 %.

Ce faible taux serait principalement dû à la baisse des reversements fiscaux (attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire), déjà observable en 2018, en lien avec la fin de la montée en charge de la fiscalité professionnelle unique, et à des transferts de compétences plus limités. Hors les Attributions de Compensation-Dotation de Solidarité communautaire, les dépenses courantes enregistreraient leur croissance la plus faible avec 1,5 %. L'ensemble des postes serait concerné.

Les dépenses de personnel augmenteraient de 2,3 %, évolution relativement élevée en comparaison des autres niveaux mais en deçà de l'évolution des années précédentes, les transferts de personnel en provenance des communes s'amenuisant.

Les charges à caractère général et les dépenses d'intervention progresseraient sur un rythme modéré (respectivement + 1,5 % et + 1,9 % en lien avec l'achèvement de la carte intercommunale).

Conséquence de cette maîtrise des dépenses et de recettes relativement dynamiques, l'épargne brute croîtrait significativement, + 11,2 %, pour atteindre 6,2 milliards d'euros. Une partie de cette épargne étant consacrée aux remboursements des emprunts, il resterait 3,7 milliards d'euros d'épargne nette pour financer 9,9 milliards d'euros d'investissement (soit 37 %). Ces derniers suivent l'évolution du cycle électoral communal et augmenteraient en conséquence fortement, + 8,9 % en 2019, année préélectorale.

Les métropoles porteraient une grande partie de cette évolution. En 2018, elles représentaient 38 % des dépenses d'équipement (et 41 % des dépenses d'équipement des budgets annexes).

Le financement des investissements serait complété à hauteur de 36 % par les recettes d'investissement (hors emprunts) dont la hausse de 4,8 % est liée à celle du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) assis sur la croissance des investissements de l'année en cours et de l'année précédente. Avec une hausse de 14 %, les emprunts s'établiraient à 2,8 milliards d'euros et financeraient l'investissement restant ; compte tenu de remboursements un peu plus faibles, le flux net de dette serait de 0,3 milliard d'euros. La dette progresserait en conséquence de 1,2 % pour atteindre 25,7 milliards d'euros. Le résultat de l'exercice serait légèrement excédentaire (147 millions d'euros), après une ponction dans la trésorerie en 2018.

4.2. Perspectives 2020

L'année 2020 correspondra à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal qui devrait être marqué par un certain nombre de lois nouvellement adoptées ou en cours de discussion, portant sur l'organisation et les compétences et qui laisserait entrevoir un nouvel acte de décentralisation.

*L'année 2020 devrait ouvrir,
une nouvelle phase
d'incertitudes fortes en
matière de finances locales*

2020 correspond également à la dernière année d'application de la première mouture des contrats entre l'État et les collectivités sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, en attendant une nouvelle génération. Par ailleurs, les modalités de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devraient alors être connues.

L'année 2020 devrait ouvrir, au contraire de 2019, une nouvelle phase d'incertitudes fortes en matière de finances locales.

La suppression annoncée de la taxe d'habitation, débouchera pour les établissements publics de coopération intercommunale et les départements sur une capacité fiscale plus limitée et entraînera inévitablement la refonte des systèmes de redistribution financière (DGF et autres outils de péréquation) devant reposer sur des indicateurs rénovés et pertinents.

La nouvelle génération de contrats résultant de la loi de programmation des finances publiques pourrait intégrer des contraintes nouvelles permettant de respecter la trajectoire fixée aux collectivités locales par l'État en matière de déficit public. La réduction imposée des dépenses locales de fonctionnement en volume impliquera l'édiction de priorités claires en matière de politiques publiques dans un contexte où les coûts liés à la transition énergétique et au vieillissement de la population, mais aussi la demande de services publics, seront des éléments de complication.

Autant d'enjeux qu'auront à identifier et à traiter les futures équipes municipales et intercommunales, et qui concernent aussi les conseils régionaux et départementaux. Les finances locales, dans un monde en mutation, risquent donc d'être bien différentes au terme du prochain mandat municipal de ce qu'elles sont aujourd'hui.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2020

Un budget de transition ...

Ce débat d'orientation budgétaire revêt un caractère particulier dans le contexte d'une année de renouvellement de mandat. Il s'agira de présenter des budgets, que l'on peut qualifier de « transition », qui devront obéir aux contraintes imposées par un fonctionnement continu de notre organisation mais aussi, et surtout, qui ne devront pas obérer les marges de manœuvres financières permettant à la prochaine gouvernance de financer les actions qu'elle souhaitera réaliser.

Exercice charnière, l'année 2020 devrait ouvrir une nouvelle phase d'incertitudes fortes en matière de finances locales.

2019 a marqué l'anniversaire des 40 ans de l'institution de la dotation globale de fonctionnement, suivie, un an plus tard, par la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 reconnaissant aux collectivités le pouvoir de fixer leurs taux d'imposition... lançant ainsi l'acte I de la décentralisation. Les textes fondateurs se sont alors succédés dès 1982, accordant pouvoir et compétences aux collectivités, suivis de textes apportant nombre d'adaptations au cadre initial.

La décennie venant de s'écouler a toutefois été dominée, sur fond de crise financière et budgétaire, par la diminution des dotations d'Etat, le plafonnement des budgets de fonctionnement, la recherche d'efficience, bref par la rationalisation financière et gestionnaire, dans un contexte mouvementé de redistribution des compétences et de redéfinition des périmètres à tous les échelons territoriaux.

Pour les EPCI, les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation devraient être compensée par une fraction de la TVA. Ce montage ne laisse présager aucune perspective positive en termes de pouvoir décisionnel de la CARA quant au niveau de cette recette « dite de compensation », remettant en cause notre autonomie financière et notre liberté d'action.

Cependant la situation financière des budgets de la CARA devrait permettre d'affronter les zones de turbulences annoncées avec une certaine sérénité.

En effet, la gestion opérée ces derniers mandats a permis de financer d'une part l'exercice de nos compétences, d'autre part les actions mises en œuvre dans le cadre de la solidarité communautaire (dotation de solidarité communautaire, fonds de concours, action sociale, prises en charges de dépenses sans transfert de charge, ...), et, enfin, de réaliser sur ces 12 dernières années un programme d'équipement de près de 150 millions d'euros tout en laissant en héritage pour les années à venir des marges de manœuvre plus que confortables comme en attestent nos principaux indicateurs de gestion :

- Un capital restant dû de 14 millions d'euros fin 2019, soit au même niveau que celui observé en 2008 (page 67 du document) ;
- Une capacité de désendettement inférieure à 1 an au 31/12/2018, dernier exercice certifié au niveau des comptes de gestion ;
- Des taux de fiscalité très en deçà des moyennes nationales, régionales et départementales recensées concernant les impôts ménages et économiques (page 72 du document) ;
- Des charges de personnel excessivement basses pour une communauté d'agglomération et relativement très faibles au regard du poids de ce poste dans les budgets des agglomérations voisines (page 59 du document).

Les pages qui suivent déclinent les hypothèses de travail, les projets et les principales actions ayant concouru à l'élaboration des budgets qui seront présentés pour l'exercice 2020.

1. Contexte local

Les orientations budgétaires développées dans ce document tiennent compte des contraintes règlementaires et respectent les principes de prudence et de sincérité, garants du respect des grands équilibres financiers de la CARA.

Les orientations budgétaires proposées reposent donc sur des éléments connus au mois de novembre 2019 et tiennent compte des dernières dispositions prévues par la Loi de Finances 2020 impactant les finances locales.

1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales

1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique

La progression de l'impôt économique sur le territoire est de 237 449 € en 2019.

Evolution de l'impôt économique perçu par la CARA sur le territoire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018	V ^o 2019/2018
Cotisation foncière des entreprises	4 519 084 €	4 651 255 €	4 662 124 €	5 146 137 €	5 268 340 €	5 122 788 €	-145 552 €	-2,8%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 928 807 €	2 893 648 €	3 057 542 €	3 165 461 €	3 325 920 €	3 559 619 €	+233 699 €	+7,0%
Total Contribution Economique Territoriale	7 447 891 €	7 544 903 €	7 719 666 €	8 311 598 €	8 594 260 €	8 682 407 €	+88 147 €	+1,0%
Taxe Additionnelle sur les Surfaces commerciales	1 317 346 €	1 289 695 €	1 328 410 €	1 647 852 €	1 457 047 €	1 594 888 €	+137 841 €	+9,5%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	270 446 €	282 566 €	307 286 €	300 266 €	305 919 €	317 380 €	+11 461 €	+3,7%
TOTAL IMPOT ECONOMIQUE	9 035 683 €	9 117 164 €	9 355 362 €	10 259 716 €	10 357 226 €	10 594 675 €	+237 449 €	+2,3%

Données de cadrage concernant la Contribution Foncière des Entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'établissements	8 490	8 560	8 273	8 540	9 143	9 754	9 976
Base Brute	17 953 363 €	17 849 108 €	17 684 912 €	17 713 661 €	18 179 748 €	18 091 329 €	18 209 298 €
Différence Base Brute		-104 255 €	-164 196 €	28 749 €	466 087 €	-88 419 €	117 969 €
Réduction pour les artisans	105 704 €	177 453 €	181 596 €	180 138 €	1 346 €	109 299 €	113 018 €
Réduction pour création d'établissement	349 860 €	512 780 €	156 595 €	288 500 €	344 551 €	298 875 €	272 327 €
Complément de base minimum	4 352 706 €	3 276 857 €	3 289 468 €	3 437 426 €	3 761 564 €	4 193 159 €	4 497 690 €
Base Nette	20 951 772 €	20 046 268 €	20 635 989 €	20 682 449 €	21 594 251 €	21 845 244 €	21 214 011 €
Différence Base Nette		-905 504 €	589 721 €	46 460 €	911 802 €	250 993 €	-631 233 €
Taux de CFE	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%	23,85%
Produit	4 722 905 €	4 519 084 €	4 651 255 €	4 662 124 €	5 146 137 €	5 268 340 €	5 122 788 €
Différence de Produit		-203 821 €	132 171 €	10 869 €	484 013 €	122 203 €	-145 552 €
Evolution		-4,32%	2,92%	0,23%	10,38%	2,37%	-2,76%

Données de cadrage concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'entreprises	1 866	2 001	1 788	1 953	2 092	2 145	2 234
Nombre d'établissements	2 418	2 537	2 292	2 445	2 560	2 650	2 761
Part de CVAE payée par l'entreprise	1 438 481 €	1 352 542 €	1 415 109 €	1 459 524 €	1 476 156 €	1 507 826 €	1 615 567 €
Part de CVAE dégrévée (compensée par Etat)	1 513 617 €	1 576 265 €	1 478 539 €	1 598 018 €	1 689 305 €	1 818 094 €	1 939 309 €
Part de CVAE exonérées non compensée							4 743 €
Part de CVAE perçue	2 952 098 €	2 928 807 €	2 893 648 €	3 057 542 €	3 165 461 €	3 325 920 €	3 559 619 €
Différence		-23 291 €	-35 159 €	163 894 €	107 919 €	160 459 €	233 699 €
Evolution		-0,79%	-1,20%	5,66%	3,53%	4,82%	7,03%

Données de cadrage concernant l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Part IFER éolienne et hydrolienne	623 €	630 €	636 €	642 €	647 €	653 €	662 €
Part IFER transformateur électrique	109 888 €	111 320 €	112 320 €	127 620 €	128 637 €	129 924 €	131 616 €
Part IFER station radioélectrique	132 437 €	150 947 €	161 987 €	171 454 €	163 355 €	167 737 €	177 396 €
Part IFER transport gaz	7 504 €	7 549 €	7 623 €	7 570 €	7 627 €	7 605 €	7 706 €
Total Part IFER	250 452 €	270 446 €	282 566 €	307 286 €	300 266 €	305 919 €	317 380 €
Différence		19 994 €	12 120 €	24 720 €	-7 020 €	5 653 €	11 461 €
Evolution		7,98%	4,48%	8,75%	-2,28%	1,88%	3,75%

Données de cadrage concernant la Taxe Additionnelle sur Surfaces COMmerciales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'entreprises	73	75	72	81	80	85	71
Différence nombre d'établissement		2	-3	9	-1	5	-14
Produit TASCOM	1 301 018 €	1 317 346 €	1 289 695 €	1 328 410 €	1 647 852 €	1 457 047 €	1 594 888 €
Différence		16 328 €	-27 651 €	38 715 €	319 442 €	-190 805 €	137 841 €
Evolution		1,26%	-2,10%	3,00%	24,05%	-11,58%	9,46%

1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

L'exercice 2019 enregistre une hausse de 650 302 € sur le produit de la fiscalité ménages.

Evolution de l'impôt ménage perçu par la CARA sur le territoire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018	V° 2019/2018
Taxe d'habitation	15 996 508 €	16 712 087 €	16 607 263 €	17 792 212 €	18 260 812 €	18 862 413 €	+601 601 €	+3,3%
Taxe Foncier Bâti	0 €	0 €	0 €	1 317 114 €	1 349 629 €	1 389 964 €	+40 335 €	+3,0%
Taxe Foncier Non Bâti	52 422 €	53 455 €	53 320 €	56 197 €	57 441 €	59 009 €	+1 568 €	+2,7%
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	215 153 €	228 084 €	224 282 €	221 695 €	232 211 €	239 009 €	+6 798 €	+2,9%
TOTAL IMPOT MENAGE	16 264 083 €	16 993 626 €	16 884 865 €	19 388 500 €	19 900 093 €	20 550 395 €	+650 302 €	+3,3%

Données de cadrage concernant la Taxe d'Habitation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de foyers	73 329	74 350	74 848	75 675	76 604	77 752	78 514
Bases brutes TH	234 034 288 €	240 193 853 €	245 117 451 €	251 153 952 €	256 336 934 €	264 235 335 €	273 813 376 €
Bases exonérées	17 863 159 €	20 569 936 €	16 206 343 €	23 555 107 €	24 995 783 €	26 348 775 €	28 391 856 €
Montants des abattements	12 177 654 €	12 418 423 €	12 434 822 €	12 479 726 €	12 226 234 €	12 171 732 €	12 289 894 €
Bases nettes TH	203 993 475 €	207 205 494 €	216 476 286 €	215 119 119 €	219 114 917 €	224 878 375 €	232 312 222 €
Différence		3 212 019 €	9 270 792 €	-1 357 167 €	3 995 798 €	5 763 458 €	7 433 847 €
Evolution		1,57%	4,47%	-0,63%	1,86%	2,63%	3,31%
Taux TH	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%	8,12%
Produit tH	15 748 367 €	15 996 508 €	16 712 087 €	16 607 263 €	17 792 212 €	18 260 812 €	18 862 413 €
Différence		248 141 €	715 579 €	-104 824 €	1 184 949 €	468 600 €	601 601 €
Evolution		1,58%	4,47%	-0,63%	7,14%	2,63%	3,29%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Bâti

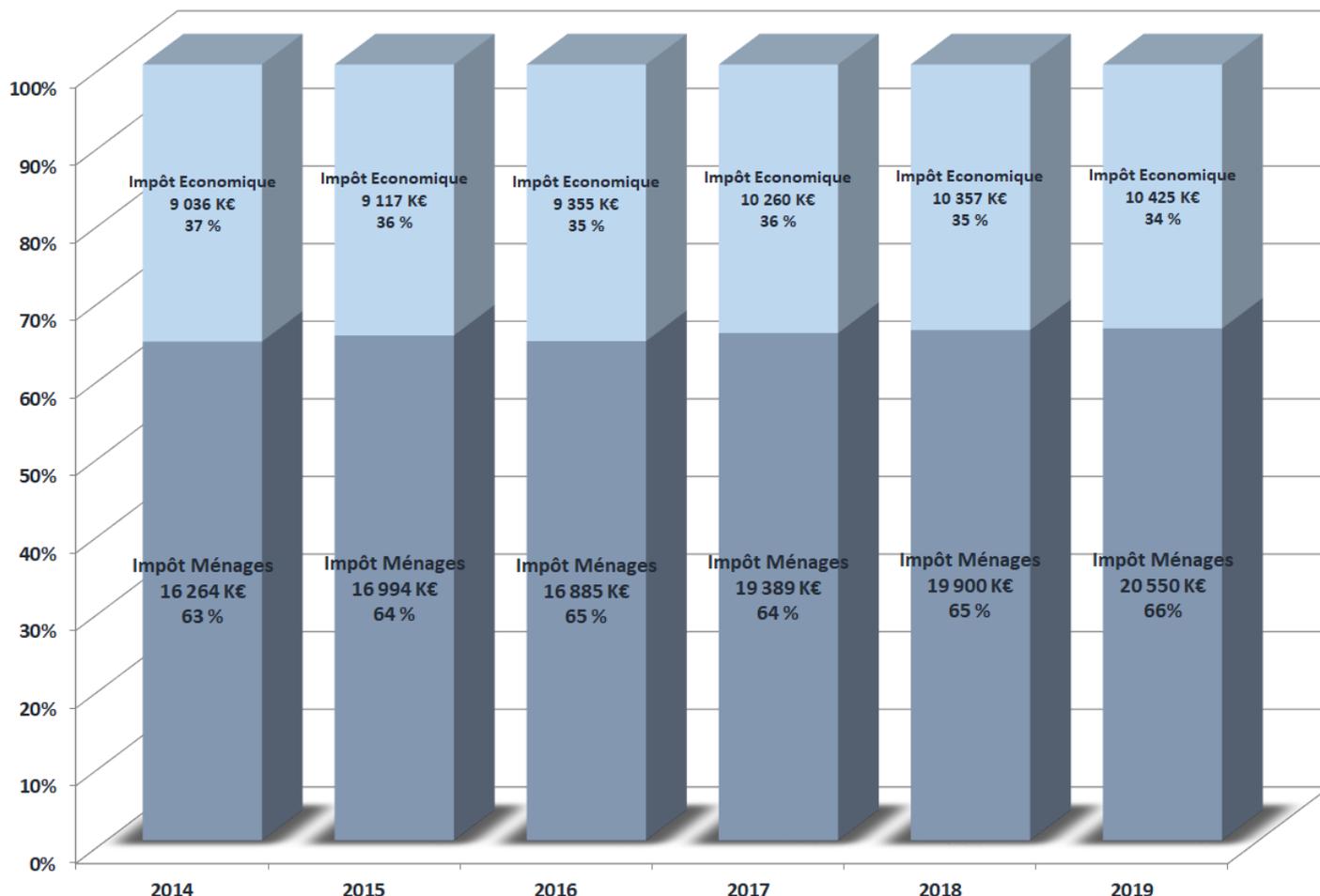
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'avis d'imposition				98 942	99 820	100 835	101 598
Base brute TF	138 661 825 €	142 101 652 €	145 102 878 €	148 615 984 €	151 507 006 €	154 940 734 €	159 601 767 €
Base exonérée "économiquement faible"	4 205 544 €	4 267 944 €	3 703 573 €	5 020 246 €	5 053 709 €	5 188 100 €	5 269 083 €
Base nette TF	134 456 281 €	137 833 708 €	141 399 305 €	143 595 738 €	146 453 297 €	149 752 634 €	154 332 684 €
Evolution de base nette (en volume)	7 496 691 €	3 377 427 €	3 565 597 €	2 196 433 €	2 857 559 €	3 299 337 €	4 580 050 €
Evolution de base nette (en %)	5,90%	2,51%	2,59%	1,55%	1,99%	2,25%	3,06%
Taux FB					0,90%	0,90%	90,00%
Produit TF	0 €	0 €	0 €	0 €	1 318 396 €	1 349 629 €	1 389 964 €
Différence		0 €	0 €	0 €	1 318 396 €	31 233 €	40 335 €
Evolution						2,37%	2,99%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Non Bâti

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de rôles	29 758	29 744	29 712	29 645	29 673	29 880	19 926
Base non bâtie	544 502 €	542 530 €	575 101 €	565 564 €	559 049 €	591 285 €	615 504 €
Terre agricole	1 800 012 €	1 814 111 €	2 283 519 €	1 829 326 €	1 834 965 €	1 852 679 €	1 892 968 €
Base brute non bâtie	2 344 514 €	2 356 641 €	2 858 620 €	2 394 890 €	2 394 014 €	2 443 964 €	2 508 472 €
Base nette non bâtie	2 344 514 €	2 356 641 €	2 858 620 €	2 394 890 €	2 394 014 €	2 443 964 €	2 508 472 €
Taux TFNB	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%	2,44%
Produit taxe foncière non bâtie	52 107 €	52 422 €	53 455 €	53 320 €	56 197 €	57 441 €	59 009 €
(après dégrèvement)							
Différence		315 €	1 033 €	-135 €	2 877 €	1 244 €	1 568 €
Evolution		0,60%	1,97%	-0,25%	5,40%	2,21%	2,73%

1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/2018	V ^o 2019/2018
Impôt Economique	9 035 683 €	9 117 164 €	9 355 362 €	10 259 716 €	10 357 226 €	10 594 675 €	+237 449 €	+2,3%
Impôt Ménages	16 264 083 €	16 993 626 €	16 884 865 €	19 388 500 €	19 900 093 €	20 550 395 €	+650 302 €	+3,3%
TOTAL	25 299 766 €	26 110 790 €	26 240 227 €	29 648 216 €	30 257 319 €	31 145 070 €	+887 751 €	+2,9%



La part des impôts ménages représente 66 % des ressources fiscales.

L'augmentation totale des produits fiscaux s'élève donc à 887 751 € dont :

- Près de 600 000 € de produits supplémentaires sur la Taxe d'Habitation ;
- Près de 137 000 € de produits supplémentaires sur la Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales ;
- Près de 233 000 € de produits supplémentaires sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ;
- Une baisse de 145 000 € sur la Cotisation foncière des Entreprises.

1.1.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2019

Par délibération n° CC-180921-S1 du 21 septembre 2018, le Conseil communautaire a fixé le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2019 à 245 740 € aux fins de financement des actions suivantes :

Mission	Coût en € TTC
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Entretien de la digue du « Mus de Loup »	25 000 €
Etude de danger du système d'endiguement « Digue du Mus de Loup », « Digue de Louisiane » et « Brise Lame de Ronce-Les Bains »	150 000 €
Lutte contre le ragondin	29 600 €
Poste à 80 % - Niveau Ingénieur	40 345
Adhésion au Réseau France Digue ou CEPRI	795 €
TOTAL	245 740 €

Les rôles d'imposition 2019 étant disponibles, il est enfin possible d'identifier l'impact moyen de ladite taxe pour le contribuable du territoire.

Le produit de la taxe est ventilé par l'administration des impôts au prorata du produit des taxes d'habitation, foncières et de la cotisation foncière des entreprises perçu par l'ensemble du bloc communal, communes et EPCI, sur le territoire de la CARA.

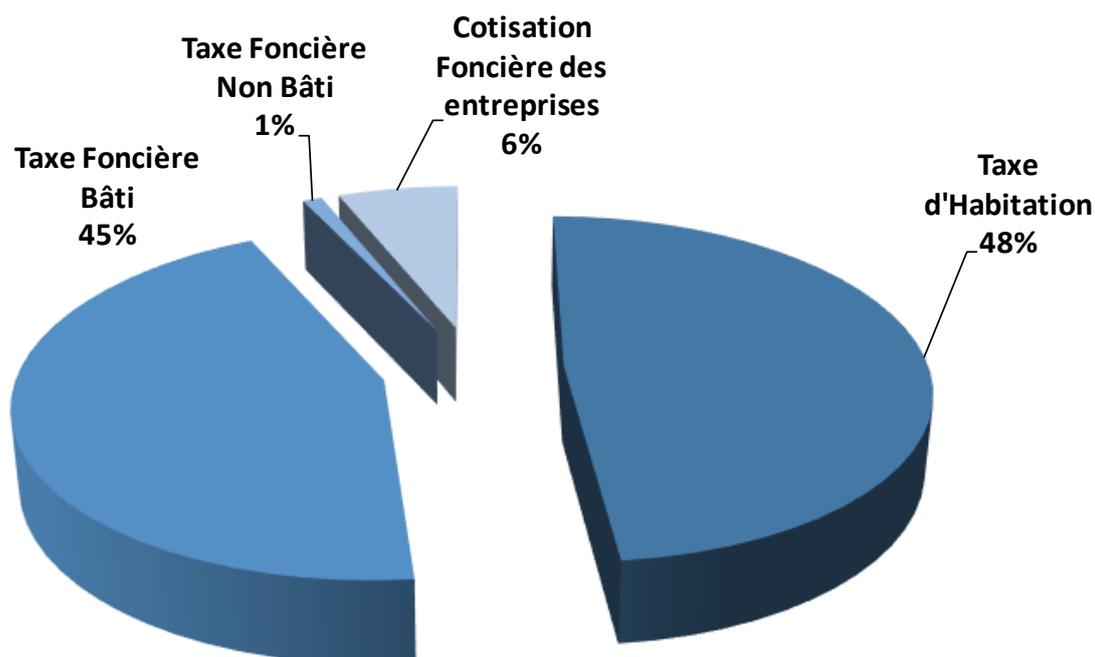
La répartition du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2019 est la suivante :

en milliers d'euros	Cotisation GEMAPI	Nombre d'avis d'imposition	Cotisation moyenne / Rôle
Taxe d'Habitation	118	78 514	1,51 €
Taxe Foncière Bâti	109	101 598	1,07 €
Taxe Foncière Non Bâti	2	19 926	0,12 €
Cotisation Foncière des entreprises	15	9 976	1,51 €
TOTAL	245		

Un contribuable du territoire propriétaire de son logement se sera donc acquitté en 2019 d'une taxe moyenne de 2,60 € pour le financement de la compétence GEMAPI et pour un produit total attendu de 245 740 €.

Le montant de cette taxe est plafonné à 40 € par personne.

Répartition du prélèvement du produit de la taxe GEMAPI – Exercice 2019



1.2. Conséquences des Lois de Finances pour les budgets 2020

1.2.1. Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

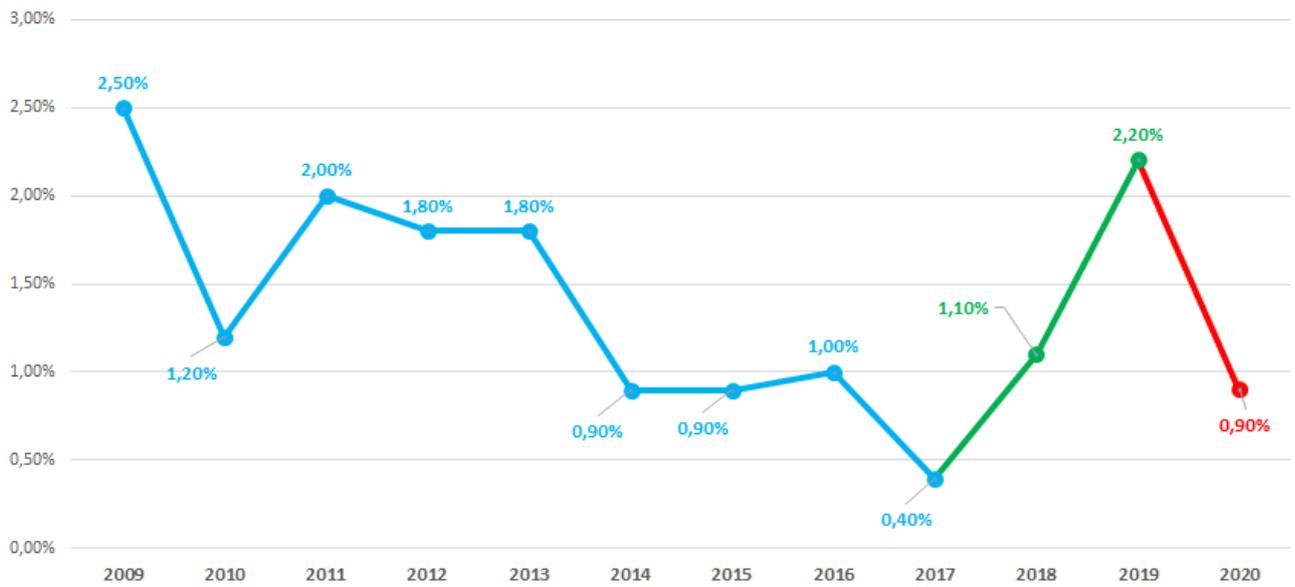
Le Gouvernement, dans la version initiale du PLF, avait décidé le gel des valeurs des valeurs locatives. Le coût de cette opération pour les communes et leurs groupements s'élevaient à 250 millions d'euros.

La commission des finances de l'Assemblée nationale a opté pour une solution de compromis : appliquer une revalorisation en prenant l'inflation française constatée entre septembre 2018 et septembre 2019 (0,9%), et non, comme c'est le cas aujourd'hui, l'inflation harmonisée constatée entre novembre de l'année N-1 et novembre de l'année N-2 (qui aurait été de 1,1 % ou 1,3 %).

Cette mesure se traduit par une majoration des compensations d'exonération d'impôts locaux à hauteur de 112 millions d'euros.

L'Assemblée nationale, à l'issue du vote en séance publique, et suivi par le Gouvernement, a adopté la revalorisation forfaitaire des bases à 0,9%.

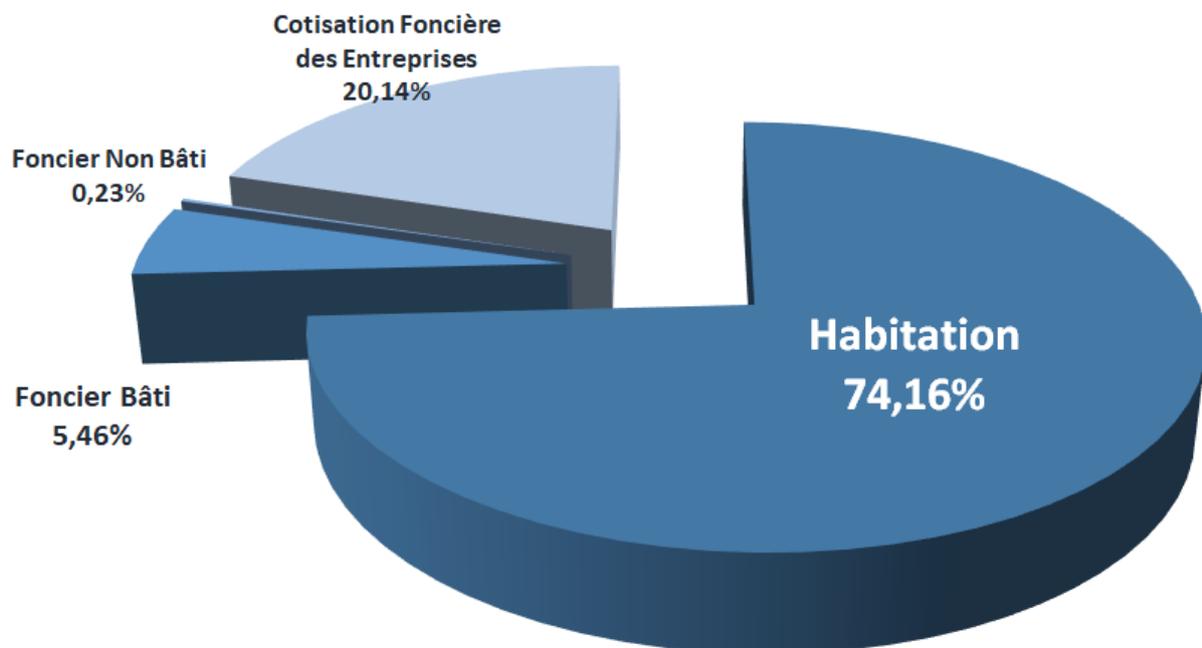
coefficient de valorisation forfaitaire des bases



	COEFFICIENT FIXE PAR LOI DE FINANCES										IPCH*		PLF
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
coefficient de valorisation forfaitaire des bases	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,10%	2,20%	0,90%	

* Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

0,9% de point de base représente près de 228 098 € pour la CARA. Il se répartit de la manière suivante :



Pour mémoire, un point de base représente 254 342 €.

1.2.2. Suppression de la taxe d'habitation

Le projet de Loi de Finances 2020 entérine la mesure concernant la suppression de la taxe d'habitation après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus).

Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

Le PLF 2020 propose quelques ajustements pour 2020 année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre.

Les tableaux qui suivent montrent le processus technique opéré pour le dégrèvement qui n'intervient qu'en phase ultime du calcul de l'impôt, une fois les cotisations, les différents frais complémentaires et réductions potentielles calculés.

L'analyse des rôles Taxe d'Habitation pour l'exercice 2019 apporte les éléments d'informations suivants :

- Le nombre de rôles concernés à l'échelle du territoire par le « Dégrèvement TH » est de 28 337 soit 61 % des rôles de TH Résidences principales (RP) et dépendances principales (DP) (36 % du total des rôles incluant les résidences secondaires (RS) et les logements vacants (LV)).
- La disparité entre les communes est élevée, la proportion des rôles de résidences principales concernés par le dégrèvement sur la commune de Talmont sur Gironde est de 51 % alors qu'elle s'élève à 72 % pour Corme Ecluse et 70% pour Semussac.
- **Le montant total des dégrèvements sur le territoire s'élève à 9 481 802 € pour l'exercice 2019**, soit 22 % des cotisations totales toute nature d'imposition confondue (RP+RS+DP+LV).
- La disparité entre les communes concernant la proportion du dégrèvement est très importante. La part du dégrèvement est de 11 % des cotisations totales sur les communes des Mathes et de Saint Palais sur Mer alors qu'elle s'élève respectivement à 43 % et 42 % pour les communes de Cozes et de Corme Ecluse.

Nombre de rôles à l'échelle du Territoire 78 514 rôles

Résidences Principales 45 821 rôles <i>58,4%</i>	Dépendances Principales 674 rôles <i>0,9%</i>	Résidences Secondaires 31 775 rôles <i>40,5%</i>	Logements Vacants 244 rôles <i>0,3%</i>
---	--	---	--

Dégrèvement TH <i>"Loi Macron"</i> 46 495 rôles concernés <i>59,2%</i>
--

Nombre de rôles

Territoire Communal	Rés. Principales + Dépendances	Dont bénéficiaires du Dégrèvement	en % des rôles RP+D
Arces	346	211	61%
Arvert	1 852	1 252	68%
Barzan	209	135	65%
Boutenac-Touvent	108	62	57%
Breuillet	1 421	822	58%
Brie-sous-Mortagne	117	66	56%
Chaillevette	743	514	69%
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	329	197	60%
Corme-Écluse	512	368	72%
Cozes	1 093	732	67%
Épargnes	385	247	64%
Étaules	1 245	840	67%
Floirac	181	99	55%
Grézac	415	283	68%
La Tremblade	2 663	1 563	59%
Le Chay	351	227	65%
L'Éguille	413	276	67%
Les Mathes	1 206	730	61%
Médis	1 492	1 002	67%
Meschers-sur-Gironde	1 758	1 070	61%
Mornac-sur-Seudre	415	270	65%
Mortagne-sur-Gironde	477	260	55%
Royan	12 348	7 081	57%
Sablonceaux	625	414	66%
Saint-Augustin	628	412	66%
Saint-Georges-de-Didonne	3 242	1 861	57%
Saint-Palais-sur-Mer	2 321	1 227	53%
Saint-Romain-de-Benet	765	510	67%
Saint-Sulpice-de-Royan	1 514	1 006	66%
Saujon	3 782	2 471	65%
Semussac	1 127	791	70%
Talmont-sur-Gironde	45	23	51%
Vaux-sur-Mer	2 367	1 315	56%
Total général	46 495	28 337	61%

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

COMMUNES	COTISATIONS				Frais de Gestion	Prélèvement pour base élevée	Prélèvement 1,5% Résidence Sec.	Plafonnement revenu	Non valeurs (<12€)	COTISATIONS TOTALES	Dégrèvement TH	COTISATIONS NETTES	Dégrèvement en % des cotisations totales
	Communale	CARA	TSE	GEMAPI									
Arces	112 285 €	79 327 €	1 100 €	587 €	3 141 €	1 561 €	864 €	-17 763 €	-48 €	181 054 €	-57 138 €	123 916 €	32%
Arvert	613 658 €	456 894 €	5 881 €	3 005 €	14 628 €	3 360 €	2 839 €	-65 699 €	-98 €	1 034 468 €	-410 737 €	623 731 €	40%
Barzan	72 694 €	57 607 €	764 €	394 €	2 451 €	837 €	846 €	-7 195 €	-9 €	128 389 €	-31 864 €	96 525 €	25%
Boutenac-Touvent	36 756 €	22 066 €	303 €	161 €	905 €	208 €	233 €	-6 244 €	-8 €	54 380 €	-18 678 €	35 702 €	34%
Breuillet	610 146 €	437 474 €	5 026 €	2 620 €	14 471 €	6 472 €	2 866 €	-85 403 €	-146 €	993 526 €	-277 308 €	716 218 €	28%
Brie-sous-Mortagne	23 941 €	20 878 €	278 €	149 €	652 €	144 €	149 €	-1 840 €	-10 €	44 341 €	-16 953 €	27 388 €	38%
Chaillevette	324 985 €	192 881 €	2 633 €	1 349 €	7 465 €	2 814 €	1 635 €	-52 257 €	-54 €	481 451 €	-170 709 €	310 742 €	35%
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	92 312 €	82 959 €	1 111 €	575 €	3 050 €	1 642 €	957 €	-9 813 €	-52 €	172 741 €	-48 675 €	124 066 €	28%
Corme-Écluse	84 812 €	97 966 €	1 428 €	731 €	2 405 €	353 €	438 €	-4 724 €	-25 €	183 384 €	-77 594 €	105 790 €	42%
Cozes	303 092 €	218 056 €	2 983 €	1 546 €	6 684 €	1 597 €	1 063 €	-31 795 €	-85 €	503 141 €	-215 164 €	287 977 €	43%
Épargnes	114 363 €	69 818 €	980 €	531 €	2 651 €	641 €	595 €	-10 216 €	-10 €	179 353 €	-67 916 €	111 437 €	38%
Étaules	476 320 €	329 607 €	3 845 €	2 013 €	11 451 €	3 894 €	2 286 €	-67 711 €	-132 €	761 573 €	-263 057 €	498 516 €	35%
Floirac	46 976 €	31 733 €	437 €	228 €	1 238 €	237 €	338 €	-2 853 €	-17 €	78 317 €	-23 678 €	54 639 €	30%
Grézac	82 622 €	80 659 €	1 158 €	604 €	2 206 €	485 €	417 €	-8 701 €	-30 €	159 420 €	-62 509 €	96 911 €	39%
La Tremblade	1 509 841 €	1 047 000 €	12 468 €	6 450 €	51 579 €	16 431 €	19 283 €	-84 574 €	-173 €	2 578 305 €	-505 645 €	2 072 660 €	20%
Le Chay	79 513 €	72 542 €	1 014 €	526 €	1 835 €	309 €	227 €	-4 860 €	-31 €	151 075 €	-60 785 €	90 290 €	40%
L'Éguille	136 889 €	87 595 €	1 224 €	632 €	3 204 €	689 €	695 €	-14 465 €	-20 €	216 443 €	-82 226 €	134 217 €	38%
Les Mathes	716 646 €	912 228 €	11 073 €	6 034 €	39 699 €	23 023 €	17 289 €	-22 454 €	-119 €	1 703 419 €	-185 342 €	1 518 077 €	11%
Médis	536 906 €	368 387 €	4 973 €	2 555 €	10 984 €	2 553 €	1 370 €	-43 249 €	-42 €	884 437 €	-352 212 €	532 225 €	40%
Meschers-sur-Gironde	1 026 890 €	790 760 €	10 199 €	5 305 €	35 149 €	12 760 €	12 385 €	-71 573 €	-73 €	1 821 802 €	-395 021 €	1 426 781 €	22%
Mornac-sur-Seudre	148 473 €	101 582 €	1 211 €	636 €	3 847 €	1 052 €	993 €	-12 247 €	-30 €	245 517 €	-78 203 €	167 314 €	32%
Mortagne-sur-Gironde	185 640 €	115 776 €	1 508 €	787 €	5 237 €	959 €	1 654 €	-24 366 €	-139 €	287 056 €	-73 773 €	213 283 €	26%
Royan	7 293 116 €	5 437 800 €	62 420 €	32 508 €	244 295 €	158 963 €	82 505 €	-843 910 €	-1 121 €	12 466 576 €	-2 551 067 €	9 915 509 €	20%
Sablanceaux	140 992 €	109 009 €	1 566 €	812 €	3 064 €	568 €	415 €	-9 857 €	-37 €	246 532 €	-101 320 €	145 212 €	41%
Saint-Augustin	356 528 €	200 317 €	2 404 €	1 283 €	9 481 €	2 500 €	2 901 €	-34 336 €	-29 €	541 049 €	-141 849 €	399 200 €	26%
Saint-Georges-de-Didonne	3 027 520 €	2 265 228 €	26 559 €	13 719 €	118 966 €	77 407 €	47 797 €	-152 176 €	-194 €	5 424 826 €	-772 519 €	4 652 307 €	14%
Saint-Palais-sur-Mer	2 260 638 €	1 872 290 €	22 524 €	11 533 €	91 925 €	73 414 €	37 177 €	-127 234 €	-166 €	4 242 101 €	-507 947 €	3 734 154 €	12%
Saint-Romain-de-Benet	144 949 €	138 013 €	1 957 €	1 011 €	3 711 €	823 €	627 €	-17 477 €	-81 €	273 533 €	-108 574 €	164 959 €	40%
Saint-Sulpice-de-Royan	458 020 €	365 631 €	4 252 €	2 209 €	10 113 €	2 708 €	1 204 €	-44 788 €	-94 €	799 255 €	-312 900 €	486 355 €	39%
Saujon	1 255 254 €	852 134 €	10 952 €	5 705 €	25 674 €	4 900 €	3 265 €	-259 043 €	-519 €	1 898 322 €	-801 742 €	1 096 580 €	42%
Semussac	368 170 €	226 805 €	3 171 €	1 615 €	7 889 €	1 229 €	1 392 €	-39 090 €	-82 €	571 099 €	-236 016 €	335 083 €	41%
Talmont-sur-Gironde	21 263 €	17 182 €	220 €	117 €	830 €	267 €	329 €	-996 €	0 €	39 212 €	-6 278 €	32 934 €	16%
Vaux-sur-Mer	1 770 569 €	1 705 728 €	20 118 €	10 393 €	75 434 €	53 029 €	29 904 €	-142 102 €	-268 €	3 522 805 €	-466 403 €	3 056 402 €	13%
Total général	24 432 779 €	18 863 932 €	227 740 €	118 323 €	816 314 €	457 829 €	276 938 €	-2 321 011 €	-3 942 €	42 868 902 €	-9 481 802 €	33 387 100 €	22%

1.2.3. Réforme de la fiscalité locale

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables repose sur le mécanisme suivant : transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes en 2021, et versement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme aux départements d'une part nationale de TVA pour compenser la perte enregistrée sur leur fiscalité directe.

Dans la mesure où le montant de la taxe foncière départementale ne peut pas correspondre exactement pour chaque commune, sauf exception, au produit communal de TH perdu, l'État envisage d'instituer un coefficient correcteur. Il s'appliquerait aux futures recettes communales de foncier bâti et aboutirait à une redistribution d'une part, parfois non négligeable, de l'impôt perçu dans les communes « surcompensées » au bénéfice des communes « sous-compensées », sauf maintien d'une légère partie des sommes supplémentaires pour certaines communes.

L'ampleur de cette redistribution sera vraisemblablement importante, et pourrait être difficile à expliquer dans la mesure où, contrairement au système du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, elle ne devrait pas être visible dans les budgets locaux alors qu'elle devrait logiquement l'être, notamment par référence à l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sur les avis d'imposition.

Approche de l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour le territoire selon les cotisations nettes par collectivité connues en 2019.

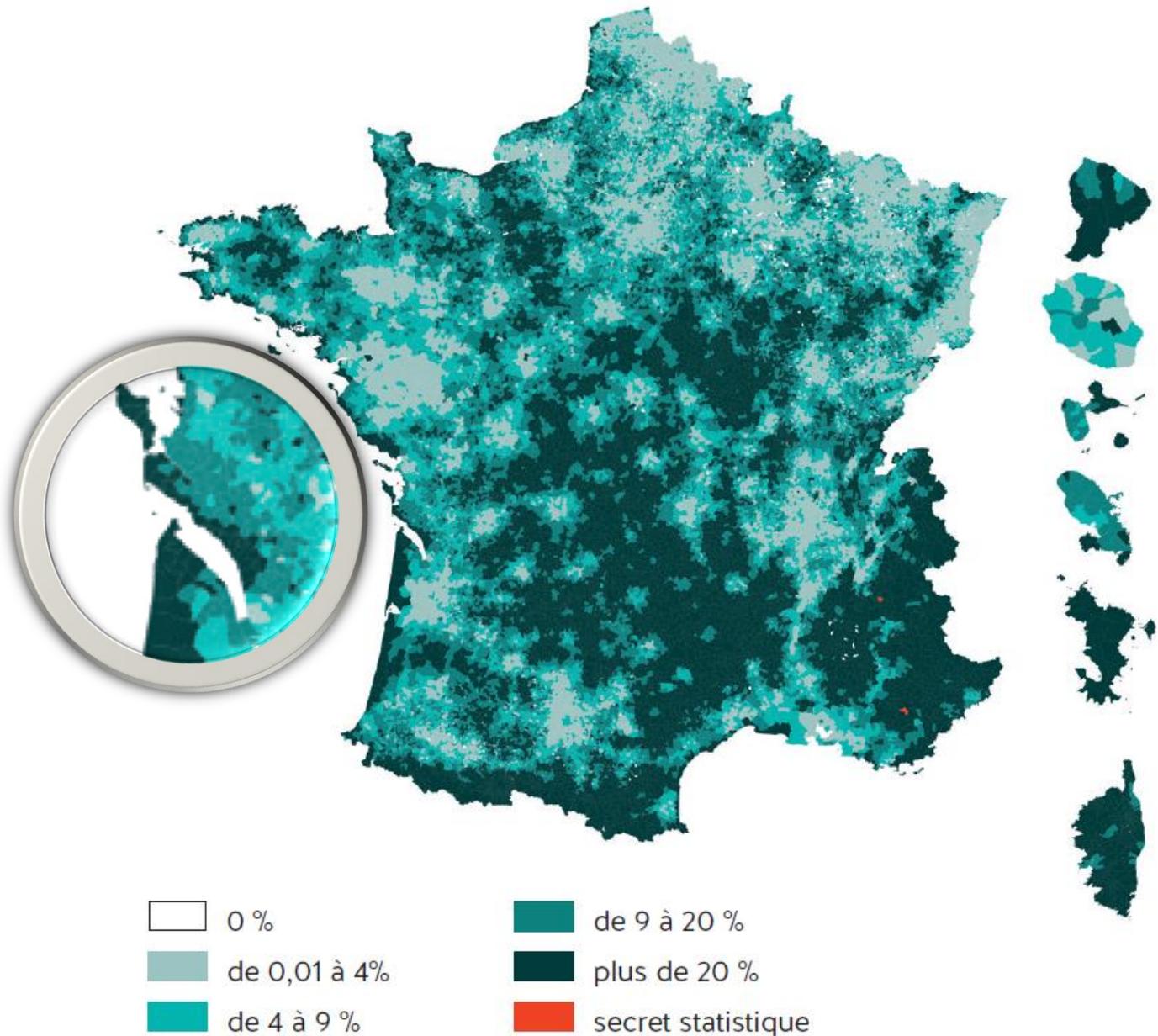
À compter de 2023 :

- La TH sur la résidence principale est définitivement supprimée et la taxe, renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), ne concerne plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales ;
- La taxe sur les locaux vacants (TLV) et la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale, en zone tendue, ainsi que la TH sur les locaux vacants (THLV), hors zone tendue, sont maintenues ;

Une part de l'assiette de la Taxe d'habitation sera donc maintenue concernant les résidences secondaires et les locaux vacants.

Au niveau national, toutes les communes ne connaîtront pas la même proportion de base maintenue comme le montre la carte suivante :

POIDS RELATIF DES BASES MAINTENUES



Concernant le territoire de la CARA, la proportion de base maintenue sera au moins de 9%.

Sur la base des informations issues des rôles de TH 2019, le tableau suivant présente par commune la part des cotisations nettes 2019 concernant d'une part les résidences principales et leur dépendance et d'autre part celle concernant les résidences secondaires et les locaux vacants.

COMMUNE COTISATION TH 2019	RESIDENCES PRINCIPALES			COTISATIONS TH HORS REFORME			TOTAL COTISATION	Résidences / dépendances	Résidences secondaires
	Rés. Princ.	Dépendance RP	Réforme TH	Rés. Secondaires	Locaux Vacants	Hors Réforme	COMMUNALE 2019	PRINCIPALES	Locaux vacants
Arces	79 380 €	265 €	79 645 €	32 057 €	583 €	32 640 €	112 285 €	71%	29%
Arvert	504 135 €	2 280 €	506 415 €	107 243 €		107 243 €	613 658 €	83%	17%
Barzan	42 025 €	59 €	42 084 €	30 610 €		30 610 €	72 694 €	58%	42%
Boutenac-Touvent	27 209 €	196 €	27 405 €	9 351 €		9 351 €	36 756 €	75%	25%
Breuillet	494 170 €	563 €	494 733 €	115 413 €		115 413 €	610 146 €	81%	19%
Brie-sous-Mortagne	18 712 €	48 €	18 760 €	5 181 €		5 181 €	23 941 €	78%	22%
Chaillevette	257 718 €	1 095 €	258 813 €	66 172 €		66 172 €	324 985 €	80%	20%
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	59 345 €	690 €	60 035 €	32 277 €		32 277 €	92 312 €	65%	35%
Corme-Écluse	71 883 €	591 €	72 474 €	12 338 €		12 338 €	84 812 €	85%	15%
Cozes	262 351 €	1 235 €	263 586 €	39 506 €		39 506 €	303 092 €	87%	13%
Épargnes	90 782 €		90 782 €	23 581 €		23 581 €	114 363 €	79%	21%
Étaules	380 447 €	74 €	380 521 €	92 250 €	3 549 €	95 799 €	476 320 €	80%	20%
Floirac	33 839 €	203 €	34 042 €	12 934 €		12 934 €	46 976 €	72%	28%
Grézac	69 494 €	68 €	69 562 €	13 060 €		13 060 €	82 622 €	84%	16%
La Tremblade	735 726 €	2 202 €	737 928 €	771 913 €		771 913 €	1 509 841 €	49%	51%
Le Chay	71 676 €	384 €	72 060 €	7 453 €		7 453 €	79 513 €	91%	9%
L'Éguille	109 203 €	524 €	109 727 €	27 162 €		27 162 €	136 889 €	80%	20%
Les Mathes	204 266 €	639 €	204 905 €	511 741 €		511 741 €	716 646 €	29%	71%
Médis	483 461 €	1 098 €	484 559 €	52 347 €		52 347 €	536 906 €	90%	10%
Meschers-sur-Gironde	562 928 €	1 476 €	564 404 €	460 266 €	2 220 €	462 486 €	1 026 890 €	55%	45%
Mornac-sur-Seudre	108 253 €	323 €	108 576 €	39 897 €		39 897 €	148 473 €	73%	27%
Mortagne-sur-Gironde	118 204 €	995 €	119 199 €	66 441 €		66 441 €	185 640 €	64%	36%
Royan	3 978 309 €	18 042 €	3 996 351 €	3 229 493 €	67 272 €	3 296 765 €	7 293 116 €	55%	45%
Sablonceaux	125 977 €	338 €	126 315 €	14 677 €		14 677 €	140 992 €	90%	10%
Saint-Augustin	230 522 €	1 041 €	231 563 €	124 965 €		124 965 €	356 528 €	65%	35%
Saint-Georges-de-Didonne	1 139 501 €	6 912 €	1 146 413 €	1 863 452 €	17 655 €	1 881 107 €	3 027 520 €	38%	62%
Saint-Palais-sur-Mer	883 515 €	2 066 €	885 581 €	1 375 057 €		1 375 057 €	2 260 638 €	39%	61%
Saint-Romain-de-Benet	124 579 €	158 €	124 737 €	20 212 €		20 212 €	144 949 €	86%	14%
Saint-Sulpice-de-Royan	408 859 €	786 €	409 645 €	46 069 €	2 306 €	48 375 €	458 020 €	89%	11%
Saujon	1 124 586 €	3 514 €	1 128 100 €	127 154 €		127 154 €	1 255 254 €	90%	10%
Semussac	311 954 €	613 €	312 567 €	54 809 €	794 €	55 603 €	368 170 €	85%	15%
Talmont-sur-Gironde	9 248 €	17 €	9 265 €	11 998 €		11 998 €	21 263 €	44%	56%
Vaux-sur-Mer	726 343 €	3 766 €	730 109 €	1 040 460 €		1 040 460 €	1 770 569 €	41%	59%
Total général	13 848 600 €	52 261 €	13 900 861 €	10 437 539 €	94 379 €	10 531 918 €	24 432 779 €	57%	43%

La compensation issue de la suppression de la taxe d'habitation ne concernera que les bases afférentes aux résidences principales et leurs dépendances soit 57 % des bases de la CARA.

Pour les communes, la compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sera réalisée par le transfert du produit de la taxe foncière bâti départemental.

Dès 2021, le taux de la taxe foncière bâti d'une commune sera égal à la somme du taux communal et du taux départemental transféré.

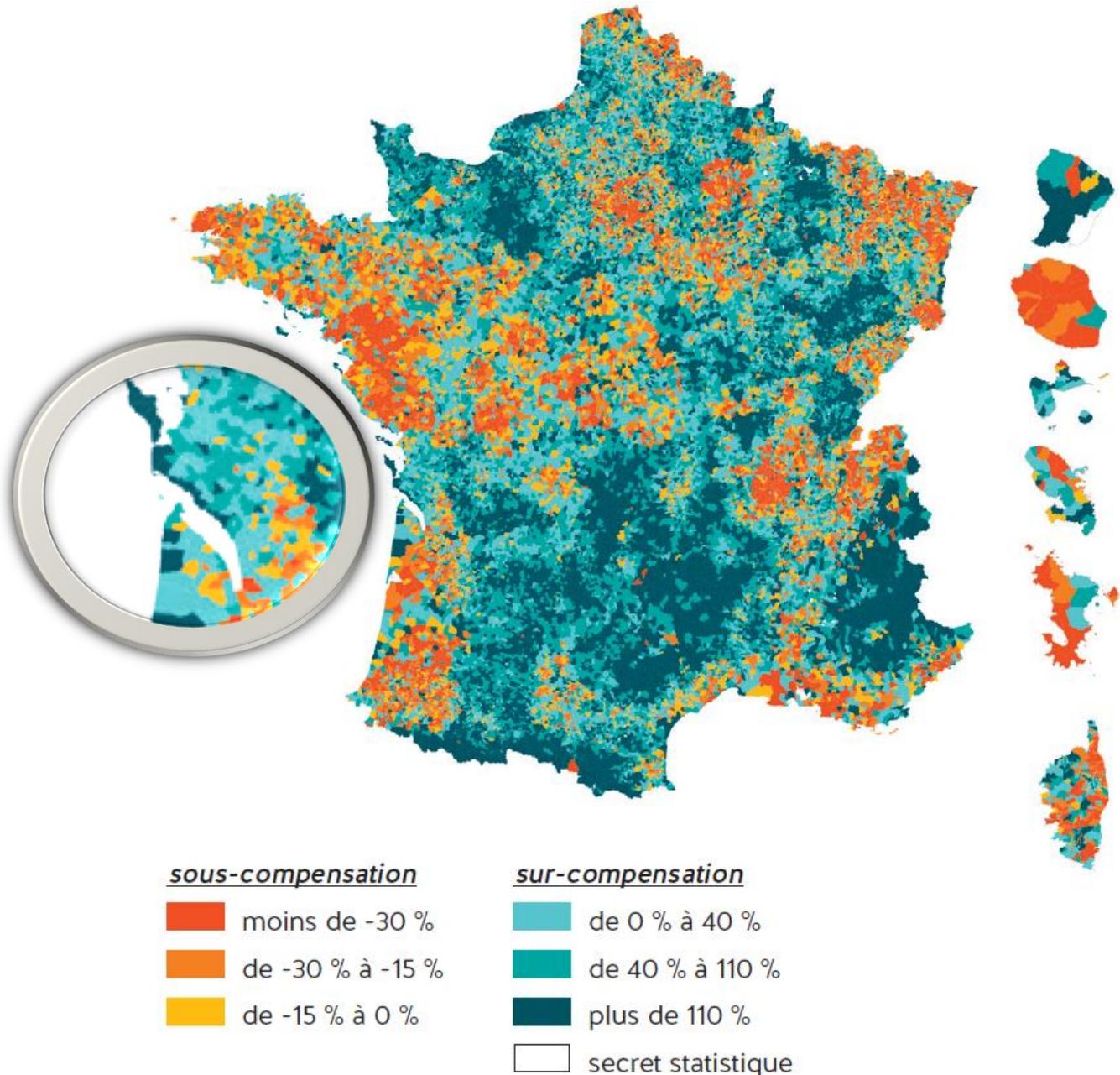
Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place qui vient corriger le différentiel de produits constaté entre le produit communal de taxe d'habitation supprimé et le produit de taxe foncière départemental bâti transféré.

Ce coefficient correcteur sera supérieur à 1 pour les communes dites sous compensées (perte de TH supérieur au transfert de foncier bâti) et inférieur à 1 pour les communes dites surcompensées (perte de TH inférieur au transfert de foncier bâti).

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.

IMPACT DU TRANSFERT DU FONCIER BÂTI DÉPARTEMENTAL



Les communes du territoire de la CARA devraient toutes connaître un scénario de surcompensation dans la mesure où le produit de la part départementale du foncier bâti est supérieur à la fraction supprimée du produit de la taxe d'habitation communale.

Les hypothèses de calculs retenues concernant la détermination du coefficient correcteur sont les suivantes :

- Bases TH communales 2020
- Taux TH communaux 2017
- Bases FB départementales 2020
- Taux FB départementaux 2020

Les communes du territoire de la CARA devraient toutes connaître un scénario de surcompensation

Sur la bases des éléments issus des rôles 2019 et en tenant des cotisations 2019 (bases et taux) une première approche de calcul donne les résultats suivants (attention les hypothèses retenues concernent toutes l'exercice 2019 contrairement aux postulats inscrits dans le PLF 2020).

COMMUNE	Cotisations TH 2019	Cotisations FB 2019	Cotisations FB 2019	(1)	(2)	
	Rés. / dép. PRINCIPALES	COMMUNES	DEPARTEMENT	TOTAL FB DPT + COM.	TH COM - FB DPT 2019	1+[(2) / (1)] Coef. Correcteur 2019
Arces	79 645 €	125 240 €	146 114 €	271 354 €	-66 469 €	0,76
Arvert	506 415 €	694 279 €	817 404 €	1 511 683 €	-310 989 €	0,79
Barzan	42 084 €	69 594 €	111 551 €	181 145 €	-69 467 €	0,62
Boutenac-Touvent	27 405 €	30 668 €	43 465 €	74 133 €	-16 060 €	0,78
Breuillet	494 733 €	865 764 €	713 847 €	1 579 611 €	-219 114 €	0,86
Brie-sous-Mortagne	18 760 €	31 003 €	46 689 €	77 692 €	-27 929 €	0,64
Chaillevette	258 813 €	280 104 €	332 740 €	612 844 €	-73 927 €	0,88
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	60 035 €	86 360 €	151 324 €	237 684 €	-91 289 €	0,62
Corme-Écluse	72 474 €	110 218 €	184 933 €	295 151 €	-112 459 €	0,62
Cozes	263 586 €	400 077 €	447 883 €	847 960 €	-184 297 €	0,78
Épargnes	90 782 €	116 198 €	140 152 €	256 350 €	-49 370 €	0,81
Étaules	380 521 €	605 120 €	554 273 €	1 159 393 €	-173 752 €	0,85
Floirac	34 042 €	49 606 €	72 149 €	121 755 €	-38 107 €	0,69
Grézac	69 562 €	85 578 €	148 466 €	234 044 €	-78 904 €	0,66
La Tremblade	737 928 €	2 135 632 €	1 837 184 €	3 972 816 €	-1 099 256 €	0,72
Le Chay	72 060 €	128 045 €	135 820 €	263 865 €	-63 760 €	0,76
L'Éguille	109 727 €	211 866 €	163 294 €	375 160 €	-53 567 €	0,86
Les Mathes	204 905 €	921 085 €	1 641 716 €	2 562 801 €	-1 436 811 €	0,44
Médis	484 559 €	708 902 €	730 575 €	1 439 477 €	-246 016 €	0,83
Meschers-sur-Gironde	564 404 €	1 168 815 €	1 295 788 €	2 464 603 €	-731 384 €	0,70
Mornac-sur-Seudre	108 576 €	184 638 €	185 217 €	369 855 €	-76 641 €	0,79
Mortagne-sur-Gironde	119 199 €	243 273 €	229 409 €	472 682 €	-110 210 €	0,77
Royan	3 996 351 €	14 801 193 €	9 711 568 €	24 512 761 €	-5 715 217 €	0,77
Sablonceaux	126 315 €	146 437 €	210 314 €	356 751 €	-83 999 €	0,76
Saint-Augustin	231 563 €	314 678 €	332 058 €	646 736 €	-100 495 €	0,84
Saint-Georges-de-Didonne	1 146 413 €	4 579 067 €	3 573 516 €	8 152 583 €	-2 427 103 €	0,70
Saint-Palais-sur-Mer	885 581 €	2 959 971 €	2 885 165 €	5 845 136 €	-1 999 584 €	0,66
Saint-Romain-de-Benet	124 737 €	177 354 €	262 753 €	440 107 €	-138 016 €	0,69
Saint-Sulpice-de-Royan	409 645 €	904 658 €	737 813 €	1 642 471 €	-328 168 €	0,80
Saujon	1 128 100 €	2 413 420 €	1 724 588 €	4 138 008 €	-596 488 €	0,86
Semussac	312 567 €	352 160 €	428 923 €	781 083 €	-116 356 €	0,85
Talmont-sur-Gironde	9 265 €	40 121 €	40 396 €	80 517 €	-31 131 €	0,61
Vaux-sur-Mer	730 109 €	2 073 023 €	2 659 393 €	4 732 416 €	-1 929 284 €	0,59
Total général	13 900 861 €	38 014 147 €	32 696 480 €	70 710 627 €		

2. Optimisation de la gestion financière de la CARA

2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire

2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement

Au stade des budgets primitifs, les orientations budgétaires proposées aboutissent à une **hausse globale de l'autofinancement de près de 16,6 %** (hors budgets annexes afférents aux zones d'activités économiques équilibrés par le budget principal).

<i>(opérations réelles hors reports et dépenses imprévues)</i>	Crédits 2019	Propositions 2020	Ecart	Var°
Budget Principal				
<i>(Intègre les évolutions du budget Transport)</i>				
Dépenses de Fonctionnement	40 189 894 €	41 929 651 €	+1 739 757 €	+4,33%
Recettes de Fonctionnement	45 340 576 €	46 317 694 €	+977 118 €	+2,16%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	5 150 682 €	4 388 043 €	-762 639 €	-14,81%
Budget Assainissement				
Dépenses de Fonctionnement	1 149 230 €	1 117 035 €	-32 195 €	-2,80%
Recettes de Fonctionnement	6 446 730 €	5 511 280 €	-935 450 €	-14,51%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	5 297 500 €	4 394 245 €	-903 255 €	-17,05%
Budget Gestion Déchets				
Dépenses de Fonctionnement	20 113 999 €	17 518 420 €	-2 595 579 €	-12,90%
Recettes de Fonctionnement	17 666 960 €	17 765 680 €	+98 720 €	+0,56%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	-2 447 039 €	247 260 €	2 694 299 €	-110,10%
Budget Hippodrome Royan atlantique				
Dépenses de Fonctionnement	53 583 €	46 266 €	-7 317 €	-13,66%
Recettes de Fonctionnement	198 606 €	207 806 €	+9 200 €	+4,63%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	145 023 €	161 540 €	16 517 €	+11,39%
Budget Panneaux Photovoltaïques				
Dépenses de Fonctionnement	6 942 €	6 415 €	-527 €	-7,59%
Recettes de Fonctionnement	21 510 €	21 500 €	-10 €	-0,05%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	14 568 €	15 085 €	517 €	+3,55%
Budget GEMAPI				
Dépenses de Fonctionnement	344 435 €	451 707 €	+107 272 €	+31,14%
Recettes de Fonctionnement	249 435 €	651 707 €	+402 272 €	+161,27%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	-95 000 €	200 000 €	295 000 €	-310,53%
GLOBALITE BUDGETS ETUDIES				
Dépenses de Fonctionnement	61 858 083 €	61 069 494 €	-788 589 €	-1,27%
Recettes de Fonctionnement	69 923 817 €	70 475 667 €	+551 850 €	+0,79%
Autofinancement budgétaire généré (hors DAP)	8 065 734 €	9 406 173 €	1 340 439 €	+16,62%

Si l'exercice règlementaire s'impose il convient de relativiser ces informations brutes en appréhendant les contraintes légales et les changements de règle de gestion qui grèvent les budgets 2020 :

- Budget principal :
 - Ce budget intègre la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport. Les équilibres économiques de la nouvelle DSP qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020 génèrent une augmentation nette de plus de 1,2 millions d'euros en dépenses de fonctionnement.
 - Une augmentation des prévisions afférentes à la taxe de séjour impacte pour 220 000 € les recettes et les dépenses de fonctionnement.
 - Pour la première année, les prévisions intègrent le loyer versé par la gendarmerie pour plus de 330 000 €.
- Budget assainissement :
 - **Pour la première année, le budget annexe assainissement est assujéti à la TVA**, ses inscriptions budgétaires sont donc présentées en hors taxes.
- Budget gestion des déchets :
 - Ce budget connaît de réelles tensions structurelles sur son épargne brute (capacité d'autofinancement). L'inflation historique des dépenses est beaucoup plus conséquente que celle des recettes qui connaissent une baisse relative sur la même période. Les équilibres présentés reposent donc sur une anticipation des efforts de gestion à opérer sur l'ensemble des marchés de prestations de service à relancer pour l'exercice 2020 concomitamment à une hausse de la TEOM et des redevances de 2 %. Une partie dédiée rappellera les baisses consécutives des taux de TEOM ayant impacté le niveau de recettes du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.
- Budget Hippodrome Royan Atlantique :
 - Ce budget connaît une relative stabilité. Pour la première année les inscriptions concernant le produit des prélèvements issus des paris sur les jeux hippiques connaissent une baisse suite aux Lois de finances qui ont prévu une répartition de cette recette entre l'EPCI et la commune dont le territoire bénéficie de l'équipement sauf délibération contraire du conseil municipal concerné. Les démarches municipales n'ayant pas été réalisées, 50% du produit prévisionnel est donc inscrit au budget.
- Budget GEMAPI :
 - Ce budget bénéficie d'une recette dédiée, la taxe GEMAPI, qui assure le financement des actions en fonctionnement et investissement.

Le nouveau contrat de DSP transport en vigueur au 1^{er} janvier 2020 génère une augmentation nette de plus de 1,2 millions d'euros

2.1.2. Les budgets des services opérationnels

BUDGET PRINCIPAL

Crédits 2019 (hors reports)	2020 Propositions	Ecart
--------------------------------	----------------------	-------

Direction de la Communication			
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	270 080 €	255 150 €	-14 930 €
Direction des Affaires Culturelles			
ACTIONS CULTURELLES	408 080 €	297 431 €	-110 649 €
JEUDIS MUSICAUX	330 100 €	336 200 €	+6 100 €

Affaires culturelles : Les crédits dédiés à l'animation « histoires d'estuaire » n'ont pas été reconduits.

Pole Prospective Stratégie Territoriale

PORTS ET MILIEU MARITIME	0 €	0 €	+0 €
PROSPECTIVE	8 200 €	9 250 €	+1 050 €
TOURISME	3 794 110 €	4 212 360 €	+418 250 €

Tourisme : augmentation de 220 000 € concernant le reversement de la taxe de séjour (contrepartie en recettes) et près de 240 000 € de subventions de fonctionnement supplémentaires.

Pôle Fonctions Supports

AFFAIRES GENERALES	169 794 €	205 866 €	+36 073 €
COMMANDE PUBLIQUE	81 750 €	78 300 €	-3 450 €
SERVICE JURIDIQUE	117 145 €	111 880 €	-5 265 €
Direction des Ressources Humaines	8 213 845 €	8 458 950 €	+245 105 €
Direction des systèmes d'Information			
INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	53 800 €	54 250 €	+450 €
INFORMATIQUE	203 270 €	197 210 €	-6 060 €
TELEPHONIE	84 384 €	86 688 €	+2 304 €
Direction des finances			
DETTE	138 343 €	124 543 €	-13 800 €
OPERATIONS NON AFFECTEES	13 867 740 €	13 837 559 €	-30 181 €
PEREQUATION	2 806 900 €	2 806 900 €	+0 €
SECURITE - SALUBRITE PUBLIQUE	2 929 420 €	2 948 816 €	+19 396 €

Les affaires générales enregistrent une augmentation des primes d'assurances.

L'augmentation prévue en matière de sécurité et salubrité publique concerne le contingent d'incendie et de secours versé au SDIS.

BUDGET PRINCIPAL

Crédits 2019 (hors reports)	2020 Propositions	Ecart
--------------------------------	----------------------	-------

Pôle Equipements et Logistique

ENTRETIEN ET GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS	486 753 €	424 184 €	-62 569 €
LOGISTIQUE	69 700 €	68 900 €	-800 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	409 813 €	383 594 €	-26 219 €

Ajustement de crédits sur les dépenses d'entretien du patrimoine et des zones d'activités n'ayant pas fait l'objet d'un transfert au sens de la Loi NOTRe.

Pôle Développement et Attractivité Territoriale

DEVELOPPEMENT COMMERCE ARTISANAT ET INDUSTRIE	140 045 €	148 000 €	+7 955 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE	84 500 €	81 500 €	-3 000 €
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE ET RURALITE	126 466 €	88 880 €	-37 586 €
NAUTISME	531 900 €	533 800 €	+1 900 €
ACTIVITES PLEINE NATURE	33 200 €	51 600 €	+18 400 €
ANIMATION	109 100 €	57 300 €	-51 800 €

Les études concernant l'aménagement et l'exploitation d'un pôle de transformation alimentaire ont été financées en 2019. La mise en œuvre opérationnelle fera l'objet en 2020 d'un budget annexe dédié.

Enfin, les subventions versées au titre des animations territoriales ont été ventilées dans les budgets consacrés au schéma nautique d'une part et aux interventions économiques d'autre part.

Pôle Politique de la Ville Solidarités Prévention Sécurité

POLITIQUE DE LA VILLE	1 144 300 €	1 149 250 €	+4 950 €
ACTION SOCIALE	798 685 €	762 885 €	-35 800 €
RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE	86 280 €	99 680 €	+13 400 €
GENS DU VOYAGE	259 490 €	265 530 €	+6 040 €
SECURITE DES PLAGES	589 230 €	587 290 €	-1 940 €

Les subventions inscrites en 2019 dédiées au cofinancement des stages BNSSA n'ont pas été reconduites.

Concernant les relais d'accueil petite enfance, une somme permettant la location d'un local pour le secteur Est a été ajoutée au budget 2020.

BUDGET PRINCIPAL

Crédits 2019 (hors reports)	2020 Propositions	Ecart
--------------------------------	----------------------	-------

Pôle Aménagement Durable et Mobilité

LOGEMENTS	67 100 €	14 180 €	-52 920 €
TERRITOIRE DURABLE	136 250 €	272 250 €	+136 000 €
TRANSPORT	1 331 351 €	2 581 969 €	+1 250 618 €

Les études concernant la plateforme rénovation de l'habitat ont été transférées du budget Logement au budget Territoire Durable.

Les nouveautés 2020 concernent notamment une démarche d'accompagnement au Plan Climat Air Energie Territoriale.

Le nouvel équilibre économique de la DSP Transport induit une augmentation des dépenses sur ce poste de plus de 1,2 millions d'euros.

Pôle Cycle de l'Eau Environnement

GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)	0 €	100 000 €	+100 000 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	101 500 €	78 336 €	-23 164 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	207 270 €	159 170 €	-48 100 €

La compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) incombe à la CARA dès le 1^{er} janvier 2020.

Total général	40 189 894 €	41 929 651 €	+1 739 757 €
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Sur le budget principal, les dépenses connaissent une augmentation de 4,33 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget transport afin de couvrir les coûts afférents à la DSP.

Après retraitement des dépenses concernant la compétence tourisme et la DSP transport, nous observons une stabilité exemplaire des dépenses opérationnelles des services de la CARA, frais de personnel inclus.

	Crédits 2018	Propositions 2019	Ecart	Var°
Budgets opérationnels des Services	27 623 603 €	27 379 039 €	-244 564 €	-0,89%
Budget Ressources Humaines	7 722 325 €	7 965 040 €	+242 715 €	+3,14%
Sous - total	35 345 928 €	35 344 079 €	-1 849 €	-0,01%
DSP Transport (Subv° Equilibre)	1 108 966 €	2 391 572 €	+1 282 606 €	+115,66%
Subvention OTC	1 605 000 €	1 844 000 €	+239 000 €	+14,89%
Reversement Taxe de Séjour	2 130 000 €	2 350 000 €	+220 000 €	+10,33%
TOTAL	40 189 894 €	41 929 651 €	+1 739 757 €	+4,33%

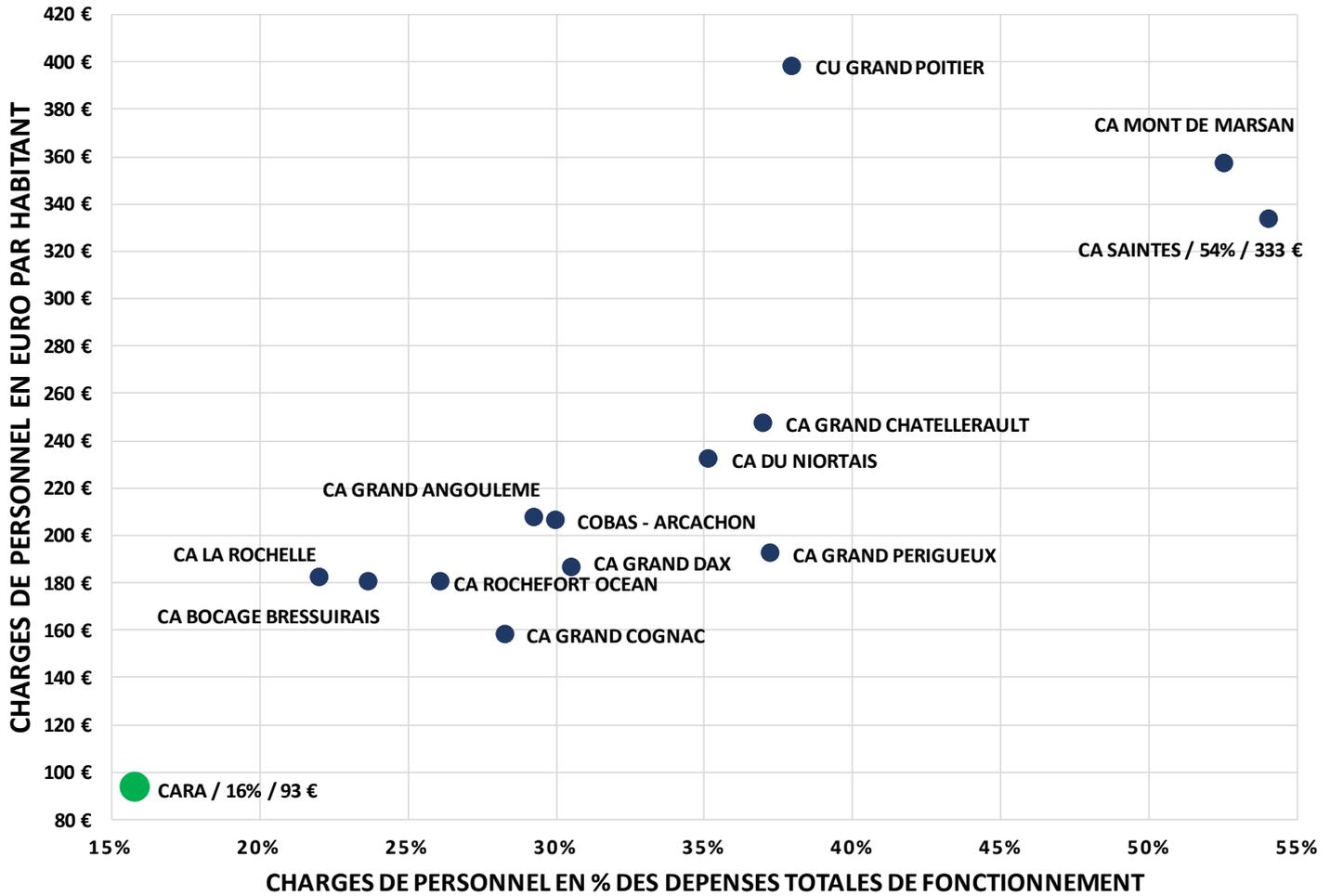
Concernant les charges de gestion des ressources humaines, leur progression est de 3 %. Elles résultent de la création de trois postes et de la comptabilisation en année pleine des recrutements opérés au cours de l'année 2019 :

- Création de postes : 1 agent maison des douanes, 1 assistante administrative pôle aménagement du territoire, un chargé de mission croissance bleue (métiers de la mer) ;
- Postes 2019 en année pleine : 1 assistante commande publique, 1 agent bureau d'études, 1 agent plateforme entreprise, 1 agent service finances, 1 agent chargé de la paie, 1 chargée mobilité

Les charges de personnel de la CARA restent relativement très faibles à l'aune de la structure des dépenses constatées pour les agglomérations voisines. Ainsi, **en 2018, tous budgets confondus, les charges de personnel de la CARA s'élèvent à 93 € par habitant et représentent 16 % de l'ensemble des charges de fonctionnement.**

Charges de personnel 2018 – Budgets consolidés

Source : https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow



2.2. Gestion des ressources humaines

2.2.1. Effectifs de la CARA

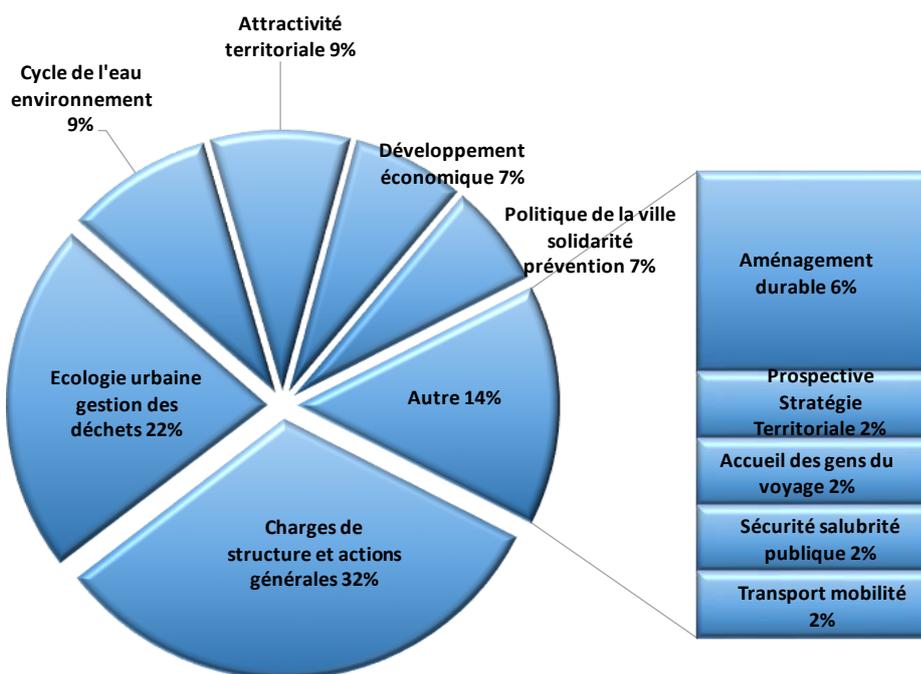
Les effectifs impactant les budgets de la CARA sont de 187 agents au 31 octobre 2019 (emplois permanents pourvus et, le cas échéant, le personnel en remplacement).

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs :

Charges de structure et actions générales	60
Direction Générale	5
Affaires Générales, Juridiques & Commande Publique	12
Equipements, patrimoine et logistique	14
Finances et contrôle de gestion	8
Systèmes d'information	8
Ressources Humaines	7
Communication	6
Prospective Stratégie Territoriale	4
Prospective et politiques contractuelles	3
Ports et milieu maritime	1
Sécurité salubrité publique	4
Sécurité des zones de baignade	4
Accueil des gens du voyage	4
Aménagement durable	12
Pole aménagement	2 (+1)
Foncier et Habitat	6
Territoire durable	4
Transport mobilité	4
Politique de la ville solidarité prévention	12
Pôle politique de la ville solidarité prévention	5
Relais Assistance Petite Enfance	7
Attractivité territoriale	16
Affaires Culturelles	9 (+1)
Animation Territoriale	7
Développement économique	13
Développement agricole Ostréicole Ruralité	3
Développement économique	5 (+1)
Plateforme entreprendre	2
Tourisme	3
Cycle de l'eau environnement	17
Assainissement	9
Environnement terrestre et maritime	2
Espaces naturels sensibles	6
Ecologie urbaine gestion des déchets	41
Total général	187

Exercice 2020 : 200 agents

Ventilation de l'effectif au 31 octobre 2019



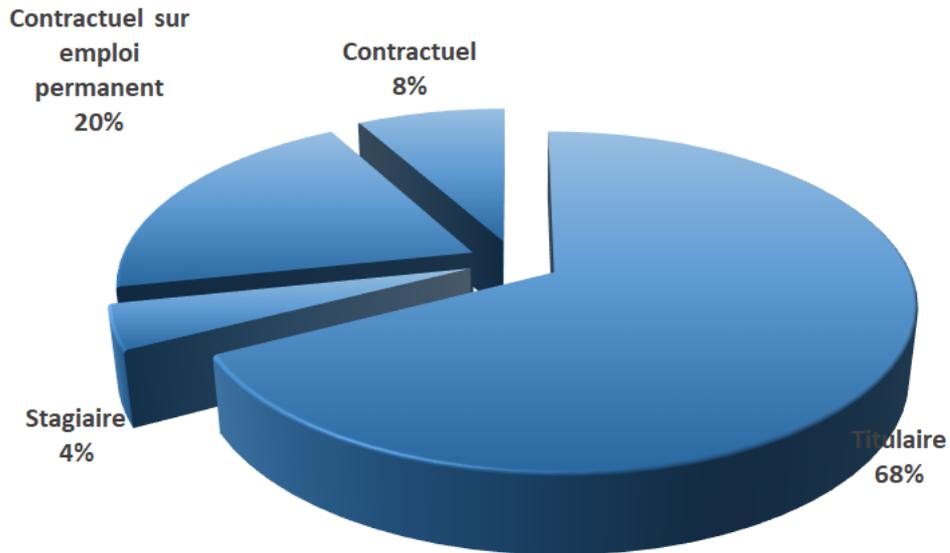
Répartition de l'effectif par catégorie au 31 octobre 2019

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	25	22	47
Catégorie B	23	20	43
Catégorie C	48	49	97
Total	96	91	187

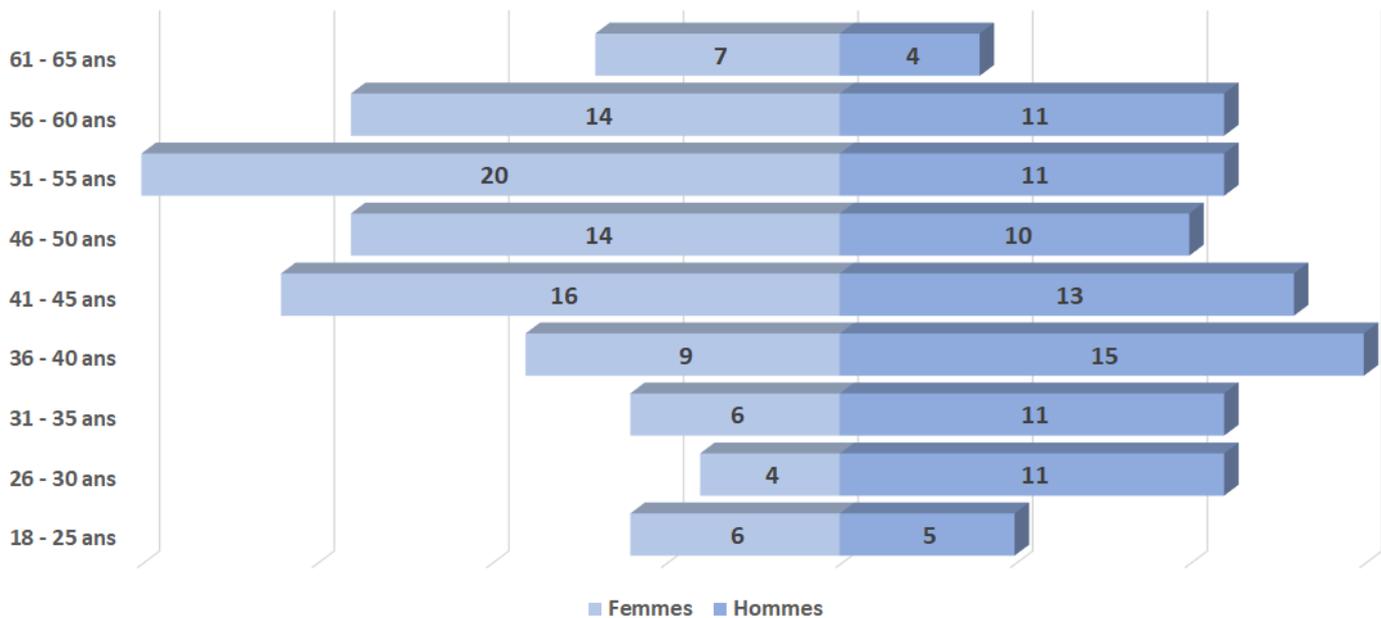


Répartition de l'effectif par statut au 31 octobre 2019

Statuts	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	69	57	126
Stagiaire	1	7	8
Contractuel sur emploi permanent	17	21	38
Contractuel	9	6	15
Total	96	91	187



Pyramide des âges au 31 octobre 2019



2.2.2. Eléments de rémunération du personnel

DEPENSES DE PERSONNEL : ELEMENTS DE REMUNERATION

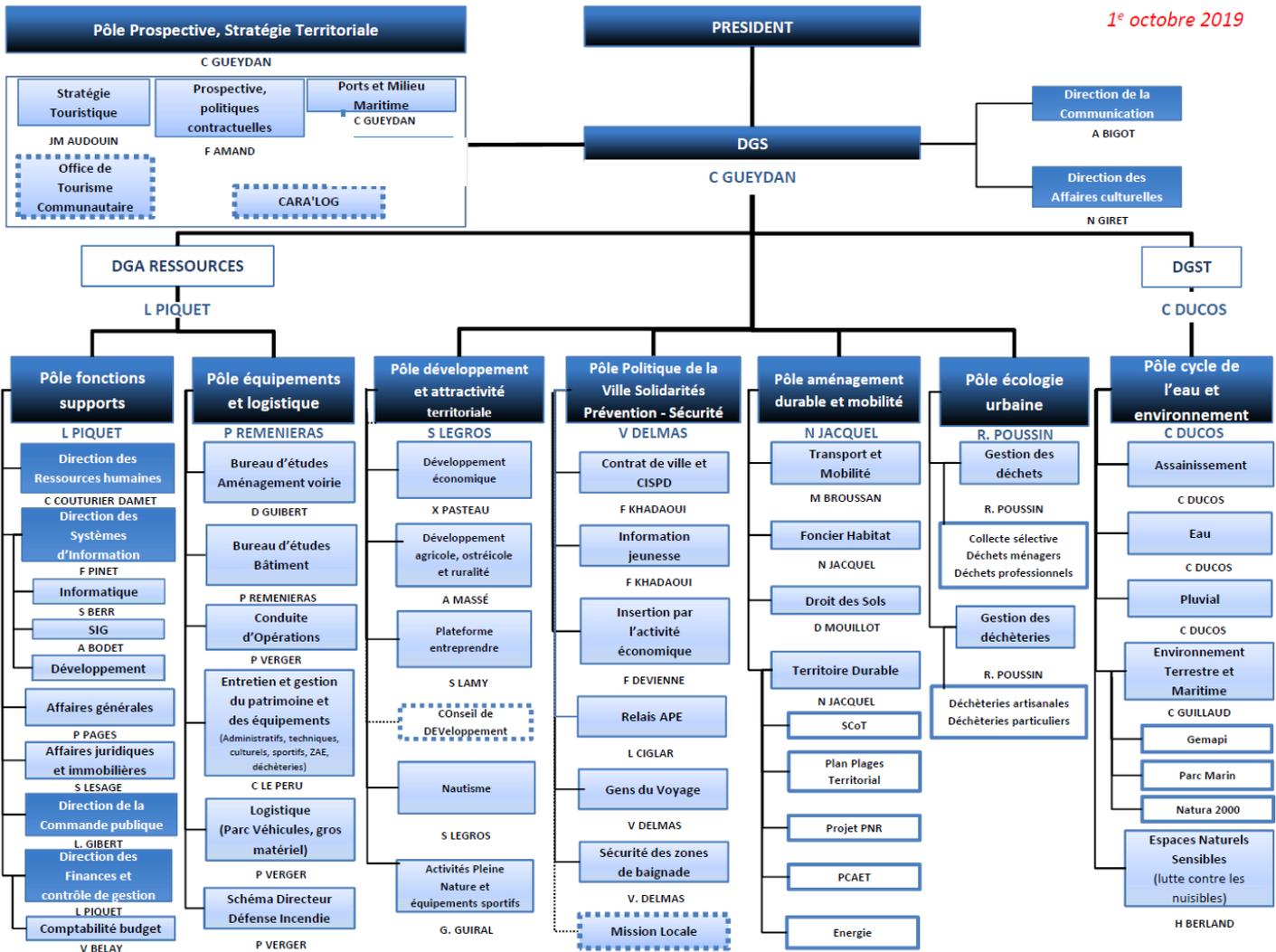
	ESTIMATION REALISATION 2019				PREVISIONS BUDGETAIRES 2020			
	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI
TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	3 326 038,69	176 301,60	834 063,82	0,00	3 632 735,27	213 735,62	906 908,90	69 454,93
NBI	11 565,39	0,00	1 686,95	0,00	11 754,36	0,00	565,12	0,00
S.F.T.	35 961,98	1 475,80	9 319,42	0,00	37 118,13	889,20	11 909,88	949,65
HEURES SUPPLEMENTAIRES	28 187,13	1 582,37	3 009,73	0,00	17 131,26	1 902,70	2 423,20	0,00
REGIME INDEMNITAIRE	862 928,43	47 963,16	149 436,36	0,00	915 264,95	61 464,11	151 982,91	19 642,65
AVANTAGES EN NATURE	2 623,56	0,00	0,00	0,00	2632,44	0,00	0,00	0,00
ASTREINTES	32 292,05	0,00	5961,61	0,00	31 124,17	0,00	4238,50	0,00

Les éléments de rémunération sont impactés par l'application du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.). La mise en œuvre du P.P.C.R est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 et s'étalera sur 4 ans. Elle prévoit pour les fonctionnaires :

- Un "transfert primes / points" qui permet d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire pour augmenter leur pension de retraite ;
- De nouvelles grilles indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Une cadence unique d'avancement d'échelon ;
- Un reclassement et une revalorisation indiciaire échelonnée sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires – initialement prévues à compter du 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du protocole P.P.C.R. – ont connu un décalage de 12 mois.

L'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) est effective en 2019. Cette refonte du régime indemnitaire tend à la valorisation des fonctions exercées par les agents ainsi qu'à la reconnaissance des parcours professionnels et des acquis de l'expérience.



2.2.3. L'action sociale

L'action sociale représente, tous budgets confondus, près de 450 600 €, dont 140 850 € de participations salariales, pour l'exercice 2020. Elle comprend la cotisation au CNAS, les titres restaurant, les chèques cultures et les chèques cadeaux Noël des agents et des enfants.

BUDGET PRINCIPAL	326 900 € dont 101 380 € de part salariale
ASSAINISSEMENT	21 300 € dont 6 650 € de part salariale
GESTION DES DECHETS	97 400 € dont 30 970 € de part salariale
GEMAPI	5 000 € dont 1 850 € de part salariale

2.2.4. Temps de travail

Par délibération n° CC-161118-k1 du 18/11/2016, les conseillers communautaires ont adopté l'organisation du temps de travail des agents de la communauté d'agglomération Royan Atlantique en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365
- Nombre de jours non travaillés : 137
 - o Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches)
 - o Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires)
 - o 8 jours fériés (forfait annuel)
- Soit 228 jours travaillés à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures

2.3. Politique en matière d'équipement

Le niveau des dépenses d'équipement prévues en 2019 est de 49 millions d'euros.

Le budget principal porte 37 % des dépenses d'équipement, le budget assainissement 40 % et le budget gestion des déchets 13 %.

La technique des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera maintenue en 2020.

La construction du pôle de transformation alimentaire est portée par un budget créé à cet effet pour un budget d'opérations de 1,7 millions d'euros.

Les AP/CP actuellement ouvertes s'énoncent ainsi :

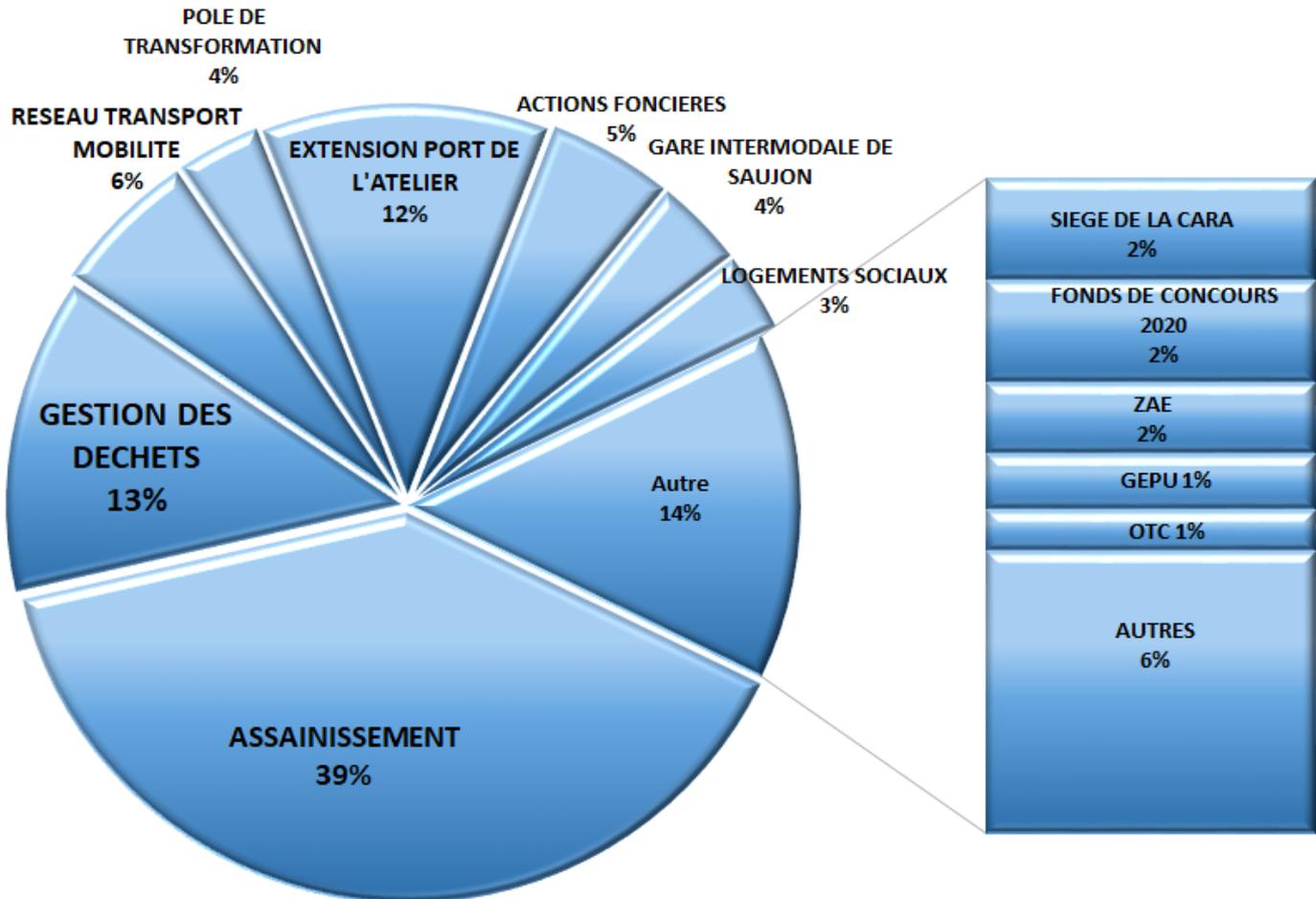
- Mise en œuvre du Schéma d'Accessibilité au Transport : CP 2020 = 166 700,00 € ;
- Equipement des Arrêts de Bus en Abris Voyageurs : CP 2020 = 184 200,00 € ;
- Gare Intermodale de Saujon : CP 2020 = 1 796 000,00 € ;
- Aide à la production de logements sociaux : CP 2020 = 1 600 000,00 € ;
- Construction d'un dépôt de bus : CP 2020 = 500 100,00 € ;
- Aménagement Centre Technique : CP 2020 = 150 000,00 € ;
- Construction siège CARA : CP 2020 = 1 100 000,00 € ;
- Extension port chenal de l'Atelier : CP 2020 = 5 750 000,00 €.

Les AP/CP à clôturer s'énoncent ainsi :

- Caserne de Gendarmerie la Tremblade ;
- Maison des entreprises (intégration enveloppe AP/CP siège social - projet unique)

Près de 11,2 millions de dépenses d'équipement seront gérés dans le cadre d'autorisations de programme pour l'exercice 2019, soit 23 % des dépenses d'équipement prévisionnelles.

Répartition des dépenses d'équipement 2020



2.4. Maîtrise de l'endettement

L'analyse de la dette démontre la maîtrise de l'endettement réalisée ces dernières années. Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2019 s'élève à 14 179 milliers d'euros.

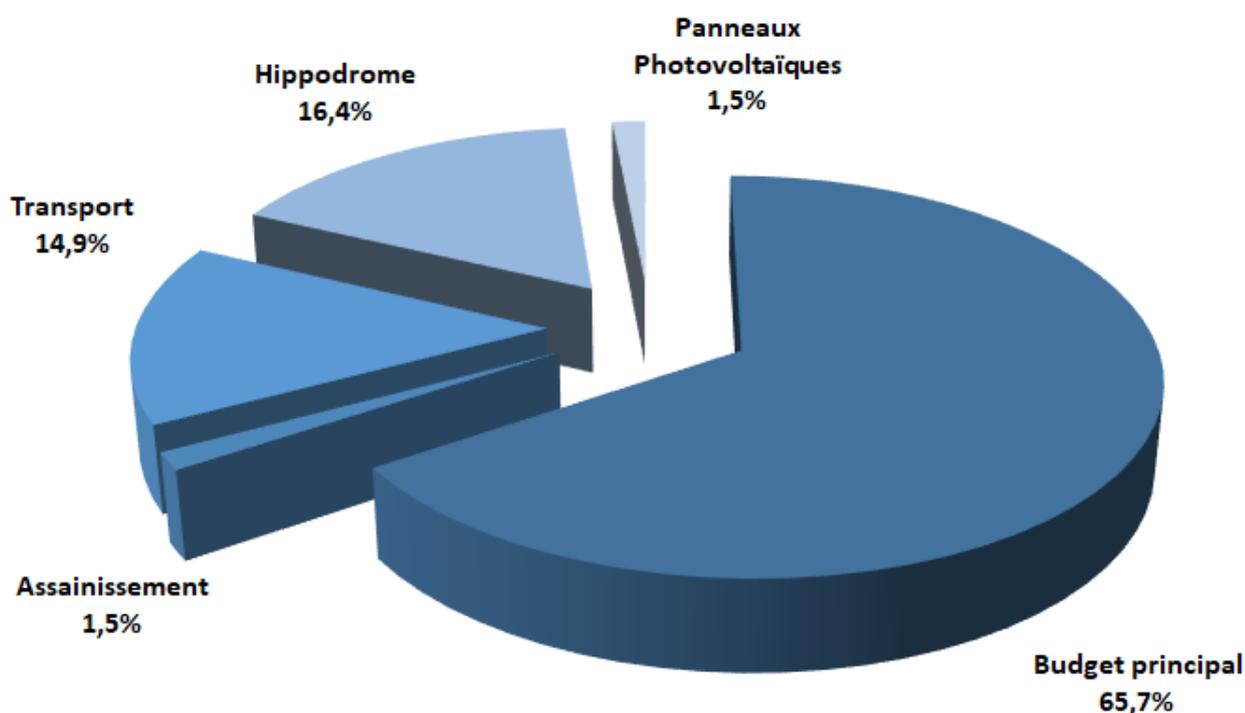
La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 90 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux.

Son taux moyen est de 1,61 %.

Evolution du capital restant dû au 31/12/N par budget en milliers d'euros

Budgets	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318
Assainissement	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206
Gestion des Déchets	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12	
Zones d'Activité	2 693	2 319	1 114	844	622	440	385	321	269	207			transfert BP		
Bâtiments Economiques			845	749	683	621	557	414	363	305			transfert BP		
Transport	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680	2 473	2 305	2 114
Logement social	1 550	1 466	1 438	1 376	1 313	457	389	303	251	180			transfert BP		
Hippodrome								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328
Panneaux Photovoltaïques												250	238	225	213
Ensemble des budgets	23 030	19 712	16 799	13 947	12 435	9 731	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642	14 179

Répartition du capital restant dû par budget au 31 décembre 2019

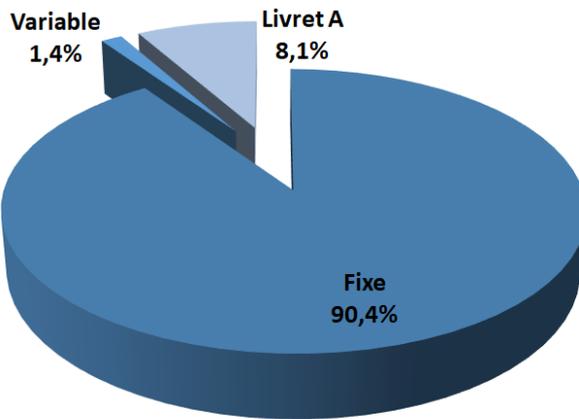


Synthèse de la dette au 31 décembre 2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Nombre de lignes
14 178 757 €	1,55%	27

Dette par type de risque au 31 décembre 2019

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 820 387 €	90,42%	1,49%
Variable	203 612 €	1,44%	0,57%
Livret A	1 154 758 €	8,14%	2,42%
Ensemble des risques	14 178 757 €	100,00%	1,61%



Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



L'analyse de l'encours de la dette de la CARA au travers du prisme de la matrice des risques (classification des emprunts en fonction de leur indice et de leur structure) démontre une sécurisation maximum de notre dette.

Charte de bonne conduite : classification des risques

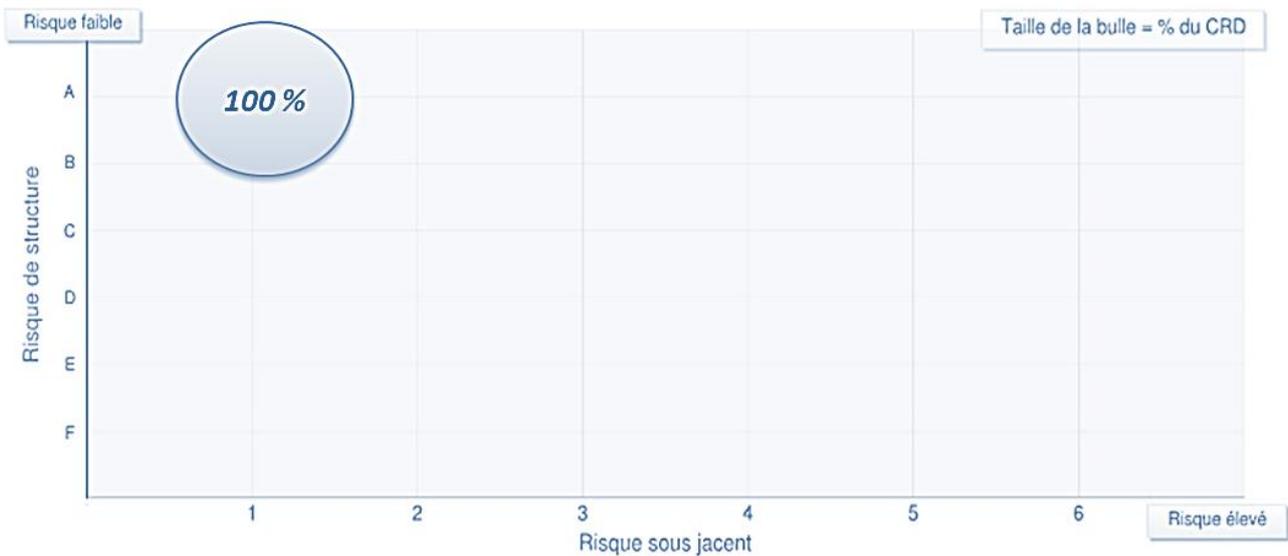
Indices sous-jacents

- 1 INDICES ZONE EURO
- 2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
- 3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
- 4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
- 5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
- 6* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

- A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
- B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
- C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
- D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
- E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
- F* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

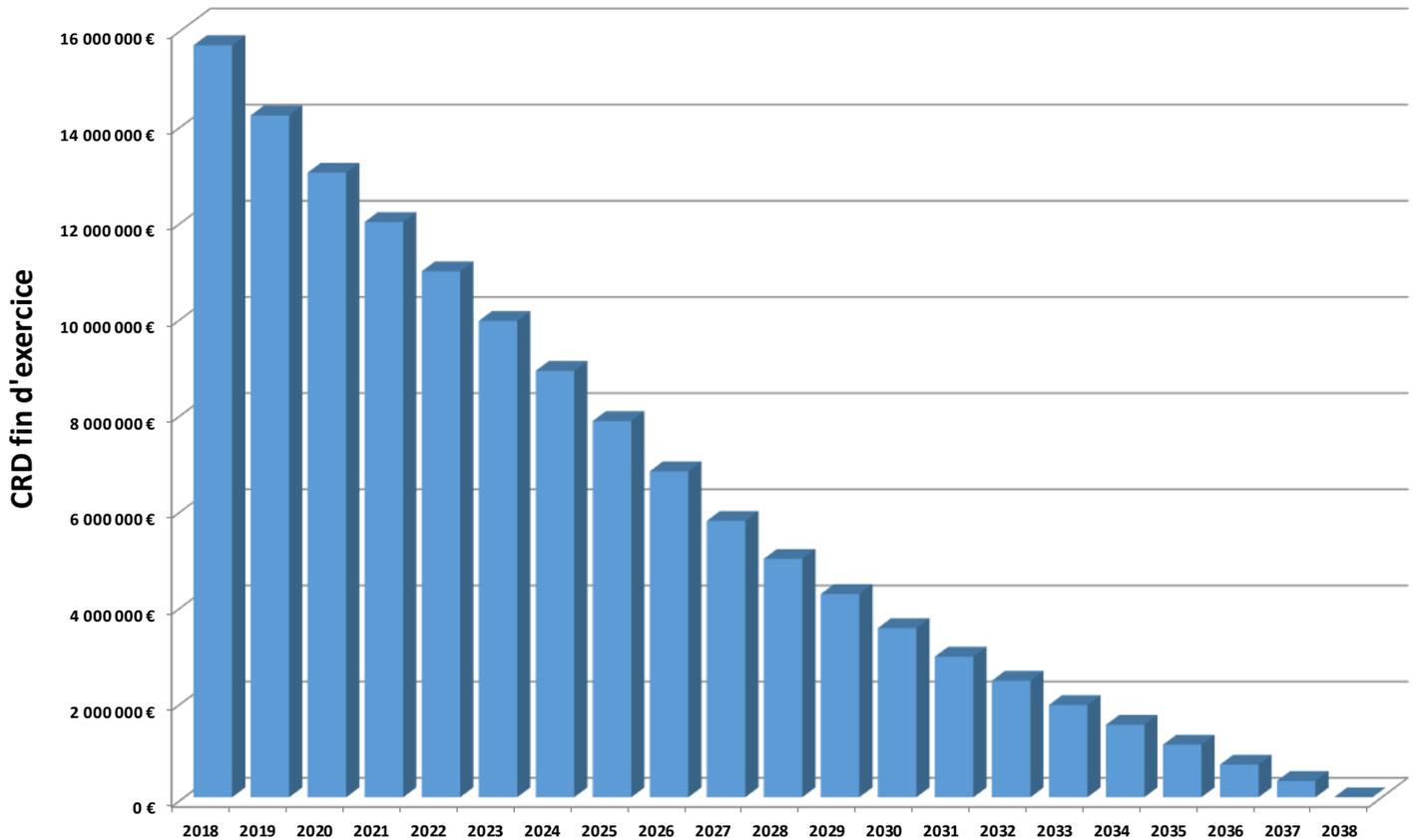
Le graphique ci-dessous expose la répartition de l'encours de la dette de la collectivité à travers la matrice de classification des risques :



Dette par prêteur au 31 décembre 2019

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	7 884 560 €	55,61%
BANQUE POSTALE	640 000 €	4,51%
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	3 862 500 €	27,24%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 154 758 €	8,14%
Autres prêteurs	636 939 €	4,49%
Ensemble des prêteurs	14 178 757 €	100,00%

Profil d'extinction de la Dette



La capacité de désendettement de la CARA est de 0,95 années (moins d'une année) fin 2018. Pour mémoire, la capacité de désendettement moyenne des EPCI à FPU (fiscalité professionnelle unique) de même strate est de 4,25 ans.

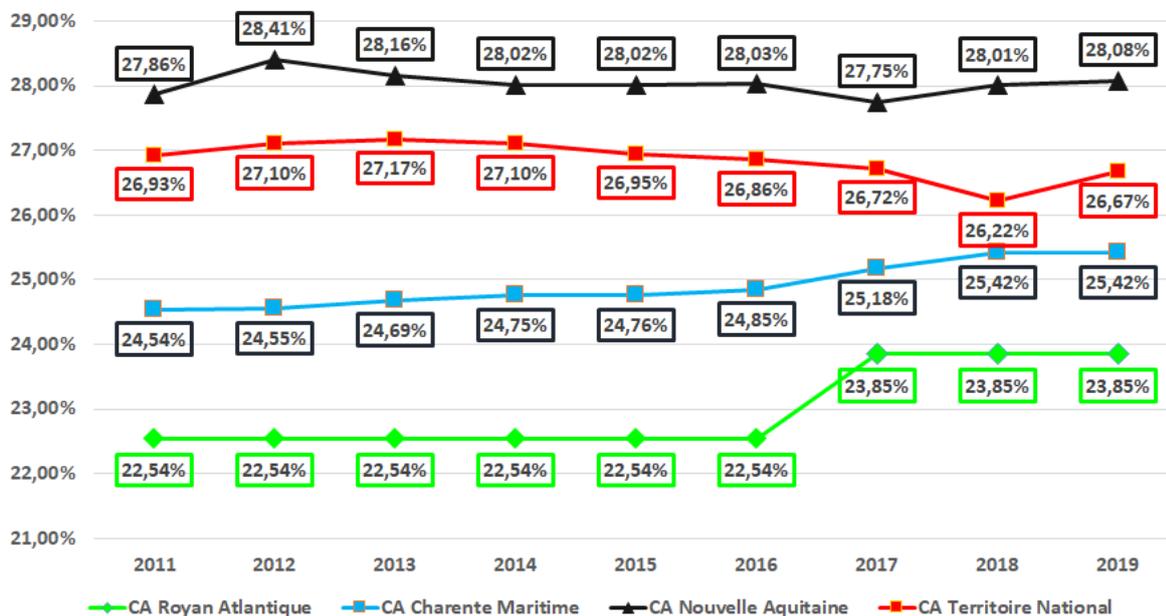
Les tableaux qui suivent exposent les moyennes des taux pratiqués par les communautés d'agglomération sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la contribution foncière des entreprises.

A l'aune de la fiscalité pratiquée par les agglomérations du département, de la nouvelle région ou au niveau national, les taux votés par la CARA restent relativement modérés et dans les fourchettes basses.

Près de 53 % des recettes fiscales perçues par la CARA sont reversés à l'Etat (47 %) et aux communes (6 %).

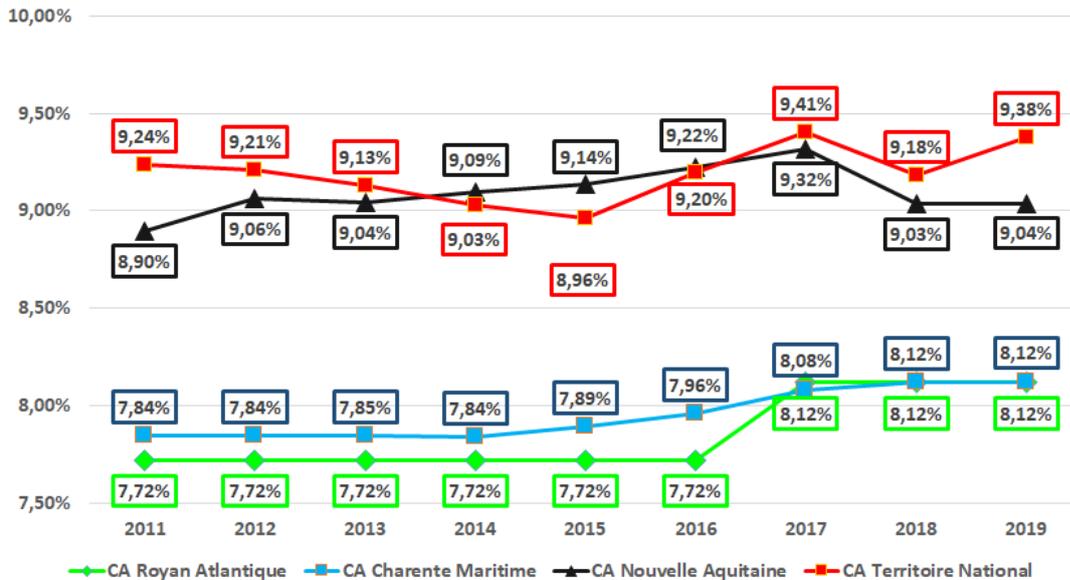
Taux moyens des communautés d'agglomération

Cotisation Foncière des Entreprises	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%	23,85%
Autres Agglomérations Charente Maritime	25,54%	25,56%	25,40%	25,49%	25,49%	25,62%	25,62%	25,94%	25,94%
Total Département Charente Maritime	24,54%	24,55%	24,69%	24,75%	24,76%	24,85%	25,18%	25,42%	25,42%
Agglomérations Charente	26,23%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	25,16%	25,16%	25,16%
Agglomérations Deux Sèvres	26,11%	26,35%	26,37%	25,58%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
Agglomérations Vienne	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	25,10%	24,18%	24,18%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	29,47%	29,92%	29,47%	29,44%	29,44%	29,44%	29,42%	29,56%	29,77%
Total Région Nouvelle Aquitaine	27,86%	28,41%	28,16%	28,02%	28,02%	28,03%	27,75%	28,01%	28,08%
Autres Agglomérations Nationales	26,84%	26,96%	27,04%	26,98%	26,81%	26,68%	26,58%	25,99%	26,50%
Total Territoire National	26,93%	27,10%	27,17%	27,10%	26,95%	26,86%	26,72%	26,22%	26,67%

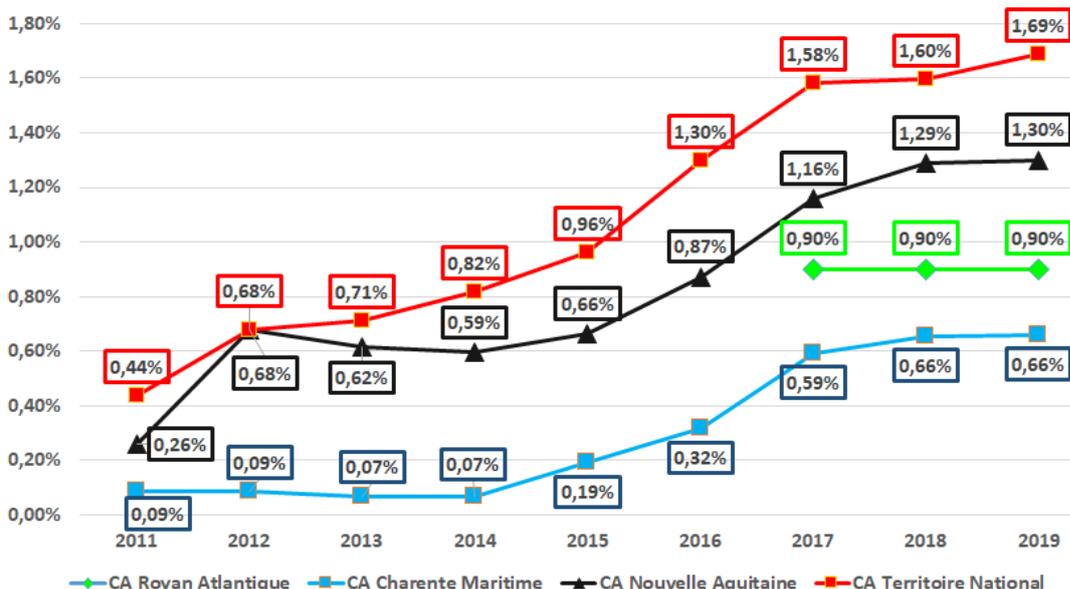


LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

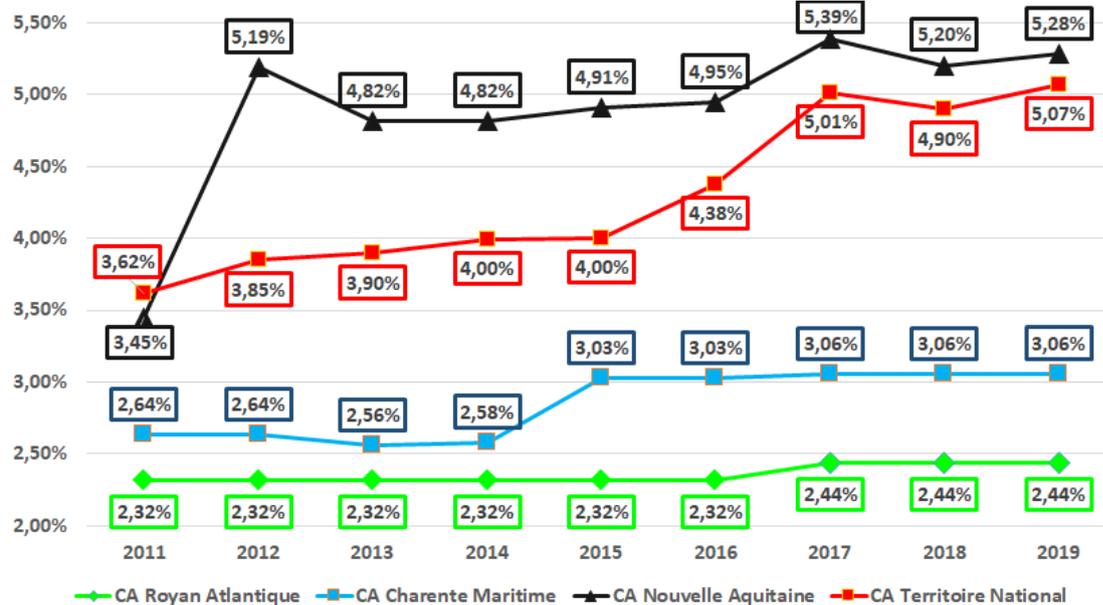
Taxe d'Habitation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%	8,12%
Autres Agglomérations Charente Maritime	7,91%	7,91%	7,89%	7,88%	7,95%	8,04%	8,07%	8,12%	8,12%
Total Département Charente Maritime	7,84%	7,84%	7,85%	7,84%	7,89%	7,96%	8,08%	8,12%	8,12%
Agglomérations Charente	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	9,01%	9,01%	9,01%
Agglomérations Deux Sèvres	10,53%	10,53%	10,53%	10,46%	10,46%	10,62%	10,78%	10,78%	10,78%
Agglomérations Vienne	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,78%	9,01%	9,01%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	8,94%	9,18%	9,21%	9,21%	9,26%	9,36%	9,43%	9,05%	9,06%
Total Région Nouvelle Aquitaine	8,90%	9,06%	9,04%	9,09%	9,14%	9,22%	9,32%	9,03%	9,04%
Autres Agglomérations Nationales	9,27%	9,22%	9,14%	9,02%	8,94%	9,20%	9,42%	9,20%	9,42%
Total Territoire National	9,24%	9,21%	9,13%	9,03%	8,96%	9,20%	9,41%	9,18%	9,38%



Taxe Foncier Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%	0,90%	0,90%
Autres Agglomérations Charente Maritime	0,13%	0,13%	0,09%	0,09%	0,25%	0,42%	0,49%	0,57%	0,57%
Total Département Charente Maritime	0,09%	0,09%	0,07%	0,07%	0,19%	0,32%	0,59%	0,66%	0,66%
Agglomérations Charente	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,35%	0,35%	0,35%
Agglomérations Deux Sèvres	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%
Agglomérations Vienne	0,38%	0,38%	0,38%	0,38%	0,88%	1,38%	1,65%	2,00%	2,00%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	0,34%	0,96%	0,86%	0,86%	0,87%	1,11%	1,50%	1,68%	1,72%
Total Région Nouvelle Aquitaine	0,26%	0,68%	0,62%	0,59%	0,66%	0,87%	1,16%	1,29%	1,30%
Autres Agglomérations Nationales	0,46%	0,68%	0,73%	0,85%	1,00%	1,36%	1,64%	1,63%	1,73%
Total Territoire National	0,44%	0,68%	0,71%	0,82%	0,96%	1,30%	1,58%	1,60%	1,69%



Taxe Foncier Non Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%	2,44%
Autres Agglomérations Charente Maritime	2,80%	2,80%	2,64%	2,67%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%
Total Département Charente Maritime	2,64%	2,64%	2,56%	2,58%	3,03%	3,03%	3,06%	3,06%	3,06%
Agglomérations Charente	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	4,49%	4,49%	4,49%
Agglomérations Deux Sèvres	3,37%	3,37%	3,37%	3,35%	3,35%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%
Agglomérations Vienne	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	4,32%	2,25%	2,25%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	3,90%	6,48%	5,86%	5,94%	5,98%	6,03%	6,53%	6,24%	6,43%
Total Région Nouvelle Aquitaine	3,45%	5,19%	4,82%	4,82%	4,91%	4,95%	5,39%	5,20%	5,28%
Autres Agglomérations Nationales	3,64%	3,70%	3,78%	3,89%	3,89%	4,30%	4,97%	4,86%	5,05%
Total Territoire National	3,62%	3,85%	3,90%	4,00%	4,00%	4,38%	5,01%	4,90%	5,07%



3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement

Le tableau suivant retrace l'évolution de la DGF perçue par la CARA et de ses composantes :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Hyp. 2020
DOTATIONS GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	9 808	9 818	10 440	9 911	9 824	10 021	9 722	9 195	8 766	8 560	8 556	8 538	8 509
<i>en milliers d'euros</i>		0,10%	6,34%	-5,07%	-0,88%	2,01%	-2,98%	-5,42%	-4,66%	-2,35%	-0,05%	-0,22%	-0,33%
Dotation d'intercommunalité	7 416	7 407	8 022	8 120	8 059	8 289	8 227	8 254	8 355	8 442	6 992	7 009	7 009
<i>par habitant</i>	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,50 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	59,01 €	59,01 €	59,01 €
Contribution redressement finances Publiques							-218	-735	-1 232	-1 479			
							-218	-219	-220	-219			
								-516	-518	-516			
									-493	-491			
										-254			
Dot d'intercommunalité nette	7 416	7 407	8 022	8 120	8 059	8 289	8 009	7 519	7 123	6 963	6 992	7 009	7 009
		-0,12%	8,30%	1,22%	-0,75%	2,85%	-3,38%	-6,11%	-5,27%	-2,25%	0,42%	0,25%	0,00%
Dotation de compensation	2 392	2 411	2 418	1 791	1 765	1 732	1 713	1 676	1 644	1 598	1 565	1 529	1 500
		0,79%	0,29%	-25,93%	-1,45%	-1,87%	-1,08%	-2,18%	-1,94%	-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,87%
POPULATION DGF	103 732	103 613	112 208	113 574	112 729	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	118 783	118 783
		-0,11%	8,30%	1,22%	-0,74%	2,85%	-0,75%	0,34%	1,22%	1,04%	0,34%	0,25%	0,00%

Jusqu'en 2013, la part de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité évoluait au même rythme que celui de la population calculée par l'Etat sur le territoire (population DGF).

Dès 2011 et suite à la réforme de la fiscalité territoriale qui a attribué la TASCOM aux EPCI à FPU, le montant de la TASCOM valeur 2010, soit 888 milliers d'euros, est prélevé sur la dotation de compensation.

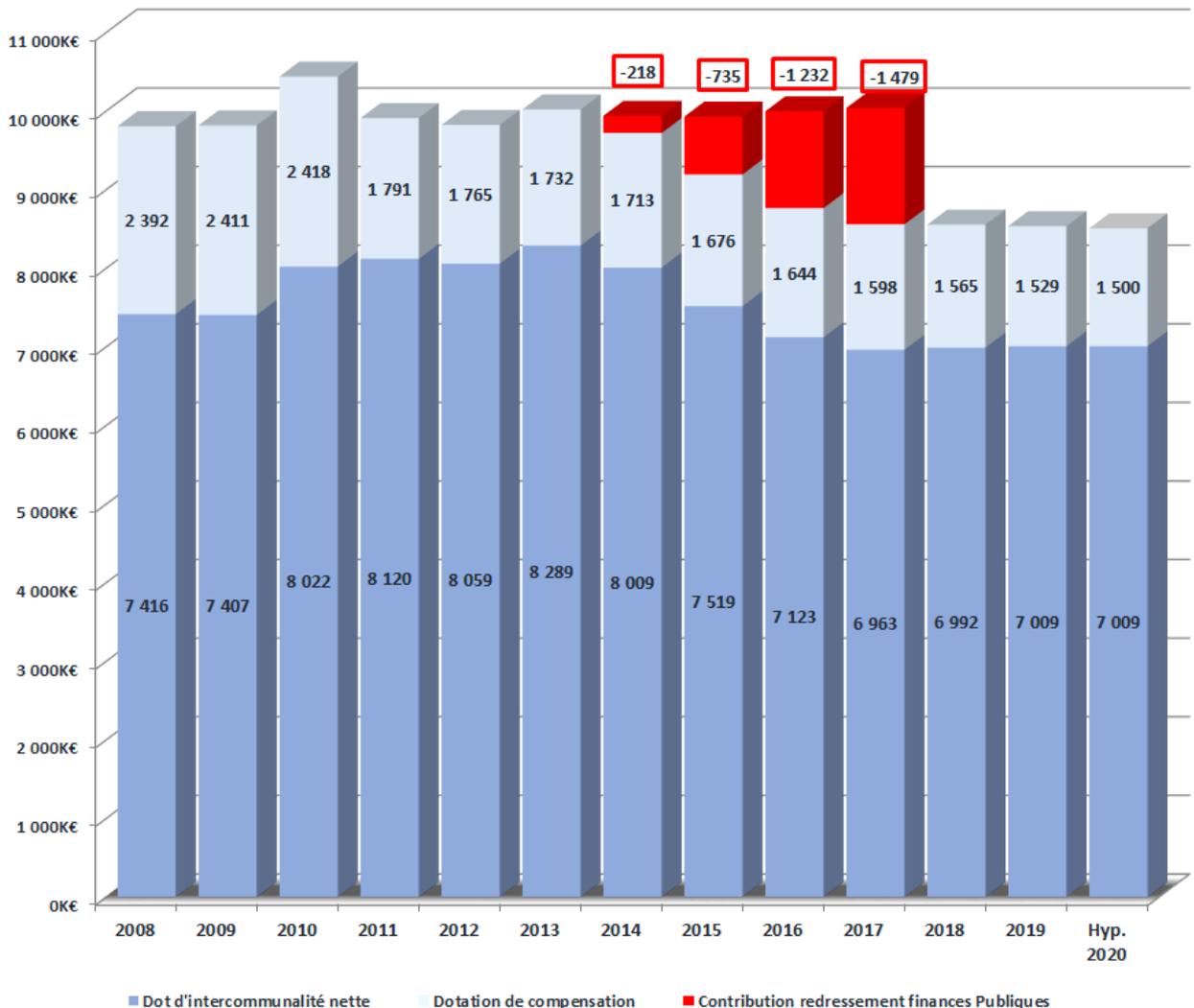
Le prélèvement au titre du redressement des finances publiques réalisé sur la dotation d'intercommunalité n'apparaît plus depuis 2018 sur les états de notification mais le montant de l'enveloppe reste grevé des prélèvements actés les années précédentes.

Avant la mise en œuvre de la participation au redressement des finances publiques, le montant de la dotation d'intercommunalité s'élevait à 8,3 millions d'euros contre un montant notifié de 7 millions d'euros en 2019.

Le budget 2020 reconduit les montants notifiés en 2019 pour la part dotation d'intercommunalité et reconduit l'écrêtement observé historiquement sur la part dotation de compensation.

Pour l'élaboration du budget 2020, la population DGF de référence est supposée identique à celle de 2019.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - en milliers d'euros -



Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population DGF du territoire depuis six ans :

COMMUNES	Population DGF 2013	Population DGF 2014	Population DGF 2015	Population DGF 2016	Population DGF 2017	Population DGF 2018	Population DGF 2019	2019/2018
ARCES	837	824	795	816	824	836	856	+20
ARVERT	3 540	3 551	3 674	3 761	3 799	3 820	3 873	+53
BARZAN	589	595	603	607	612	615	602	-13
BOUTENAC TOUVENT	246	252	251	252	255	242	245	+3
BREUILLET	3 015	3 040	3 037	3 066	3 118	3 166	3 236	+70
BRIE-SOUS-MORTAGNE	282	271	263	259	258	258	257	-1
CHAILLEVETTE	1 646	1 641	1 663	1 690	1 715	1 733	1 748	+15
LE CHAY	790	787	800	817	818	801	806	+5
CHENAC-SAINT-SEURIN-D UZET	788	771	737	732	739	741	755	+14
CORME ECLUSE	1 177	1 196	1 198	1 198	1 203	1 201	1 217	+16
COZES	2 224	2 232	2 168	2 197	2 218	2 265	2 281	+16
L EGUILLE	1 009	1 004	1 004	1 002	1 005	992	992	+0
EPARGNES	902	919	938	951	980	974	956	-18
ETAULES	2 603	2 640	2 642	2 619	2 609	2 644	2 668	+24
FLOIRAC	366	365	360	358	355	430	427	-3
GREZAC	907	941	973	998	999	1 010	1 013	+3
LES MATHES	6 781	5 469	5 520	5 612	5 706	5 767	5 773	+6
MEDIS	2 949	2 986	3 032	3 013	3 043	3 042	3 051	+9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	4 639	4 746	4 809	4 860	4 852	4 917	4 963	+46
MORNAC-SUR-SEUDRE	952	963	964	957	955	964	976	+12
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 204	1 215	1 222	1 177	1 185	1 156	1 162	+6
ROYAN	26 644	26 700	26 788	27 447	27 810	27 956	27 867	-89
SABLONCEAUX	1 346	1 375	1 413	1 425	1 460	1 489	1 500	+11
SAINT-AUGUSTIN	1 880	1 782	1 669	1 685	1 697	1 725	1 747	+22
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	11 161	10 972	10 735	10 769	10 951	10 959	11 080	+121
SAINT-PALAIS-SUR-MER	8 172	8 223	8 162	8 156	8 130	8 134	8 143	+9
SAINT ROMAIN DE BENET	1 773	1 804	1 834	1 856	1 863	1 877	1 880	+3
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	54	58	66	71	73	<i>Avec Floirac</i>		<i>NS</i>
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 980	3 028	3 079	3 223	3 274	3 309	3 370	+61
SAUJON	7 331	7 483	7 656	7 801	7 954	7 947	7 904	-43
SEMUSSAC	2 237	2 276	2 320	2 394	2 541	2 554	2 567	+13
TALMONT	177	175	177	172	173	174	172	-2
LA TREMBLADE	6 948	7 084	7 165	7 209	7 237	7 074	6 879	-195
VAUX-SUR-MER	7 794	7 705	7 744	7 717	7 674	7 718	7 817	+99
TOTAL TERRITOIRE CARA	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	118 783	+293

3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal

Recettes réelles hors reports	CREDITS 2019	PROPOSITIONS 2020
PRODUITS FISCAUX	30 917 613 €	31 378 991 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PERCUES	818 841 €	818 841 €
DOTATIONS COMPENSATIONS FISCALES	1 558 641 €	1 553 898 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	8 537 666 €	8 509 078 €
TAXE DE SEJOUR	2 130 000 €	2 350 000 €
PARTICIPATION RENCONTRES TERRITORIALES DU TOURISME	3 000 €	
JEUDIS MUSICAUX : BILLETTERIE / VENTE	63 000 €	63 000 €
MAISON DES DOUANES : BILLETTERIE / VENTE	20 000 €	44 500 €
AIRES GENS DU VOYAGE / REDEVANCES	20 000 €	20 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE / PARTICIPATIONS	50 000 €	50 000 €
RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE : FINANCEMENTS	123 062 €	134 928 €
FINANCEMENT REGION PROGRAMME LEADER	0 €	67 400 €
LEADER ACTION RESTAURATION COLLECTIVE	42 280 €	19 880 €
LEADER SITE INTERNET PLATEFORME ENTREPRENDRE	11 770 €	
PARTICIPATION ACTION CROISSANCE BLEUE		30 800 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE : PARTICIPATION REGION		34 872 €
CONTRAT ENERGIE PARTAGEE : FINANCEMENT POSTE	24 000 €	24 000 €
MOBILITE : FINANCEMENT POSTE		31 500 €
EVENEMENTS PLEINE NATURE / PARTICIPATION DEPARTEMENT		1 800 €
EVENEMENTS PLEINE NATURE / PARTICIPATION REGION		8 500 €
EVENEMENTS PLEINE NATURE : PARTICIPATION USAGERS	25 000 €	25 150 €
NAUTISME : PARTICIPATION REGION		5 200 €
ZONE NATURA 2000 PARTICIPATION	38 370 €	28 269 €
PARTICIPATION CONSERVATOIRE DU LITTORAL ESPACES NATURELS SENSIBLES	12 500 €	12 500 €
PARTICIPATION DEPARTEMENT ESPACES NATURELS SENSIBLES	47 000 €	47 000 €
REDEVANCE ODP GARE INTERMODALE ROYAN		2 880 €
ODP ANTENNE RELAIS IMPLANTEE EN ZAE	5 550 €	6 894 €
LOYER BAIL ITEP MESCHERS	60 000 €	60 000 €
LOYER GENDARMERIE		332 000 €
LOYERS ATELIERS RELAIS	40 679 €	38 533 €
LOYERS BUREAUX CARA	17 500 €	17 700 €
REMBOURSEMENT SDIS STAGE MER	46 000 €	46 000 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	343 355 €	290 000 €
PARTICIPATIONS AGENTS AUX TITRES RESTAURANTS	98 580 €	102 080 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	134 000 €	146 100 €
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	141 969 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 000 €	15 400 €
AUTRES RECETTES	8 200 €	
	45 340 576 €	46 317 694 €

L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique principalement par l'encaissement du loyer de la gendarmerie, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition et l'augmentation attendue du produit de la taxe de séjour.

3.2. Ressources des budgets annexes

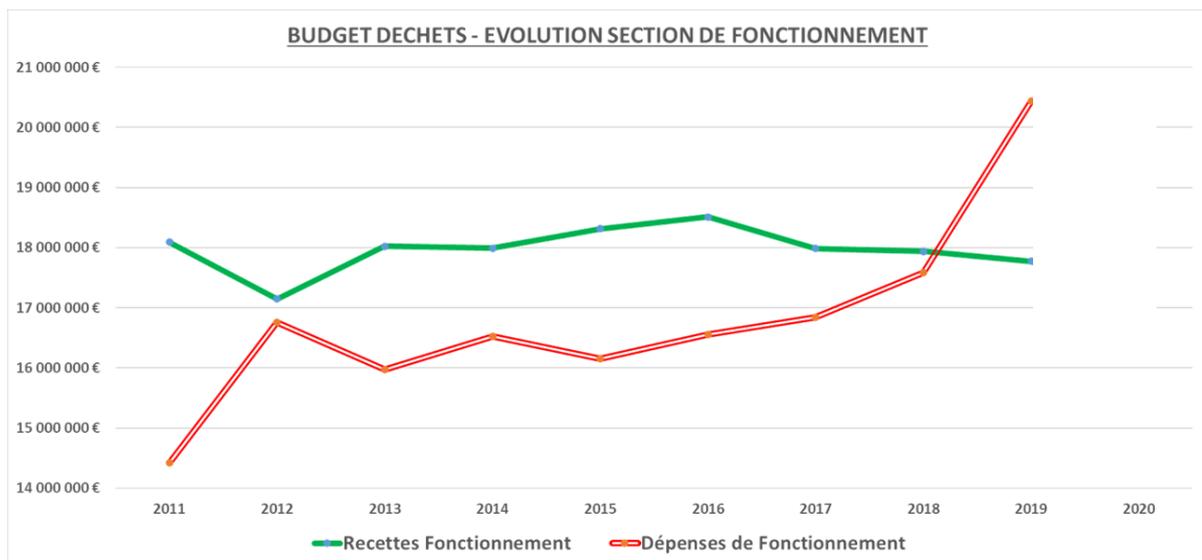
BUDGET ASSAINISSEMENT (!!! inscriptions H.T. en 2020)

- Participation au raccordement à l'égout/ FPAC :	600 000 €
- Prime bon fonctionnement Station d'épuration :	250 000 €
- Surtaxe assainissement :	4 593 330 €
- Service Public d'Assainissement Non Collectif :	31 250 €

BUDGET GESTION DES DECHETS

- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères :	13 344 010 €
- Soutien Eco Emballage :	1 300 600 €
- Redevances Spéciales :	2 011 000 €
o Hôtellerie de plein air :	561 000 €
o Professionnels / Administrations :	1 450 000 €
- Exploitation déchèterie artisanale :	370 000 €
- Reprise Matériaux :	709 100 €

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que les redevances, devraient connaître une augmentation de 2 % en 2020. Cette augmentation doit permettre d'amorcer l'inversion l'effet de ciseaux impactant la section de fonctionnement (augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes).

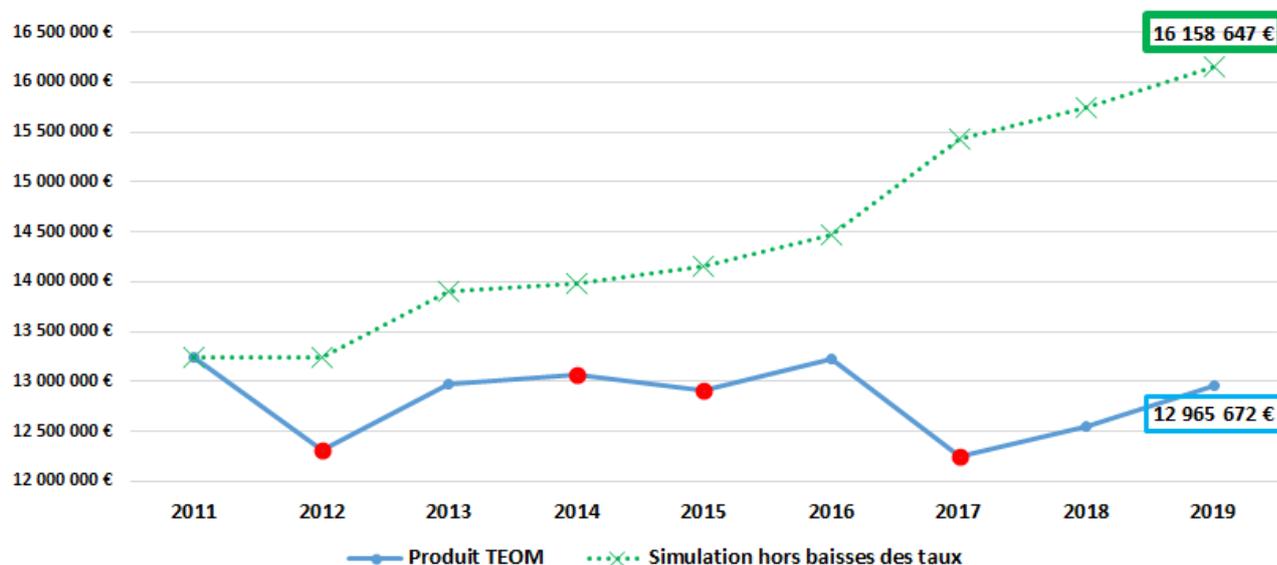


Sur cette même période, afin de faire bénéficier le contribuable des résultats excédentaires, mais de nature conjoncturelle, le taux de la TEOM a été 4 fois revu à la baisse. **Globalement sur la période 2011/2019, la baisse de la TEOM est supérieure à 24%.**

Tableau d'évolution des taux de TEOM par zone – (baisse des taux)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Zone 1	11,37%	10,23%	10,23%	10,05%	9,45%	9,45%	8,57%	8,57%	8,57%
Zone 2	10,69%	9,62%	9,62%	9,45%	9,23%	9,23%	8,37%	8,37%	8,37%
Zone 3	10,66%	9,59%	9,59%	9,42%	8,67%	8,67%	7,87%	7,87%	7,87%
Zone 4	10,60%	9,54%	9,54%	8,85%	8,47%	8,47%	7,69%	7,69%	7,69%
Zone 5	10,07%	9,06%	9,06%	8,65%	8,42%	8,42%	7,64%	7,64%	7,64%
Zone 6	9,94%	8,95%	8,95%	8,60%	8,40%	8,40%	7,62%	7,62%	7,62%
Zone 7	9,70%	8,73%	8,73%	8,58%	7,96%	7,96%	7,22%	7,22%	7,22%
Zone 8	9,19%	8,27%	8,27%	8,13%	7,88%	7,88%	7,15%	7,15%	7,15%
Zone 9	9,00%	8,10%	8,10%	8,05%	7,84%	7,84%	7,11%	7,11%	7,11%
Zone 10			8,10%	8,00%					
Zone 11			8,10%						
Zone 12			8,10%						

Le graphique suivant compare le produit de la TEOM perçu sur le territoire à celui qu'il aurait été si les baisses de taux n'avaient pas été opérées :



Le différentiel de produit s'élève à plus de 3 millions d'euros.

BUDGET TRANSPORT URBAIN

- Versement Transport : 2 400 000 €
- Financement Région Réseau Secondaire : 2 193 730 €
- Subvention Equilibre Budget Principal : 2 391 572 €
- Redevance DSP transport : 85 730 €

BUDGET HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE

- Loyers perçus : 205 806 €
Centres d'entraînement et exploitation du site

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PATRIMOINE

- Vente électricité : 21 500 €

BUDGET GEMAPI

- Taxe GEMAPI : 611 962 €

BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Cessions lots : 624 826 €

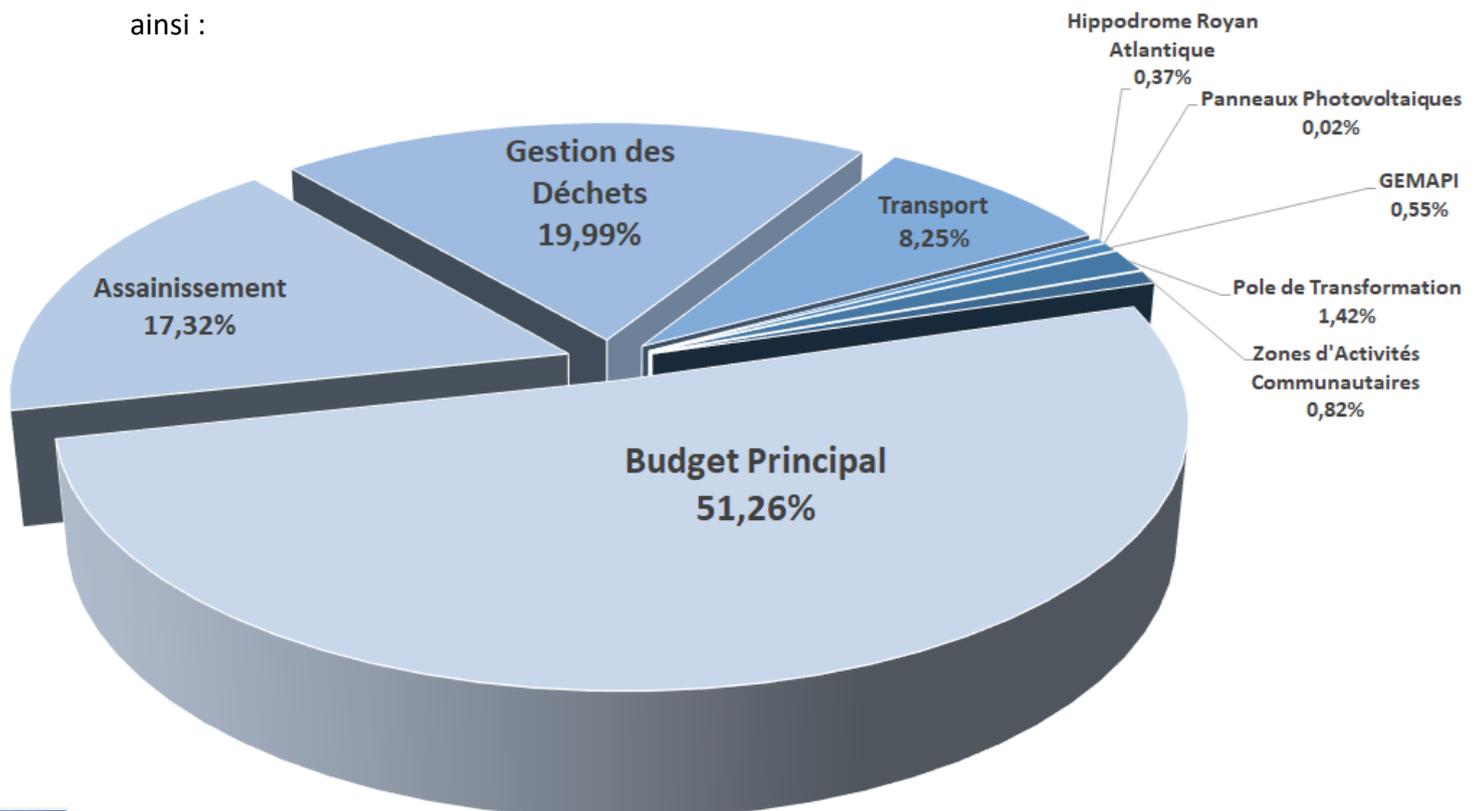
4. Les grands équilibres budgétaires

Les grands équilibres budgétaires pour l'exercice 2019 sont retracés dans le tableau suivant :

Dépenses Réelles (en milliers d'euros)	Budget Principal	Assainissement	Gestion des Déchets	Transport	Hippodrome Royan Atlantique	Panneaux Photovoltaïques	GEMAPI	Pole de Transformation	Zones d'Activités Communautaires
Fonctionnement	41 930	1 117	17 518	6 689	46	6	452	1 699	361
Investissement	19 346	19 583	6 383	3 175	400	15	200		624
<i>Emprunts d'équilibre provisoires</i>	<i>7 823</i>	<i>14 938</i>	<i>5 136</i>	<i>2 794</i>	<i>238</i>			<i>1 599</i>	

Les emprunts d'équilibre inscrits le sont à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2019.

Les volumes budgétaires 2020 représentent près de 120 millions d'euros qui se ventilent ainsi :



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Les axes de notre action quotidienne déclinés dans le tableau suivant sont autant de compétences que la CARA exerce au service de publics très divers.

Les sommes suivantes démontrent l'importance et la continuité de nos engagements dans les compétences confiées, qu'elles soient obligatoires, optionnelles, facultatives, de nature sociale, économique, environnementale, afférentes à l'aménagement du territoire, dédiées aux animations territoriales ou à la protection des biens et des personnes.

Répartition des dépenses prévisionnelles de l'exercice 2020 (dépenses réelles en milliers d'euros)	FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	ANNUITE DE LA DETTE	AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Total général
PEREQUATION			2 807	1 100			3 907
CHARGES DE STRUCTURE ET ACTIONS GENERALES	3 805	25	2 189	1 881	853	8	8 760
SECURITE SALUBRITE PUBLIQUE	924	2 949	725	244			4 842
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	202	30	236	200		10	677
AMENAGEMENT DURABLE	612	12	278	10 123	15		11 040
TRANSPORT MOBILITE	238	34	9 183	5 026	229		14 712
POLITIQUE DE LA VILLE SOLIDARITE PREVENTION	530	1 681	331				2 541
ATTRACTIVITE TERRITORIALE	669	199	1 084	447	170		2 569
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	695	4 325	950	3 501		986	10 457
CYCLE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT	862	145	1 050	20 084	111	260	22 513
ECOLOGIE URBAINE GESTION DES DECHETS	1 660	4 500	11 359	6 383			23 902
REVERSEMENT DE FISCALITE			13 627				13 627
Total général	10 198	13 898	43 819	48 989	1 378	1 264	119 546

1. Péréquation

Dotation de Solidarité Communautaire

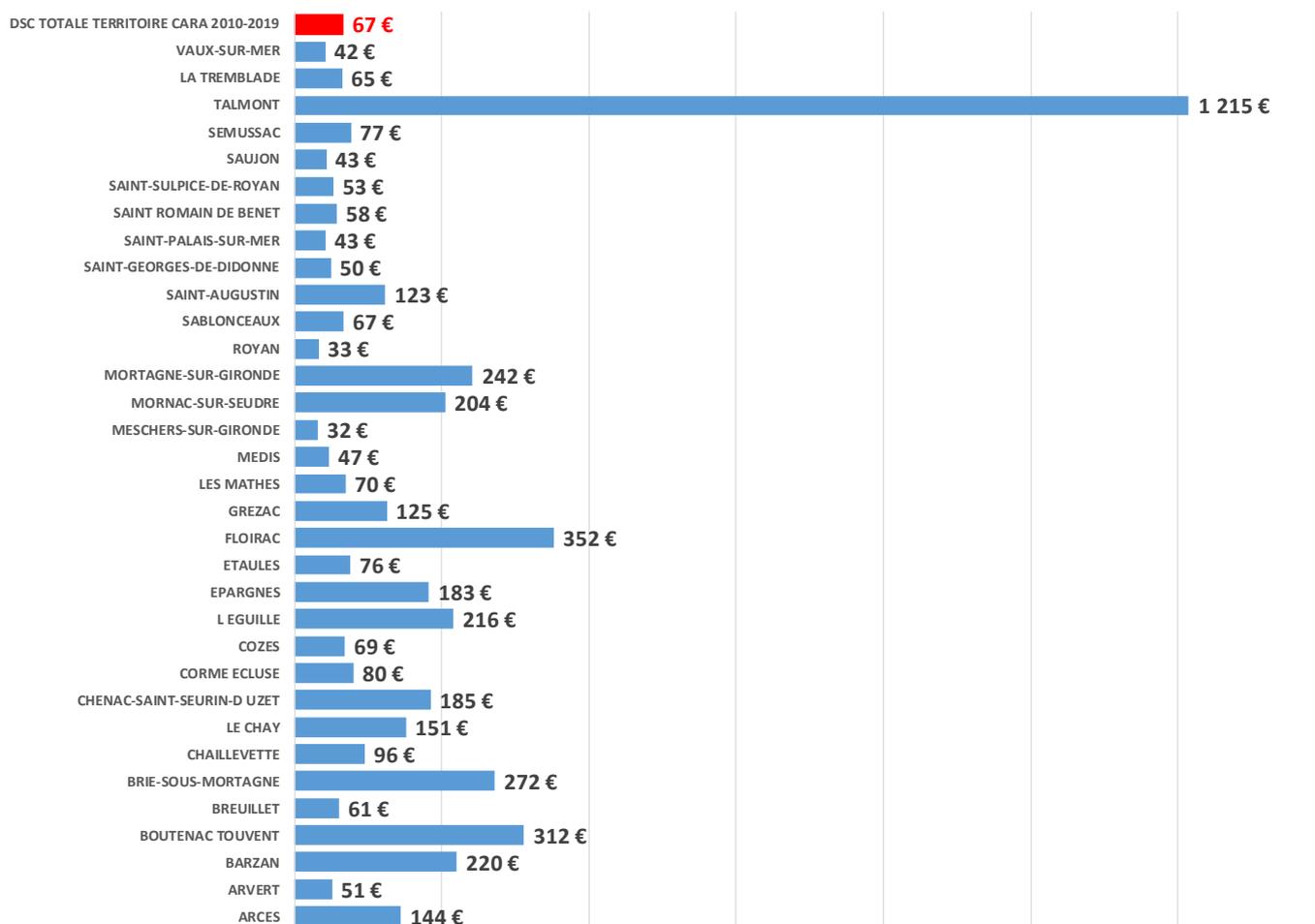
La dotation de solidarité communautaire a été créée en 2010 avec pour objectif de réduire les inégalités entre les communes du territoire.

Son attribution devait respecter au minimum certains critères fixés réglementairement : sa répartition devait tenir compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil communautaire.

La remise en cause chronique de la fiabilité, de la fidélité et de la pertinence des données nécessaires à la répartition de l'enveloppe globale dédiée chaque année ont conduit le conseil communautaire à décider de l'intégration de la DSC dans les attributions de compensation, à leur valeur figée en 2015, dès l'exercice 2018.

Ce mécanisme de solidarité communautaire a permis à la CARA de verser près de 5,5 millions d'euros aux communes membres sur la période 2010- 2019 soit en moyenne 67 €/habitant

TOTAL DSC 2010/2019 par hab. (population municipale au 01/01/2019)



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

COMMUNES	DSC 2010	DSC 2011	DSC 2012	DSC 2013	DSC 2014	DSC 2015	DSC 2016	DSC 2017	*enveloppe AC 2018	*enveloppe AC 2019	Population municipale 01/01/2019	TOTAL DSC 2010/2019 par hab.
ARCES	10 746 €	10 724 €	10 727 €	10 727 €	10 792 €	10 792 €	10 792 €	10 792 €	10 792 €	10 792 €	746	144 €
ARVERT	14 208 €	16 076 €	16 632 €	18 246 €	18 246 €	18 246 €	18 246 €	18 246 €	18 246 €	18 246 €	3 412	51 €
BARZAN	10 463 €	10 529 €	10 342 €	10 342 €	10 342 €	10 342 €	10 342 €	10 342 €	10 342 €	10 342 €	471	220 €
BOUTENAC TOUVENT	6 970 €	6 882 €	6 834 €	6 963 €	6 963 €	6 963 €	7 074 €	6 963 €	6 963 €	6 963 €	223	312 €
BREUILLET	17 356 €	17 234 €	16 870 €	17 156 €	17 214 €	17 214 €	18 365 €	17 214 €	17 214 €	17 214 €	2 847	61 €
BRIE-SOUS-MORTAGNE	6 022 €	6 199 €	6 280 €	6 441 €	6 441 €	6 441 €	6 441 €	6 441 €	6 441 €	6 441 €	234	272 €
CHAILLEVETTE	13 646 €	13 347 €	15 125 €	15 125 €	15 125 €	15 125 €	15 125 €	15 125 €	15 125 €	15 125 €	1 542	96 €
LE CHAY	12 091 €	11 630 €	11 482 €	11 482 €	11 482 €	11 482 €	11 482 €	11 482 €	11 482 €	11 482 €	765	151 €
CHENAC-SAINT-SEURIN-D UZET	10 861 €	10 833 €	10 814 €	10 814 €	10 876 €	10 876 €	10 876 €	10 876 €	10 876 €	10 876 €	588	185 €
CORME ECLUSE				12 753 €	12 753 €	12 753 €	12 753 €	12 753 €	12 753 €	12 753 €	1 111	80 €
COZES	15 162 €	14 756 €	14 613 €	14 613 €	14 657 €	14 657 €	14 657 €	14 657 €	14 657 €	14 657 €	2 136	69 €
L EGUILLE	17 666 €	18 391 €	19 110 €	19 110 €	19 110 €	19 110 €	19 110 €	19 110 €	19 110 €	19 110 €	876	216 €
EPARGNES	16 501 €	15 960 €	15 446 €	15 446 €	15 450 €	15 450 €	15 450 €	15 450 €	15 450 €	15 450 €	854	183 €
ETAULES	18 576 €	18 140 €	17 894 €	18 171 €	18 389 €	18 389 €	18 389 €	18 389 €	18 389 €	18 389 €	2 398	76 €
FLOIRAC	13 190 €	13 055 €	13 007 €	13 007 €	13 007 €	13 007 €	13 039 €	13 007 €	13 007 €	13 007 €	370	352 €
GREZAC	11 470 €	11 232 €	11 297 €	11 297 €	11 432 €	11 432 €	12 278 €	11 432 €	11 432 €	11 432 €	916	125 €
LES MATHES	13 028 €	12 947 €	12 628 €	13 023 €	13 097 €	13 097 €	19 390 €	13 097 €	13 097 €	13 097 €	1 962	70 €
MEDIS	13 737 €	13 545 €	13 441 €	13 441 €	13 441 €	13 441 €	13 441 €	13 441 €	13 441 €	13 441 €	2 855	47 €
MESCHERS-SUR-GIRONDE	12 342 €	12 348 €	12 457 €	12 578 €	12 647 €	12 647 €	12 647 €	12 647 €			3 103	32 €
MORNAC-SUR-SEUDRE	17 451 €	17 065 €	16 821 €	17 012 €	17 012 €	17 012 €	17 012 €	17 012 €	17 012 €	17 012 €	834	204 €
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	20 851 €	20 701 €	22 069 €	22 424 €	22 424 €	22 424 €	22 424 €	22 424 €	22 424 €	22 424 €	911	242 €
ROYAN	58 677 €	59 160 €	59 491 €	61 017 €	61 152 €	61 152 €	68 751 €	61 152 €	61 152 €	61 152 €	18 372	33 €
SABLONCEAUX				13 574 €	13 574 €	13 574 €	13 574 €	13 574 €	13 574 €	13 574 €	1 412	67 €
SAINT-AUGUSTIN	16 067 €	15 969 €	16 326 €	16 578 €	16 643 €	16 643 €	17 542 €	16 643 €	16 643 €	16 643 €	1 342	123 €
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	24 860 €	25 386 €	25 764 €	26 697 €	26 849 €	26 849 €	28 990 €	26 849 €	26 849 €	26 849 €	5 356	50 €
SAINT-PALAIS-SUR-MER	16 594 €	16 566 €	16 208 €	16 581 €	16 633 €	16 633 €	16 654 €	16 633 €	16 633 €	16 633 €	3 889	43 €
SAINT ROMAIN DE BENET				13 887 €	14 067 €	14 067 €	14 067 €	14 067 €	14 067 €	14 067 €	1 701	58 €
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	15 930 €	15 888 €	16 597 €	16 780 €	16 959 €	16 959 €	18 350 €	16 959 €	16 959 €	16 959 €	3 159	53 €
SAUJON	29 371 €	29 839 €	29 797 €	30 571 €	30 945 €	30 945 €	36 036 €	30 945 €	30 945 €	30 945 €	7 183	43 €
SEMUSSAC	18 020 €	17 512 €	17 650 €	17 941 €	18 118 €	18 118 €	18 118 €	18 118 €	18 118 €	18 118 €	2 335	77 €
TALMONT	12 317 €	12 332 €	12 364 €	12 412 €	12 412 €	12 412 €	12 412 €	12 412 €	12 412 €	12 412 €	102	1 215 €
LA TREMBLADE	27 097 €	26 850 €	26 223 €	28 935 €	29 425 €	29 425 €	35 708 €	29 425 €	29 425 €	29 425 €	4 489	65 €
VAUX-SUR-MER	14 849 €	14 809 €	15 695 €	15 861 €	15 947 €	15 947 €	17 599 €	15 947 €	15 947 €	15 947 €	3 783	42 €
DSC TOTALE TERRITOIRE CARA 2010-2019	506 119 €	505 905 €	510 004 €	561 000 €	563 624 €	563 624 €	597 134 €	563 624 €	550 977 €	550 977 €	82 277	67 €

Attributions de Compensation

Les attributions de compensation (AC) ont été définies en 2002.

Cette opération technique régie par l'article 1609 nonies C du code général des impôts a permis d'accompagner le changement de statut de la communauté de communes à fiscalité mixte à la communauté d'agglomération à fiscalité professionnelle unique.

Les AC visaient à assurer la neutralité budgétaire pour la CARA et les communes suites au changement de fiscalité opéré.

Les AC ont ensuite évolué au gré des transferts de charges ayant été réalisés depuis pour connaître leur niveau actuel suite à l'intégration de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire en 2018.

Le tableau suivant présente l'évolution des attributions de compensation depuis leur création.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

T.P communale produit 2001	TP / salaires compensation produit 2001	CDC TH - FB - FNB produit 2001	Charges transférées montant	22/03/2002 Attribution de compensation	Intégration Relais APE ouest / 06/2007	Extension de périmètre 2013	Transfert compétence tourisme 01/2017	Transfert compétence ZAE 01/2017	Transfert compétence GEMAPI 01/2018	Intégration enveloppe DSC - 2018	2019 Attribution de compensation	
1	2	3	4	5=(1+2-3)-4	6	7	8	9	10	11	12=5-6+7-8-9-10+11	
ARCES sur GIRONDE	2 092 €	201 €	14 154 €	-11 860 €			-5 273 €			10 792 €	4 205 €	
ARVERT	69 830 €	25 735 €	66 158 €	29 407 €			15 048 €	6 579 €		18 246 €	26 026 €	
BARZAN	26 754 €	16 145 €	13 269 €	29 629 €			674 €			10 342 €	39 297 €	
BOUTENAC-TOUVENT	6 583 €	1 416 €	4 399 €	3 600 €			113 €		57 €	6 963 €	10 393 €	
BREUILLET	69 932 €	31 751 €	59 764 €	41 919 €			-11 236 €			17 214 €	70 369 €	
BRIE sous MORTAGNE	12 173 €	13 521 €	5 069 €	20 625 €			130 €		90 €	6 441 €	26 845 €	
CHAILLEVETTE	29 783 €	18 695 €	26 270 €	22 208 €						15 125 €	37 333 €	
CHEVAC SAINT SERIN d'UZET	20 866 €	7 346 €	17 908 €	10 304 €			-1 757 €			10 876 €	22 879 €	
CORME ECLUSE						3 524 €		871 €	935 €	12 753 €	14 470 €	
COZES	87 190 €	51 287 €	43 616 €	94 861 €			6 789 €	3 013 €	410 €	14 657 €	99 307 €	
EPARGNES	6 730 €	2 538 €	14 273 €	-5 005 €			450 €	4 370 €	269 €	15 450 €	5 356 €	
ETAULES	63 464 €	27 227 €	39 953 €	50 738 €			4 484 €			18 389 €	64 643 €	
FLOIRAC	283 €	0 €	6 174 €	-5 890 €			133 €		42 €	13 007 €	6 477 €	
GREZAC	33 006 €	7 287 €	13 680 €	26 613 €			500 €		594 €	11 432 €	36 952 €	
L'EGUILLE sur SEUDRE	30 576 €	9 388 €	13 498 €	26 466 €			33 739 €			19 110 €	11 836 €	
LA TREMBLADE	277 681 €	126 227 €	191 733 €	212 175 €			176 944 €	13 343 €		29 425 €	51 312 €	
LE CHAY	13 465 €	2 977 €	13 808 €	2 633 €					409 €	11 482 €	13 707 €	
LES MATHES	103 591 €	22 741 €	155 189 €	-28 857 €			-398 636 €	-368 €		13 097 €	383 244 €	
MEDIS	234 460 €	60 702 €	57 390 €	234 483 €	3 289 €		-24 356 €			13 441 €	272 279 €	
MESCHERS sur GIRONDE	83 101 €	29 465 €	133 087 €	-20 520 €			56 809 €				-77 330 €	
MORNAC sur SEUDRE	6 965 €	11 172 €	16 581 €	1 557 €			23 306 €			17 012 €	-4 737 €	
MORTAGNE sur GIRONDE	57 550 €	11 709 €	25 034 €	44 225 €			29 020 €		247 €	22 424 €	37 382 €	
ROYAN	1 947 085 €	890 749 €	1 135 869 €	1 701 966 €	28 236 €		630 503 €	235 683 €		61 152 €	868 696 €	
SABLONCEAUX						3 284 €		22 939 €		13 574 €	-6 081 €	
SAINT AUGUSTIN	55 426 €	8 045 €	27 548 €	35 924 €			-49 905 €			16 643 €	102 472 €	
SAINT GEORGES de DIDONNE	180 702 €	54 168 €	434 668 €	-199 798 €			118 335 €	40 350 €		26 849 €	-331 635 €	
SAINT PALAIS sur MER	195 882 €	74 773 €	321 016 €	-50 361 €			246 476 €	3 666 €		16 633 €	-283 870 €	
SAINT ROMAIN de BENET						10 989 €		1 391 €	83 €	14 067 €	23 582 €	
SAINT ROMAIN sur GIRONDE	115 €	269 €	799 €	-415 €			50 €					
SAINT SULPICE de ROYAN	92 522 €	44 447 €	53 433 €	83 536 €				111 523 €		16 959 €	-11 028 €	
SAUWON	525 763 €	330 718 €	154 813 €	694 103 €			131 653 €	25 323 €	370 €	30 945 €	567 702 €	
SEMUSSAC	17 052 €	15 203 €	31 409 €	846 €			-4 926 €	13 624 €	131 €	18 118 €	10 135 €	
TALMONT sur GIRONDE	5 704 €	3 626 €	4 956 €	4 375 €			29 504 €			12 412 €	-12 717 €	
VAUX sur MER	189 443 €	75 739 €	290 386 €	-25 204 €			45 800 €	49 034 €		15 947 €	-104 091 €	
Totaux	4 445 769 €	1 975 265 €	3 385 900 €	10 854 €	3 024 280 €	28 236 €	17 797 €	1 054 373 €	531 341 €	3 695 €	550 977 €	1 975 409 €

Fonds de Concours

L'enveloppe prévue en 2020 concernant les fonds de concours est de 1,1 million d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe inscrite en 2019.

Le tableau suivant récapitule par commune et projet les enveloppes octroyées par la CARA depuis la mise en œuvre des fonds de concours (en euros).

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
ARCES/GIRONDE	94 410	13 306	4 423	2 717	57 460			172 315
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	75 416							75 416
TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE	6 249							6 249
TRAVAUX DE RENOVATION GROUPE SCOLAIRE	7 380							7 380
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE PRIMAIRE	5 365							5 365
REALISATION PARKING COMMUNAL PRÈS DU CIMETIÈRE		13 306						13 306
ESPACE MULTI-SPORTS			4 423					4 423
AMENAGEMENT SECURITAIRE VOIRIE				2 717				2 717
RESTAURATION INTÉRIÈRE ÉGLISE					57 460			57 460

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
ARVERT	224 061						80 657	304 718
RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS	8 662							8 662
CONSTRUCTION DE LA HALLE ET AMENAGT ABORDS EN CENTRE BOURG	150 000							150 000
SALLE DE MOTRICITÉ	65 399							65 399
AMENAGEMENT DE LA HALLE DU MARCHÉ ET ABORDS							80 657	80 657
BARZAN			23 417	3 080		150 000	7 338	183 835
TRAVAUX PLUVIAL - LES MONARDS			23 417					23 417
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE				3 080				3 080
AMENAGEMENT DU SITE DE BARZAN PLAGE						150 000		150 000
AMÉNAGEMENT DE LA PETITE PLACE DE L'ÉGLISE							7 338	7 338
BOUTENAC/TOUVENT	2 795	9 715		4 138		15 684	7 808	40 140
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE	2 795							2 795
RENOVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE		9 715						9 715
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE				4 138				4 138
TRAVAUX AMENAGEMENT RUE BRIN D'AMOUR						15 684		15 684
TRAVAUX D'URGENCE SUR VOIRIE COMMUNALE							7 808	7 808
BREUILLET	170 291			40 808		58 547		269 646
REPARATION DE L'EGLISE	20 291							20 291
RECONSTRUCTION VESTIAIRES (CLUB DE FOOTBALL ET CLUB DE TENNIS)	150 000							150 000
REHABILITATION LOCAUX PERISCOLAIRE				40 808				40 808
EQUIPEMENT SALLE MULTICULTURELLE						58 547		58 547
BRIE/MORTAGNE	90 581							90 581
CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET DE SES ABORDS	90 581							90 581
CHAILLEVETTE	56 516	68 868		9 170			150 000	284 554
AMENAGEMENT PLACE DE VERDUN	39 437							39 437
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE	17 079							17 079
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE CHATRESSAC		68 868						68 868
AIRE DE JEUX POUR ENFANTS				9 170				9 170
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE							150 000	150 000
LE CHAY			11 188			8 363	7 035	26 586
AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE POMPIERRE			11 188					11 188
REFECTION GRILLAGE COUR DE L'ECOLE						8 363		8 363
AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR PAR LA CREATION D'UN MINI-GIRATOIRE							7 035	7 035

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
CHENAC SAINT SEURIN D'UZET	63 114							63 114
REFECTION DE L'EGLISE	9 283							9 283
AMENAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE	2 664							2 664
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE	2 489							2 489
CONSTRUCTION DE VESTAIRES ET DE SANITAIRES	6 524							6 524
RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE DES VALLONS	42 154							42 154
CORME ECLUSE	20 679		51 206		18 722			90 606
EXTENSION SALLE POLYVALENTE	20 679							20 679
PARKING ET ABRI ÉCOLE			51 206					51 206
TERRAIN MULTISPORTS					18 722			18 722
COZES	80 548	21 500	13 461	23 151	150 000	150 000	39 725	478 385
AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITE	8 861							8 861
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE ELEMENTAIRE	9 588							9 588
AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKATE PARC	11 163							11 163
CRÉATION VOIE NOUVELLE "LA COZILLONNE"	50 936							50 936
RENOVATION PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX		21 500						21 500
RÉNOVATION BÂTIMENTS PETITE ENFANCE			13 461					13 461
AMENAGEMENT AIRE STATIONNEMENT				23 151				23 151
COMPLEXE SPORTIF - TERRAINS					150 000			150 000
CONSTRUCTION BATIMENTS SPORTIFS						150 000		150 000
AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU PRESBYTÈRE							39 725	39 725
L'EGUILLE/SEUDRE	23 232		150 000		74 047			247 279
TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE EGALITE	18 755							18 755
TRAVAUX DE REGULATION DU SYSTEME DE CHAUFFERIE SALLE DES FETES	4 478							4 478
PÔLE CULTUREL			150 000					150 000
AMÉNAGEMENT GRAND'RUE					74 047			74 047
EPARGNES	143 931				50 447		15 487	209 865
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	36 264							36 264
ACQUISITION ET TRAVAUX D'UNE BOULANGERIE ET LOGEMENT	87 424							87 424
TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTÈRE	20 243							20 243
RÉNOVATION ET ÉQUIPEMENT BOULANGERIE					50 447			50 447
AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE ET PARKINGS BOURG							15 487	15 487

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
ETAULES	165 849			35 942	116 008			317 799
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	93 174							93 174
TRANSF° D'UN LOGEMENT EN BUREAUX ET ARCHIVES MUNICIPAUX	44 195							44 195
ESPACE MULTI-LOISIRS	28 480							28 480
RÉNO ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS				35 942				35 942
SALLE DES SPORTS					116 008			116 008
FLOIRAC	5 798			88 765				94 563
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (SRG)	5 798							5 798
MAISON ASSOCIATIVE				88 765				88 765
GREZAC	153 659			150 000		70 120	20 522	394 301
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	139 811							139 811
CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE LA MAIRIE	13 848							13 848
SALLE MULTIACTIVITE				150 000				150 000
AMENAGEMENT PARKING CIMETIERE						70 120		70 120
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX CREATION CITY PARK							20 522	20 522
LES MATHES	46 882	35 793				150 000		232 675
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE LA PINEDE - LA PALMYRE	8 439							8 439
REFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA PROMENADE DES 2 PHARES	38 443							38 443
TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES		35 793						35 793
CONSTRUCTION CASES COMMERCIALES						150 000		150 000
MEDIS	107 318	12 282		114 325				233 925
RÉALISATION DE LOCAUX COMMERCIAUX	107 318							107 318
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE		12 282						12 282
REHABILITATION ANCIENNE POSTE				114 325				114 325
MESCHERS/GIRONDE	332 050		150 000					482 050
CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE	32 050							32 050
REHABILITATION SALLE DES FETES	150 000							150 000
IMMEUBLE DE LA POSTE	150 000							150 000
AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA FALAISE - SECTION 1			150 000					150 000
MORNAC/SEUDRE	200 059			15 379	32 455		150 000	397 892
CONSTRUCTION D'UN RADIER	15 501							15 501
REFECTION DU BEFFROI DU CLOCHER DE L'EGLISE ST PIERRE	12 999							12 999
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PORTUAIRE	21 559							21 559
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT	150 000							150 000
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT T2				15 379				15 379
GARAGE INTER-ASSOCIATIONS					32 455			32 455
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA SALLE MULTICULTURELLE							150 000	150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
MORTAGNE/GIRONDE	44 399			150 000		33 930		228 329
AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE	6 527							6 527
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PORT	37 872							37 872
MAISON MEDICALE				150 000				150 000
AMENAGEMENT APPARTEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE						33 930		33 930
ROYAN	450 000	89 191			47 723		150 000	736 914
CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET D'UNE SALLE	150 000							150 000
RENOVATION DES VOUTES DU PORT DE PLAISANCE	150 000							150 000
AMENAGEMENT DU QUAI DES SABLIERES	150 000							150 000
RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME		89 191						89 191
RESTAURATION ORGUE NOTRE-DAME					47 723			47 723
RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME							150 000	150 000
SABLONCEAUX		13 364				20 751	108 444	142 559
CONSTRUCTION COURT DE TENNIS ET MUR ENTRAINEMENT		13 364						13 364
AMENAGEMENT D UN TERRAIN DE LOISIRS						20 751		20 751
TRAVAUX CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER							108 444	108 444
SAINT AUGUSTIN	44 881	9 209			150 000		150 000	354 090
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	21 951							21 951
REHABILITATION DU TEMPLE	2 765							2 765
AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DES FETES	8 705							8 705
PISTE CYCLABLE "LE PAPÉRICAUD"	11 460							11 460
REALISATION PARKING DES BASSAMARDS		9 209						9 209
COMMERCES ET LOGEMENTS CENTRE-BOURG					150 000			150 000
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE							150 000	150 000
SAINT GEORGES DE DIDONNE	98 802							98 802
REHABILITATION DE LA SALLE BLEUE DU RELAIS DE LA COTE DE BEAUTE	35 656							35 656
Eaux Pluviales	63 146							63 146
SAINT PALAIS SUR MER	130 875					111 541		242 416
COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS	130 875							130 875
CONSTRUCTION BUREAU DE POSTE / BUREAU DE POLICE						111 541		111 541
SAINT ROMAIN DE BENET					149 800			149 800
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'EGLISE					149 800			149 800

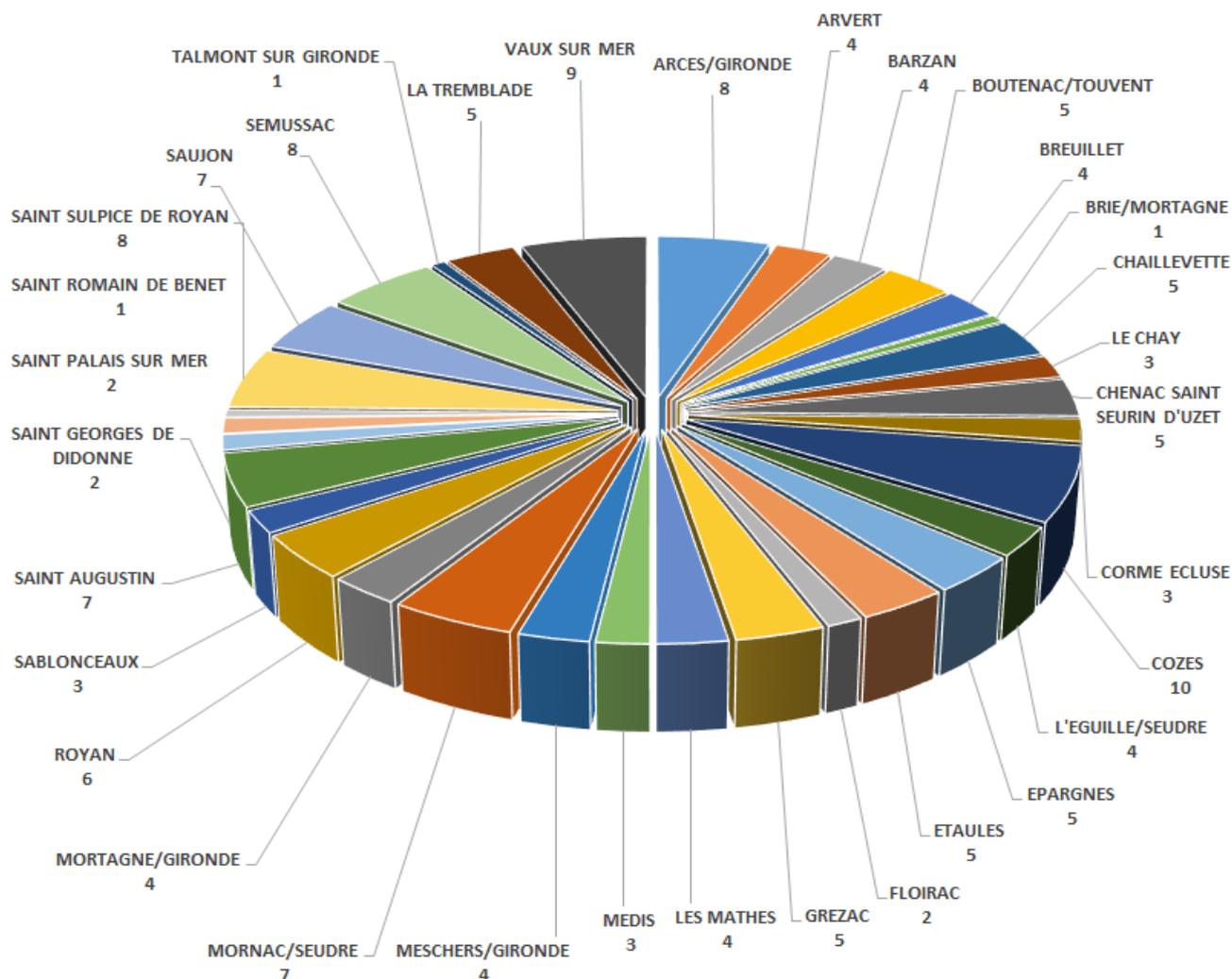
LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
SAINT SULPICE DE ROYAN	288 760	150 000	103 870	88 147	31 475	8 804	150 000	821 055
AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES	138 760							138 760
TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	150 000							150 000
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE		150 000						150 000
CHAUDIÈRE À BOIS			103 870					103 870
REHABILITATION AIRE DE JEUX				88 147				88 147
AMÉNAGEMENT ET RÉPARATION ÉCOLES					31 475			31 475
EXTENSION CIMETIERE COLOMBARIUM						8 804		8 804
AMENAGEMENT AVENUE PASTEUR							150 000	150 000
SAUJON	342 700	47 600	18 250	87 500		124 180		620 230
RECONST° ET AMENAGEMENT DES ECLUSES ET DU PONT DE RIBEROU	42 700							42 700
ESPACE CULTUREL	150 000							150 000
AMÉNAGEMENT PORT DE RIBÉROU	150 000							150 000
CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE		47 600						47 600
RÉHAB/ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE DE LA MÉDIATHÈQUE			18 250					18 250
RÉHABILITATION GYMNASSE RAVET				87 500				87 500
AMENAGEMENT LIAISON THERMES / PLACE G. DE GAULLE						124 180		124 180
SEMUSSAC	126 024	79 460	150 000	46 637	124 756			526 877
RENOVATION DE LA CLOCHE ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE	1 102							1 102
REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX	31 808							31 808
TRAVAUX EXTENSION ECOLE MATERNELLE	27 809							27 809
ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE	65 306							65 306
AMÉNAGEMENT VOIRIE DU CENTRE-BOURG		79 460						79 460
CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL			150 000					150 000
AMENAGEMENT ACCES PARKING GYMNASSE				46 637				46 637
VOIRIE LA VALADE					124 756			124 756
TALMONT SUR GIRONDE							37 040	37 040
AMENAGEMENT VOIRIES							37 040	37 040
LA TREMBLADE	300 000	13 152		115 597	97 109			525 858
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES CENTRE BOURG LA TREMBLADE	150 000							150 000
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE RONCE LES BAINS	150 000							150 000
AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK		13 152						13 152
AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE RONCE-LES-BAINS - TRANCHE 1				115 597				115 597
AMÉNAGEMENT CENTRE DE RONCE - T2					97 109			97 109

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
VAUX SUR MER	345 528					60 269	25 944	431 741
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	12 057							12 057
AMENAGEMENT ALLEES DU PARC HOTEL DE VILLE	23 529							23 529
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE	4 018							4 018
RESTAURATION LAVOIR ET FONTAINE	2 726							2 726
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT "ESPACES JEUNES"	93 500							93 500
CONSTRUCTION CRECHE	150 000							150 000
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	59 698							59 698
EXTENSION REHABILITATION SALLE OMNISPORT						60 269		60 269
RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE							25 944	25 944
Total général	4 153 742	563 438	675 815	975 356	1 100 000	962 188	1 100 000	9 530 539

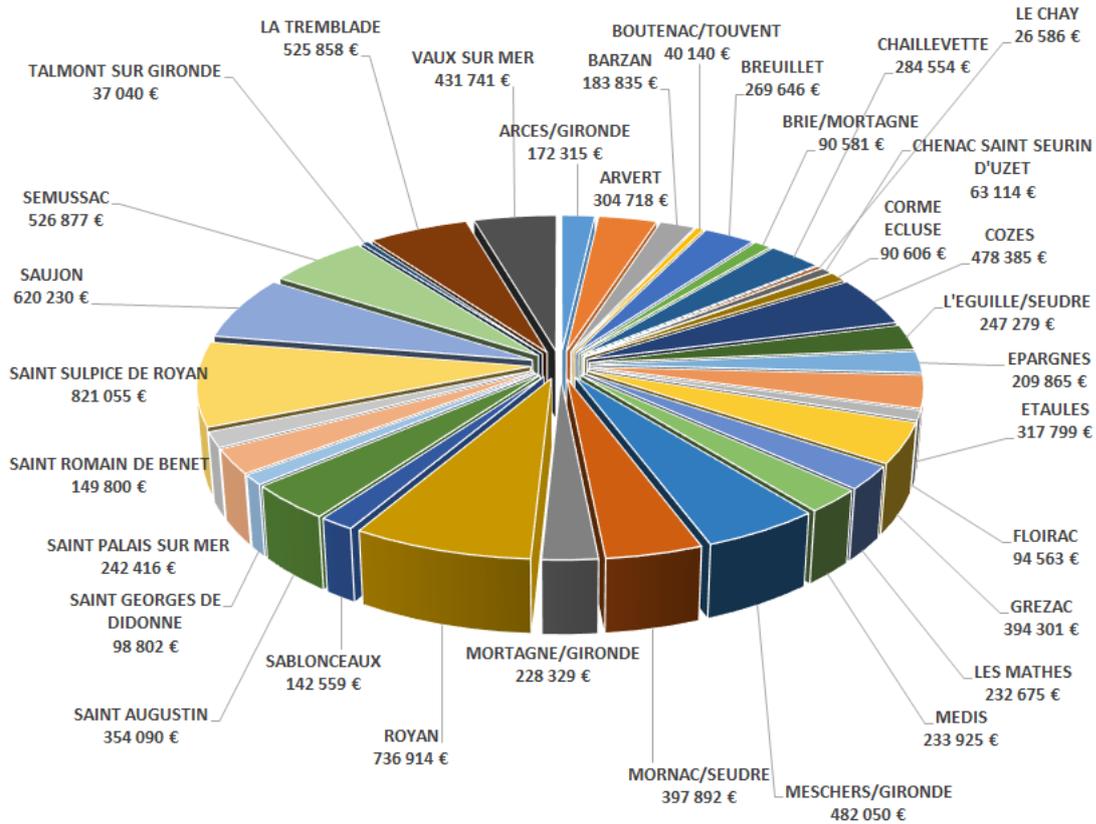
Nb de dossiers de fonds de concours traités 2007-2019



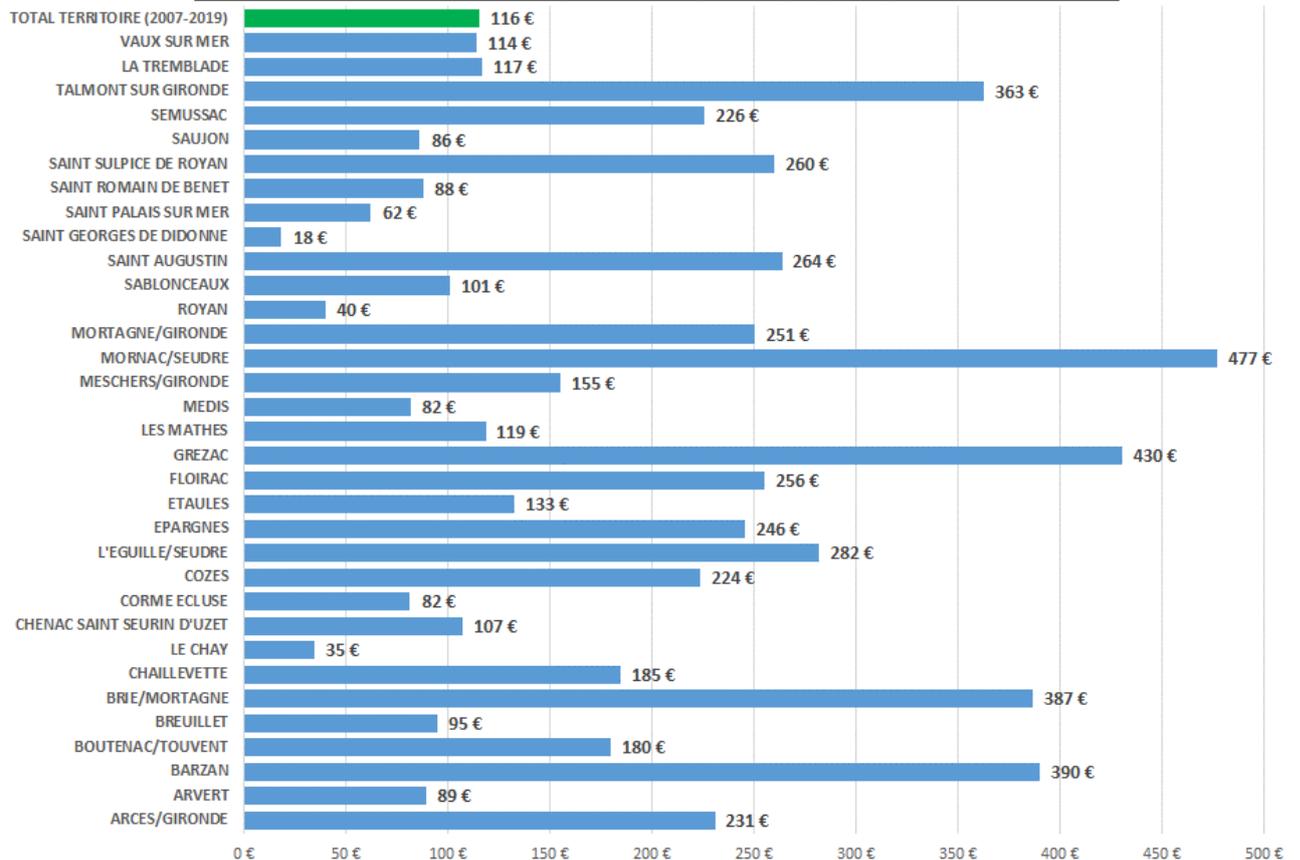
154 dossiers ont bénéficié de fonds de concours depuis 2007, année de leur création.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Fonds de concours : Répartition des fonds octroyés - 2007-2019



FONDS DE CONCOURS OCTROYES / HABITANT (POP 01/01/2019) PERIODE 2007- 2019

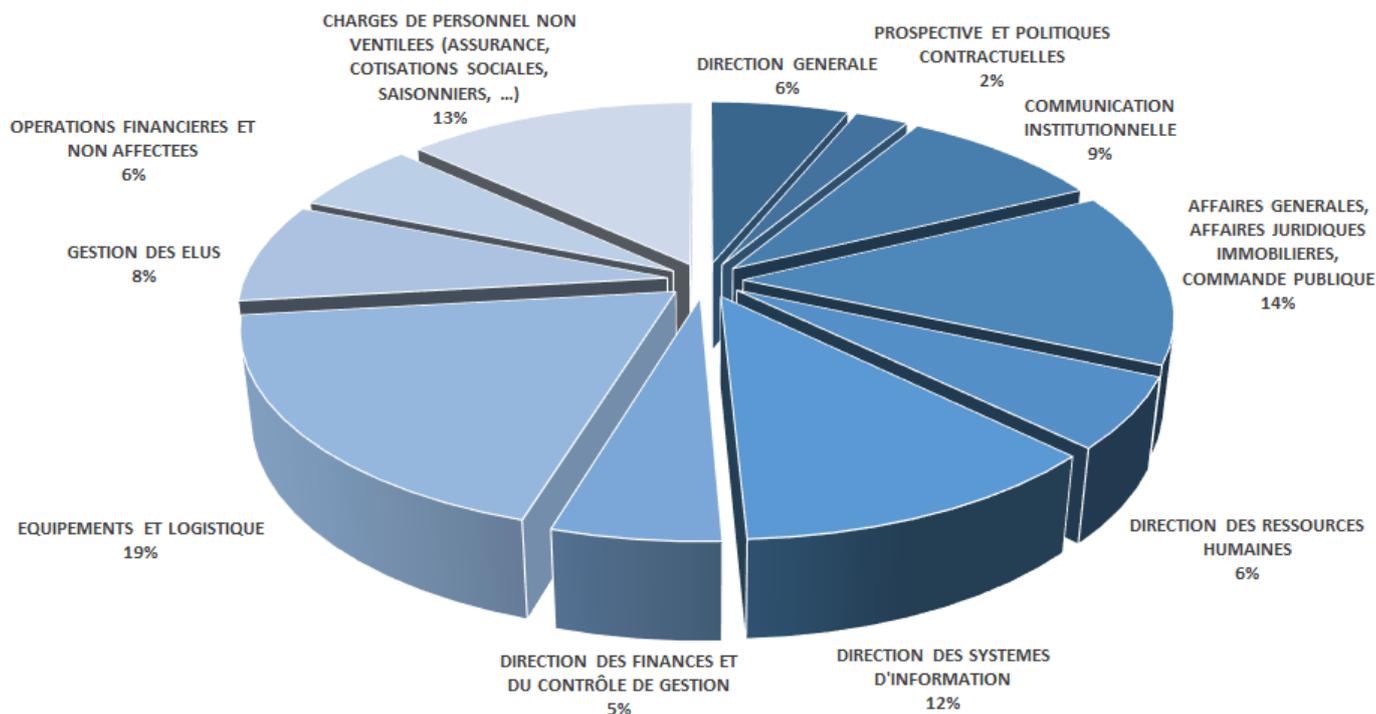


2. Charges de structure et actions générales

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
	<u>8 778 565 €</u>	<u>8 760 188 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	3 737 460 €	3 805 230 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	24 500 €	24 500 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 269 727 €	2 188 738 €
ANNUITE DE LA DETTE	942 673 €	852 668 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 796 445 €	1 881 300 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 760 €	7 752 €
	<u>8 778 565 €</u>	<u>8 760 188 €</u>
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
DIRECTION GENERALE	374 740 €	380 030 €
PROSPECTIVE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES	151 620 €	148 030 €
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	546 110 €	560 760 €
AFFAIRES GENERALES, AFFAIRES JURIDIQUES IMMOBILIERES, COMMANDE PUBLIQUE	863 889 €	858 136 €
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	331 870 €	348 110 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	736 184 €	733 198 €
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION	309 190 €	327 870 €
EQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE	1 173 333 €	1 137 584 €
GESTION DES ELUS	491 520 €	493 910 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	396 174 €	352 193 €
CHARGES DE PERSONNEL NON VENTILEES (ASSURANCE, COTISATIONS SOCIALES, SAISONNIERS, ...)	795 400 €	803 190 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	5 000 €	5 000 €
AFFAIRES GENERALES, AFFAIRES JURIDIQUES IMMOBILIERES, COMMANDE PUBLIQUE	32 000 €	22 100 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	231 900 €	338 200 €
EQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE	1 112 545 €	1 516 000 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	1 227 090 €	735 877 €

Les charges de structure intègrent le coût des directions et services ressources assumant des missions transversales au service des élus et des services opérationnels de la CARA. Ces dépenses représentent 6,1 millions d'euros en section de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement



La direction générale des services est chargée, sous l'autorité du Président, de diriger les services de la CARA, d'en coordonner l'organisation en veillant à la mise en œuvre des orientations et des décisions prises par le Conseil communautaire.

La direction des ressources humaines gère tous les éléments liés à la carrière professionnelle, elle coordonne également l'action sociale en direction des agents : chèques de table, prestations CNAS, contrat maintien de salaire, ... Enfin, la DRH, est chargée de la prévention des risques professionnels c'est à dire de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents et d'améliorer l'organisation et l'environnement du travail.

Les dépenses de personnel en opérations non affectées concernent l'enveloppe prévue pour le personnel saisonnier, les apprentis et tous les frais assimilés concernant l'ensemble du personnel de la CARA (cotisations pour assurance du personnel, chèques de table, versement au FNC du supplément familial, cotisations organismes sociaux...). Les autres dépenses concernent les frais de déplacements et les frais de formation des agents de la CARA.

Les opérations financières concernent en fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, les taxes foncières, l'enveloppe dédiée aux études d'ordre institutionnel (transferts de compétences, transfert d'équipements...) et en investissement le remboursement du capital de la dette ainsi que l'acquisition des terrains liés au transfert de la ZAE Royan II dont la destination reste aujourd'hui à définir.

Les affaires générales, juridiques, immobilières et commande publique

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>895 889 €</u>	<u>880 236 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	495 200 €	462 090 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS		
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	368 689 €	396 046 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	32 000 €	22 100 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>AFFAIRES GENERALES</u>	<u>169 794 €</u>	<u>205 866 €</u>
AFFRANCHISSEMENT	45 550 €	49 800 €
ARCHIVES	25 000 €	36 000 €
ASSURANCES	88 744 €	109 036 €
DOCUMENTATION SERVICES SUPPORT	10 500 €	11 030 €
<u>AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES</u>	<u>98 500 €</u>	<u>92 000 €</u>
ACTES ET INTERROGATIONS HYPOTHECAIRES	1 000 €	800 €
CONSULTATIONS SUPPLEMENTAIRES	3 000 €	0 €
PRESTATION DE CONSEIL	66 500 €	50 000 €
PROCEDURE DE CONTENTIEUX	28 000 €	41 200 €
AUTRES DEPENSES	18 645 €	19 880 €
<u>COMMANDE PUBLIQUE</u>	<u>81 750 €</u>	<u>78 300 €</u>
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	81 750 €	78 300 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
<u>COMMANDE PUBLIQUE</u>	<u>32 000 €</u>	<u>22 100 €</u>
MOBILIER MATERIEL ADMINISTRATIF	32 000 €	22 100 €

La communication institutionnelle

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>551 110 €</u>	<u>565 760 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	276 030 €	305 610 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS		
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	270 080 €	255 150 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	5 000 €	5 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE</u>	<u>270 080 €</u>	<u>255 150 €</u>
ANNONCES ET INSERTION WEB	8 000 €	8 000 €
ANNONCES LEGALES	1 000 €	1 000 €
ANNONCES PUBLICITAIRES	9 200 €	10 800 €
COMMUNICATION INTERNE	1 000 €	1 000 €
CREATION DOCUMENTS PUBLICITAIRES	11 000 €	11 000 €
DISTRIBUTION	37 500 €	37 500 €
ILLUSTRATION INFOGRAPHIE	5 200 €	5 200 €
IMPRESSION	87 000 €	85 000 €
OBJETS PROMOTIONNELS	16 000 €	16 000 €
OPERATIONS DE COMMUNICATION	6 000 €	6 000 €
OPERATIONS EVENEMENTIELS	4 000 €	4 000 €
PRESTATIONS PHOTOGRAPHIES	16 000 €	16 000 €
PRESTATIONS PIGISTE	7 500 €	7 500 €
PUBLICITE RADIO TV	45 300 €	29 000 €
SITE INTERNET	230 €	1 000 €
AUTRES DEPENSES	15 150 €	16 150 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	<u>5 000 €</u>	<u>5 000 €</u>
MATERIEL / SIGNALIETIQUE COMMUNICATION	5 000 €	5 000 €

La communication institutionnelle assure la valorisation des actions des élus et des services de la CARA Fonction d'appui aux élus et aux services, elle coordonne la conception, l'édition et l'impression des différents documents internes et externes de la CARA.

Les systèmes d'information et de télécommunication

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>968 084 €</u>	<u>1 071 398 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	394 730 €	395 050 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS		
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	341 454 €	338 148 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	231 900 €	338 200 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>INFORMATIQUE</u>	<u>203 270 €</u>	<u>197 210 €</u>
COPIEURS ET IMPRIMANTES	40 200 €	40 200 €
LOGICIEL	107 800 €	103 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	53 800 €	53 800 €
AUTRES DEPENSES	1 470 €	210 €
<u>SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</u>	<u>53 800 €</u>	<u>54 250 €</u>
<u>TELEPHONIE</u>	<u>84 384 €</u>	<u>86 688 €</u>
ABONNEMENTS INTERNET	29 520 €	32 592 €
TELEPHONIE FIXE	14 544 €	13 896 €
TELEPHONIE MOBILE	26 160 €	26 040 €
AUTRES CHARGES DE TELEPHONE	14 160 €	14 160 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
<u>INFORMATIQUE</u>	<u>212 700 €</u>	<u>331 000 €</u>
<u>SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>
<u>TELEPHONIE</u>	<u>19 200 €</u>	<u>7 200 €</u>

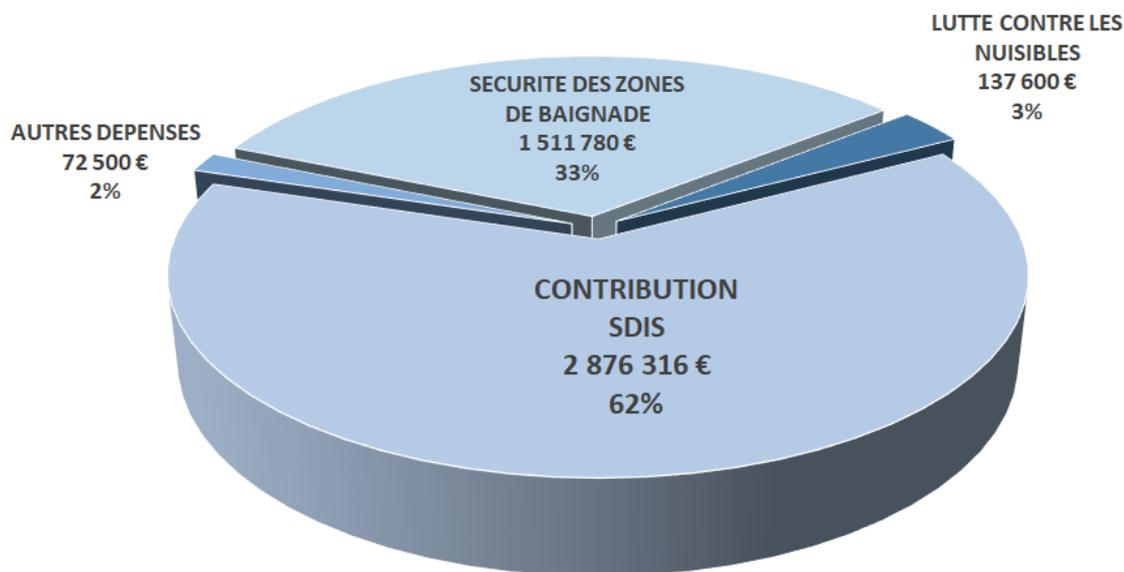
L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>2 285 878 €</u>	<u>2 653 584 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	616 880 €	644 500 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS		
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	556 453 €	493 084 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 112 545 €	1 516 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS 2019	PROPOSITIONS
	<i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>ENTRETIEN GESTION DU PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS</u>	<u>486 753 €</u>	<u>424 184 €</u>
<u>FLOTTE DE VEHICULES</u>	<u>69 700 €</u>	<u>68 900 €</u>
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
<u>CONDUITE D'OPERATIONS</u>	<u>1 022 545 €</u>	<u>1 456 000 €</u>
AMENAGEMENT DE TERRAINS	150 000 €	0 €
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	7 180 €	10 000 €
BATIMENT RUE DES CORMORANS	0 €	40 000 €
BETHANIE	10 000 €	0 €
BUREAUX DE LA CARA	48 000 €	50 000 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	6 000 €	6 000 €
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	203 955 €	150 000 €
GARE INTERMODALE	13 500 €	30 000 €
LOGEMENTS SOCIAL ET SAISONNIER	17 000 €	20 000 €
MAISON DES DOUANES	0 €	12 500 €
PARKING SILO	50 000 €	37 500 €
SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE DES PMR	40 000 €	0 €
SIEGE DE LA CARA/MAISON DES ENTREPRISES	466 590 €	1 100 000 €
MISSION LOCALE	10 320 €	0 €
<u>FLOTTE DE VEHICULES</u>	<u>90 000 €</u>	<u>60 000 €</u>

3. Sécurité et salubrité publique

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>5 101 037 €</u>	<u>4 842 196 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	914 360 €	924 490 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	2 929 420 €	2 948 816 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	767 830 €	724 890 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	489 427 €	244 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<u>SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE</u>	<u>2 929 420 €</u>	<u>2 948 816 €</u>
CONTRIBUTION SDIS	2 856 920 €	2 876 316 €
REFUGE ANIMALIER	51 000 €	51 000 €
SUBVENTIONS SNSM	21 500 €	21 500 €
<u>SECURITE DES ZONES DE BAINNADE</u>	<u>1 503 590 €</u>	<u>1 511 780 €</u>
SAUVETEURS SECOURISTES ZONES DE BAINNADE	706 000 €	766 000 €
FORMATION HEBERGEMENT SAUVETEURS	179 000 €	179 000 €
GESTION DU PERSONNEL CARA	208 360 €	158 490 €
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	410 230 €	408 290 €
<u>LUTTE CONTRE LES NUISIBLES</u>	<u>178 600 €</u>	<u>137 600 €</u>
DEMOUSTICATION	127 000 €	100 000 €
FRELONS ASIATIQUES, CHENILLES PROCESSIONAIRES	22 000 €	8 000 €
RAGONDINS	29 600 €	29 600 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE</u>	<u>404 427 €</u>	<u>194 000 €</u>
NOUVELLE GENDARMERIE TERRITOIRE	169 427 €	34 000 €
SCHEMA DIRECTEUR DE DEFENSE INCENDIE	235 000 €	160 000 €
<u>SCHEMA DIRECTEUR DE DEFENSE INCENDIE</u>	<u>170 000 €</u>	<u>100 000 €</u>
SECURITE DES ZONES DE BAINNADE	85 000 €	50 000 €
MATERIELS VEHICULES SECURITE DES ZONES DE BAINNADE	85 000 €	50 000 €

La CARA consacre près de 4,6 millions d'euros, en fonctionnement, à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.

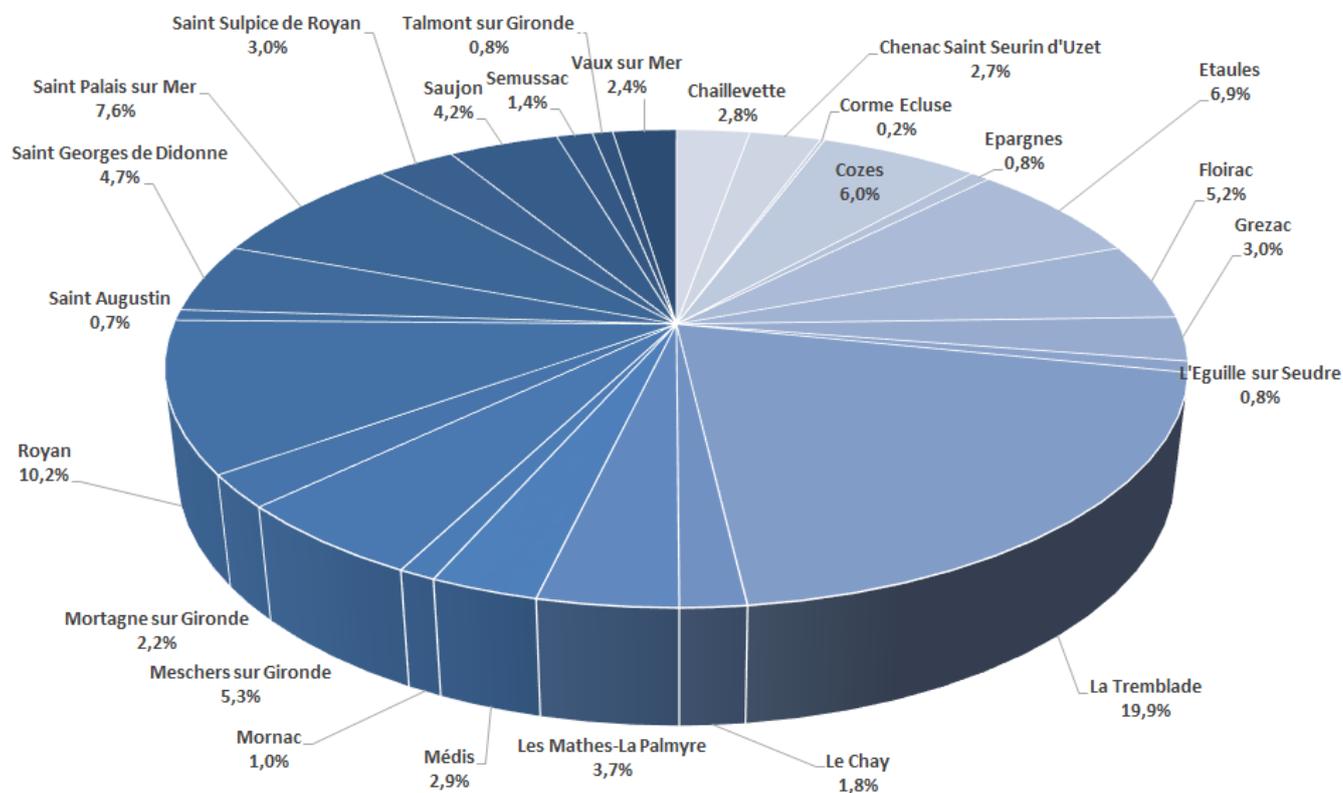


Le budget « sécurité des plages » concerne la mise en place et la surveillance des zones de baignade aménagées et surveillées de Ronces-les-Bains à Meschers-sur-Gironde, soit 22 postes de secours pour 21 zones de baignade, avec 128 nageurs sauveteurs par jour, l'équipement des postes de secours, l'entretien, toute l'année, des différents matériels des postes de secours (ex : jets, quads, embarcations, radios, pharmacies, matériels de secourisme...), la formation et la sélection du personnel durant 2 stages "mer" qui ont lieu pendant les vacances de printemps, l'organisation et le suivi des nageurs sauveteurs (de juin à début septembre) et la gestion des interventions durant tout l'été.

La CARA agit en soutien des communes membres en matière de lutte contre l'incendie sur leur territoire en octroyant une participation financière (investissement) et technique pour l'implantation des moyens de défense contre l'incendie et l'élaboration de schémas directeurs de défense incendie, sur sollicitation des communes.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Depuis l'exercice 2006, près **d'1,2 millions d'euros** ont été versés pour cofinancer les moyens de défense extérieure contre l'incendie.



La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours constitue 62 % des dépenses de fonctionnement sur ce poste.

Il s'agit d'une contribution obligatoire qui "cofinance" la présence et l'action des pompiers sur le territoire de la CARA.

Cette participation est estimée à 2,88 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Le tableau suivant présente le détail de la contribution versée au SDIS notifiée à la CARA par commune depuis l'exercice 2002.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA



EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION VERSEE AU SDIS AU TIRE DU CONTINGENT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

COMMUNES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2006/ 2019
ARCES	6 071 €	5 800 €	5 581 €	5 430 €	5 712 €	5 832 €	5 968 €	6 249 €	6 332 €	6 617 €	6 822 €	7 552 €	7 803 €	7 827 €	7 842 €	7 858 €	7 929 €	9 138 €	99 481 €
ARVERT	30 467 €	29 241 €	28 491 €	28 265 €	29 280 €	29 766 €	32 614 €	34 063 €	34 878 €	35 628 €	37 038 €	38 750 €	41 190 €	41 313 €	41 396 €	41 479 €	41 852 €	47 118 €	526 366 €
BARZAN	6 652 €	6 447 €	6 074 €	5 752 €	5 967 €	6 055 €	6 115 €	6 114 €	6 199 €	6 222 €	6 366 €	6 349 €	6 530 €	6 550 €	6 563 €	6 576 €	6 635 €	7 815 €	90 057 €
BOUTENAC-TOUVENT	2 179 €	1 975 €	1 799 €	1 671 €	1 694 €	1 752 €	1 752 €	1 777 €	1 840 €	1 840 €	1 962 €	2 205 €	2 318 €	2 325 €	2 329 €	2 334 €	2 355 €	3 434 €	29 916 €
BREUILLET	24 887 €	24 522 €	24 382 €	24 831 €	25 724 €	26 726 €	28 191 €	29 796 €	30 446 €	31 262 €	34 138 €	36 540 €	37 700 €	37 813 €	37 889 €	37 965 €	38 306 €	43 127 €	475 624 €
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2 945 €	2 828 €	2 757 €	2 640 €	2 667 €	2 676 €	2 750 €	2 875 €	2 881 €	2 940 €	2 971 €	3 020 €	3 008 €	3 017 €	3 023 €	3 029 €	3 057 €	4 152 €	42 067 €
CHALLEVETTE	11 354 €	10 915 €	10 470 €	10 136 €	10 717 €	11 286 €	12 102 €	12 470 €	13 056 €	13 629 €	14 511 €	16 128 €	17 125 €	17 176 €	17 210 €	17 245 €	17 400 €	19 589 €	209 645 €
CHAY	6 187 €	5 931 €	5 841 €	5 857 €	5 948 €	6 120 €	6 218 €	6 408 €	6 614 €	6 806 €	6 952 €	7 294 €	7 550 €	7 572 €	7 587 €	7 602 €	7 671 €	8 875 €	99 219 €
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	8 319 €	8 073 €	7 733 €	7 506 €	7 655 €	7 675 €	7 754 €	7 961 €	7 989 €	8 174 €	8 355 €	8 339 €	8 524 €	8 550 €	8 567 €	8 584 €	8 661 €	9 888 €	116 675 €
CORME-ECLUSE												9 110 €	9 599 €	9 628 €	9 648 €	9 667 €	9 754 €	11 006 €	68 412 €
COZES	20 437 €	19 985 €	19 844 €	19 802 €	20 383 €	20 384 €	21 548 €	22 345 €	22 762 €	23 243 €	23 906 €	24 469 €	25 436 €	25 513 €	25 564 €	25 615 €	25 845 €	29 098 €	336 111 €
EGUILLE	7 228 €	6 756 €	6 225 €	5 870 €	6 248 €	6 455 €	6 813 €	7 354 €	7 517 €	7 633 €	7 835 €	8 755 €	9 057 €	9 084 €	9 102 €	9 120 €	9 202 €	10 442 €	114 615 €
EPARGNES	7 329 €	6 844 €	6 496 €	6 170 €	6 229 €	6 399 €	6 246 €	6 529 €	6 827 €	7 024 €	7 219 €	7 754 €	7 990 €	8 014 €	8 030 €	8 046 €	8 119 €	9 333 €	103 760 €
ETAULES	17 672 €	17 208 €	17 330 €	17 644 €	18 434 €	19 048 €	20 528 €	21 781 €	22 565 €	23 562 €	24 945 €	27 221 €	28 359 €	28 444 €	28 501 €	28 558 €	28 815 €	32 441 €	353 203 €
FLOIRAC	3 514 €	3 259 €	3 055 €	2 862 €	2 977 €	3 040 €	2 940 €	3 059 €	3 245 €	3 279 €	3 347 €	3 758 €	3 918 €	3 929 €	3 937 €	3 945 €	3 981 €	5 098 €	50 453 €
GREZAC	7 613 €	7 322 €	7 087 €	6 772 €	6 900 €	7 175 €	7 170 €	7 455 €	7 814 €	8 114 €	8 383 €	8 636 €	9 094 €	9 121 €	9 139 €	9 158 €	9 240 €	10 481 €	117 879 €
MATHES	69 633 €	71 578 €	75 997 €	79 206 €	83 561 €	84 561 €	86 980 €	88 887 €	93 544 €	94 431 €	96 930 €	86 923 €	86 152 €	86 410 €	86 583 €	86 756 €	87 537 €	98 552 €	1 247 809 €
MEDIS	31 750 €	32 250 €	33 105 €	33 313 €	34 732 €	36 046 €	39 231 €	40 302 €	40 709 €	41 052 €	41 980 €	37 714 €	39 293 €	39 411 €	39 489 €	39 568 €	39 925 €	44 948 €	554 399 €
MESCHERS-SUR-GIRONDE	45 544 €	46 243 €	47 253 €	48 838 €	50 469 €	51 530 €	50 649 €	57 954 €	59 682 €	61 430 €	63 772 €	65 908 €	67 821 €	68 024 €	68 160 €	68 297 €	68 911 €	77 582 €	880 189 €
MORNAC-SUR-SEUDRE	7 465 €	7 022 €	6 376 €	5 965 €	6 178 €	6 233 €	6 519 €	6 913 €	7 392 €	7 743 €	8 117 €	9 351 €	9 899 €	9 928 €	9 948 €	9 968 €	10 058 €	11 323 €	119 571 €
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	12 628 €	12 180 €	11 839 €	11 529 €	11 961 €	11 801 €	12 040 €	12 490 €	13 441 €	13 587 €	12 886 €	12 616 €	13 094 €	13 134 €	13 160 €	13 186 €	13 305 €	14 979 €	181 681 €
ROYAN	1 224 929 €	1 237 844 €	1 247 119 €	1 245 035 €	1 287 779 €	1 300 371 €	1 328 352 €	1 353 273 €	1 356 435 €	1 360 244 €	1 390 507 €	1 403 929 €	1 409 704 €	1 413 933 €	1 416 761 €	1 419 594 €	1 432 371 €	1 398 613 €	19 271 865 €
SABLONCEAUX												10 187 €	10 736 €	10 768 €	10 789 €	10 811 €	10 908 €	12 281 €	76 479 €
SAINT-AUGUSTIN	11 591 €	11 545 €	11 624 €	11 821 €	12 549 €	12 769 €	13 309 €	13 861 €	14 103 €	15 099 €	15 518 €	17 707 €	17 950 €	18 004 €	18 040 €	18 076 €	18 239 €	20 534 €	225 759 €
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	175 564 €	173 733 €	174 096 €	173 151 €	177 779 €	178 310 €	182 333 €	193 428 €	195 148 €	198 515 €	204 001 €	195 631 €	198 680 €	199 276 €	199 674 €	200 074 €	201 874 €	227 277 €	2 751 999 €
SAINT-PALAIS-SUR-MER	110 027 €	114 642 €	120 062 €	125 953 €	130 984 €	133 623 €	145 438 €	149 014 €	158 210 €	162 224 €	167 844 €	157 386 €	160 483 €	160 965 €	161 287 €	161 609 €	163 064 €	183 583 €	2 195 714 €
SAINT-ROMAIN-DE-BENET												13 716 €	13 889 €	13 930 €	13 958 €	13 986 €	14 112 €	15 888 €	99 478 €
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	24 342 €	24 049 €	23 739 €	24 182 €	25 818 €	27 018 €	29 282 €	30 346 €	30 997 €	31 574 €	32 634 €	34 414 €	35 719 €	35 826 €	35 898 €	35 970 €	36 293 €	40 860 €	462 648 €
SAUJON	71 622 €	75 204 €	74 496 €	76 468 €	78 886 €	80 818 €	87 975 €	92 852 €	98 888 €	101 154 €	104 799 €	116 693 €	120 087 €	120 448 €	120 689 €	120 930 €	122 018 €	137 372 €	1 503 610 €
SEMUSSAC	14 130 €	13 297 €	12 934 €	12 694 €	13 390 €	13 904 €	14 945 €	16 272 €	16 930 €	17 897 €	18 516 €	20 257 €	21 197 €	21 261 €	21 303 €	21 346 €	21 538 €	24 248 €	263 004 €
TALMONT	2 060 €	1 977 €	1 879 €	1 822 €	1 820 €	1 841 €	1 852 €	1 860 €	1 864 €	1 939 €	1 951 €	2 009 €	2 028 €	2 034 €	2 038 €	2 042 €	2 061 €	2 891 €	28 229 €
TREMLADE	82 021 €	84 579 €	87 540 €	91 160 €	94 336 €	95 136 €	98 044 €	100 921 €	103 124 €	105 292 €	108 902 €	112 631 €	110 567 €	110 899 €	111 121 €	111 343 €	112 345 €	126 482 €	1 501 143 €
VAUX-SUR-MER	107 855 €	108 311 €	108 693 €	110 855 €	114 283 €	117 345 €	112 182 €	126 028 €	128 220 €	130 727 €	134 011 €	135 159 €	138 530 €	138 946 €	139 224 €	139 502 €	140 758 €	158 470 €	1 853 385 €
CARA	2 154 016 €	2 171 559 €	2 189 919 €	2 203 198 €	2 281 060 €	2 311 696 €	2 377 840 €	2 460 637 €	2 499 653 €	2 528 880 €	2 597 116 €	2 648 110 €	2 681 030 €	2 689 073 €	2 694 452 €	2 699 841 €	2 724 139 €	2 856 917 €	36 050 444 €
		+0,8%	+0,8%	+0,6%	+3,5%	+1,3%	+2,9%	+3,5%	+1,6%	+1,2%	+2,7%	+2,0%	+1,2%	+0,3%	+0,2%	+0,2%	+0,9%	+4,9%	

La contribution à verser par la CARA est la résultante de la consolidation des cotisations des communes du territoire.

Depuis 2006, ce sont plus de **36 millions d'euros** qui ont été versés par la CARA au SDIS au titre du contingent d'incendie et de secours pour les communes du territoire.

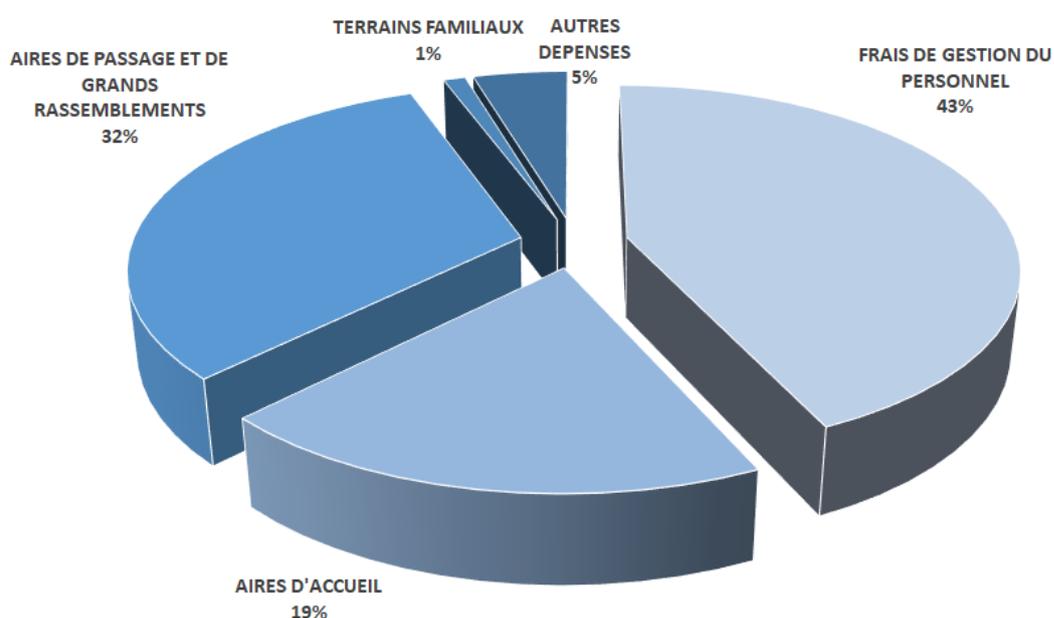
4. Gestion accueil des gens du voyage

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>931 640 €</u>	<u>676 790 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	189 050 €	201 660 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	30 350 €	30 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	229 140 €	235 530 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	473 100 €	199 600 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 000 €	10 000 €
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
<u>AIRES D'ACCUEIL</u>	<u>106 250 €</u>	<u>90 400 €</u>
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	39 500 €	38 250 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE	66 750 €	52 150 €
<u>AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENT</u>	<u>125 000 €</u>	<u>148 560 €</u>
AIRE DE PASSAGE DE SAUJON	9 500 €	11 400 €
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	9 500 €	17 900 €
AIRE DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS	106 000 €	119 260 €
<u>TERRAINS FAMILIAUX</u>	<u>5 000 €</u>	<u>5 000 €</u>
<u>AUTRES DEPENSES</u>	<u>23 240 €</u>	<u>21 570 €</u>
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>AIRES D'ACCUEIL</u>	<u>53 000 €</u>	<u>1 500 €</u>
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	13 000 €	500 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE	40 000 €	1 000 €
<u>AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENT</u>	<u>359 100 €</u>	<u>137 100 €</u>
AIRE DE PASSAGE DE SAUJON	1 500 €	0 €
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	0 €	1 700 €
AIRE DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS	357 600 €	135 400 €
<u>TERRAINS FAMILIAUX</u>	<u>61 000 €</u>	<u>61 000 €</u>
<u>AUTRES DEPENSES</u>	<u>10 000 €</u>	<u>10 000 €</u>

La gestion de l'accueil des gens du voyage réside dans la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil permanent, ainsi que la gestion des aires de petits et moyens passages et des grands passages estivaux des gens du voyage.

Concernant les dépenses d'équipement, et dans l'attente de désigner un terrain, aucun crédit n'est fléché sur la réalisation d'une aire d'accueil à l'étape du budget primitif.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 467 milliers d'euros dont 43% dédiés à la gestion du personnel affecté à cette compétence sensible et difficile dans sa gestion quotidienne.



C'est un budget significatif pour la CARA qui peine cependant à trouver des solutions pérennes pour répondre aux objectifs fixés dans le schéma départemental des gens du voyage.

5. Aménagement durable

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
	<u>TOTAL</u>	<u>8 632 178 €</u>
		<u>11 039 820 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	524 130 €	611 890 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	16 510 €	12 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191 242 €	278 453 €
ANNUITE DE LA DETTE	15 040 €	14 892 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	7 840 736 €	10 122 585 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 520 €	0 €

L'évolution observée sur ce champ de compétence résulte de l'inscription des crédits concernant les travaux de l'extension du port chenal de l'Atelier.

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
AMENAGEMENT FONCIER	223 530 €	257 740 €
HABITAT LOGEMENT	133 670 €	80 690 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	6 942 €	6 415 €
PORTS ET MILIEU MARITIME	0 €	52 360 €
TERRITOIRE DURABLE	370 280 €	507 530 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
HABITAT LOGEMENT	1 818 900 €	1 750 000 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	98 256 €	15 085 €
PORTS ET MILIEU MARITIME	2 165 000 €	5 750 000 €
TERRITOIRE DURABLE	3 815 600 €	2 620 000 €

Habitat Logement

CREDITS 2019	PROPOSITIONS 2020
(hors reports et dépenses imprévues)	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

OBSERVATOIRE DES LOYERS	4 000 €	0 €
PLATE-FORME RENOVATION	35 000 €	0 €
AUTRES DEPENSES	28 100 €	14 180 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

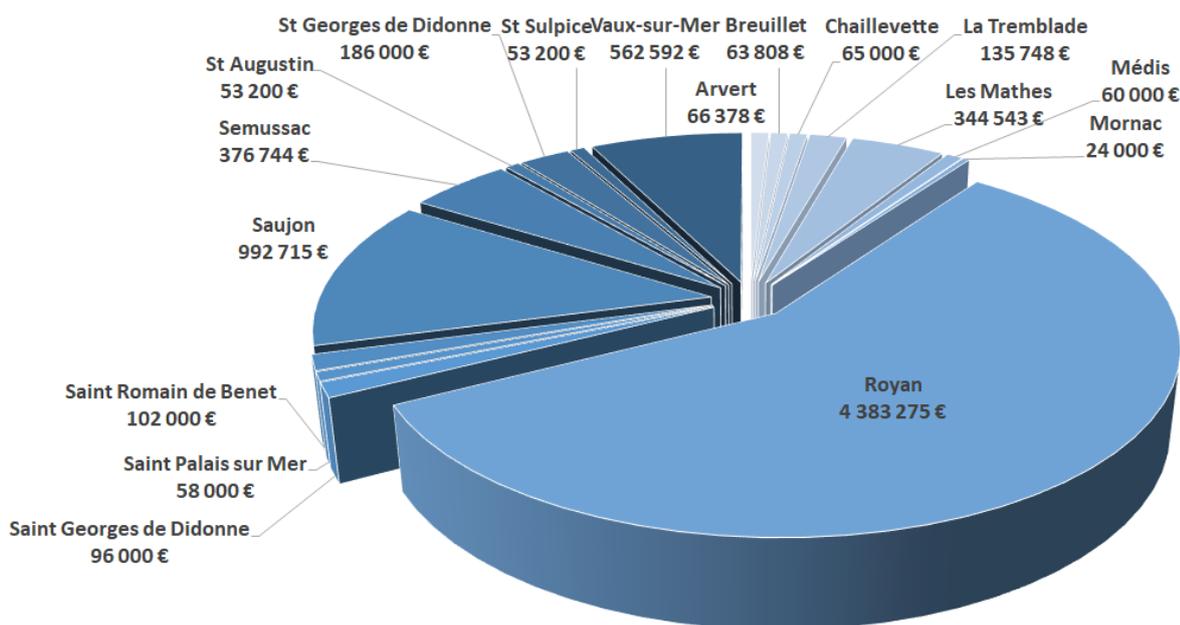
AIDES A L ACCESSION AUX PARTICULIERS	150 000 €	100 000 €
AIDES A LA REHABILITATION DES LOGEMENTS	85 000 €	50 000 €
AIDES A LA REHABILITATION - PLATE FORME TEPOS	12 000 €	0 €
AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	1 571 900 €	1 600 000 €

La politique du logement de la CARA est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est dans ce cadre réglementaire que la CARA pilote les actions engagées en faveur de l'adaptation du logement aux besoins des habitants du territoire : développement du logement social, aide à l'accèsion à la propriété, aide à la réhabilitation de l'habitat privé...

Les principaux équipements concernent les participations de la CARA à la production des logements sociaux, les aides de la CARA aux particuliers en matière d'accèsion et de réhabilitation de l'habitat privé.

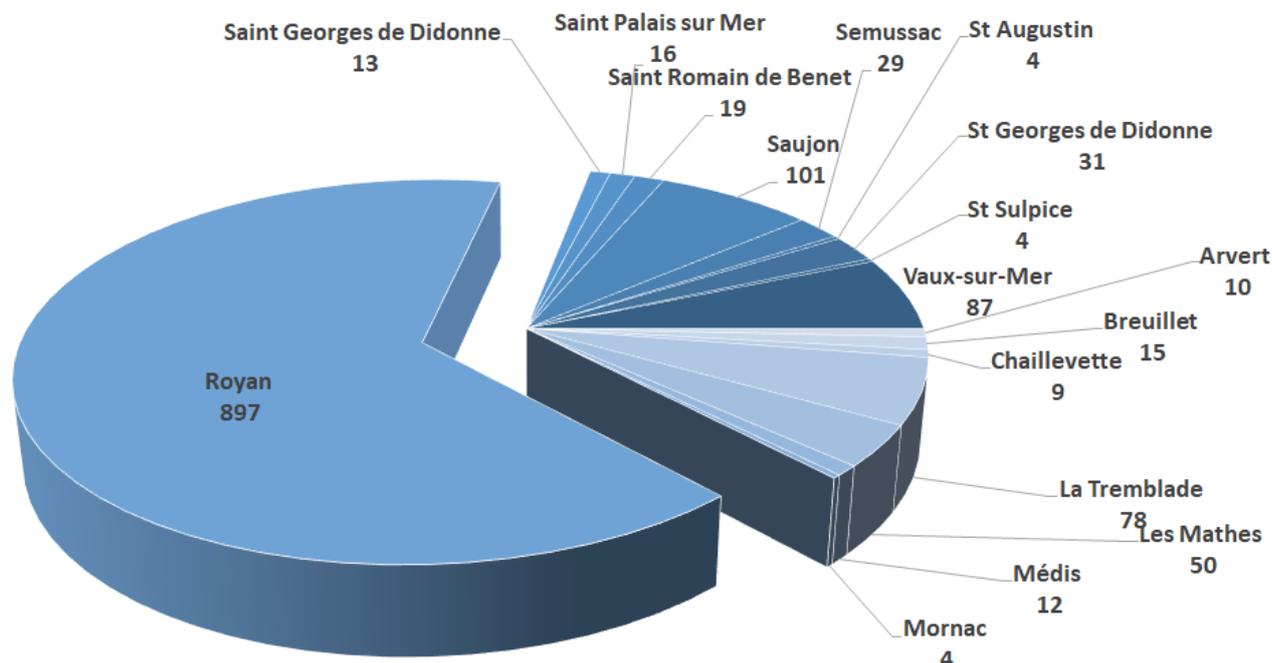
Depuis la mise en place du dispositif d'aide à la production de logements sociaux et jusqu'en 2018, ce sont près de 7,6 millions d'euros de subventions qui ont été octroyés aux bailleurs sociaux.

2008-2018 : répartition des aides octroyées à la production de logements sociaux par commune



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Sur cette même période, le nombre de logements concernés par les dossiers subventionnés s'élève à 1 379 et se ventile de la manière suivante :



Ports et Milieu Maritime

CREDITS 2019

(hors reports et dépenses imprévues)

PROPOSITIONS

2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NAVIRE DE CROISIÈRES FLUVIALES	440 000 €	0 €
EXTENSION PORT CHENAL DE L'ATELIER	1 725 000 €	5 750 000 €

Grâce à des aménagements conséquents dont les infrastructures sont les pièces maîtresses, la CARA conforte son attractivité économique et touristique.

Territoire Durable

	CREDITS 2019 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
ACTIONS ENERGIE	11 000 €	28 500 €
COOPERATIONS	31 000 €	35 500 €
ELABORATION PCAET	28 000 €	25 000 €
MANIFESTATIONS - EVENEMENTIELS	27 100 €	14 300 €
PLAN PLAGE	17 600 €	88 700 €
SCOT	20 800 €	80 000 €
AUTRES DEPENSES	750 €	250 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS FONCIERES	3 610 000 €	2 500 000 €
PLAN PLAGE TERRITORIAL - SIGNALIQUÉ - S.C.O.T.	23 000 €	8 000 €
	182 600 €	112 000 €

Les actions foncières programmées en 2020 concernent l'acquisition des terrains à Saint Georges de Didonne ainsi que les parcelles dédiées à la zone d'activité économiques aéronautiques sur la commune de Médis.

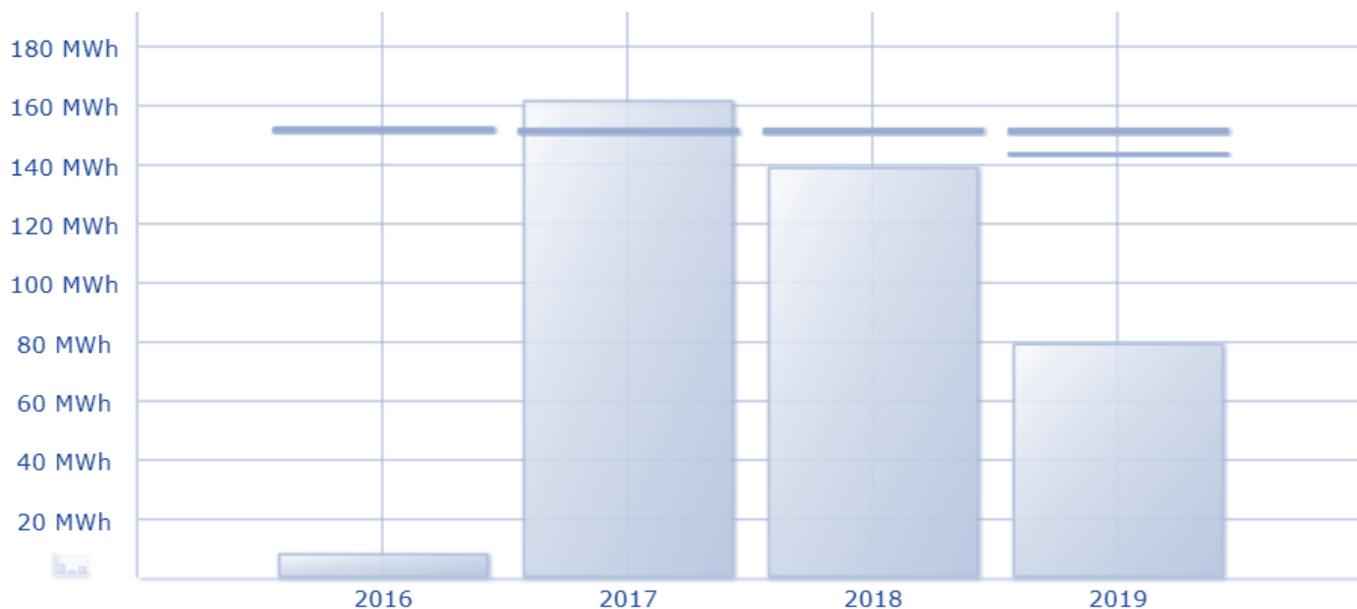
Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti

	CREDITS 2019 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
ATELIER RELAIS DE COZES	1 240 €	1 175 €
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	2 152 €	1 875 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	1 000 €	973 €
INTERET DE LA DETTE	2 540 €	2 392 €
AUTRES DEPENSES	10 €	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	5 656 €	863 €
ATELIER RELAIS DE COZES	4 156 €	861 €
CAPITAL DE LA DETTE	57 020 €	12 500 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	4 156 €	861 €
INSTALLATIONS DIVERSES	27 268 €	0 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Au 21 novembre 2019 et depuis la mise en exploitation des panneaux photovoltaïques :

- La production d'électricité s'élève à 384,91 MWh ;
- Le total des émissions de CO2 évitées s'élève à 269,44 tonnes.



actuellement	
puissance de courant injecté Pac	1.79 kW
générateur P1, P2	1.1, 0.68 kW
taux d'efficacité ond η	97 %
statut	5x MPP, 3x DATA, 2x offline, P...
erreur	

Total	
production	384.91 MWh
rendement spécifique estimation	2622.2 kWh/kWp -35.72 %

Total des émissions de CO2 évitées	269.44 t
------------------------------------	----------

Source : Centre Régional des Energies Renouvelables

6. Déplacements urbains et transports collectifs

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>10 046 969 €</u>	<u>14 711 536 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	203 170 €	238 450 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	34 040 €	34 100 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 677 307 €	9 183 323 €
ANNUITE DE LA DETTE	231 658 €	229 490 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 705 794 €	5 026 173 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	195 000 €	0 €
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>DEPLACEMENT INTERMODALITE</u>	<u>1 331 351 €</u>	<u>2 581 969 €</u>
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ANNEXE (FLUX RECIPROQUE AVEC TRANSPORT ET MOBILITE URBAINE)	1 108 966 €	2 391 572 €
NAVETTE LIAISON ROYAN BORDEAUX	120 000 €	112 756 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN	12 115 €	8 400 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	56 050 €	34 961 €
AUTRES DEPENSES	34 220 €	34 280 €
<u>TRANSPORT MOBILITE URBAINE</u>	<u>5 319 933 €</u>	<u>6 574 384 €</u>
D.S.P. TRANSPORT MOBILITE URBAINE	5 269 682 €	6 539 240 €
ABRIS VOYAGEURS / ENTRETIEN	6 500 €	5 420 €
ARRETS DE BUS / ENTRETIEN	6 500 €	5 420 €
NETTOYAGE MOBILIER URBAIN	37 251 €	24 304 €
RESEAU DE MOBILITE	60 063 €	59 070 €
INTERET DE LA DETTE	41 158 €	37 060 €
AUTRES DEPENSES	20 000 €	2 000 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
<u>DEPLACEMENT INTERMODALITE</u>	<u>682 800 €</u>	<u>2 043 252 €</u>
GARE INTERMODALE DE SAUJON	559 200 €	1 796 000 €
SCHEMA CYCLABLE	106 600 €	243 252 €
PLAN DEPLACEMENT ADMINISTRATION - PDA	17 000 €	4 000 €
<u>TRANSPORT MOBILITE URBAINE</u>	<u>2 408 494 €</u>	<u>3 175 351 €</u>
MATERIEL RESEAU DE MOBILITE	1 114 911 €	2 106 921 €
MISE EN OEUVRE DU SDAT	518 000 €	166 700 €
EQUIPEMENT DES ARRETS DE BUS EN ABRIS VOYAGEURS	190 083 €	184 200 €
DEPOT BUS	170 000 €	500 100 €
AMELIORATION CIRCULATION	30 000 €	25 000 €
CAPITAL DE LA DETTE	190 500 €	192 430 €
AUTRES DEPENSES	195 000 €	0 €

La CARA organise et gère les déplacements sur son territoire, dans un esprit de développement équilibré et d'équité, pour proposer à ses habitants une offre de transport en commun de qualité et dans des conditions optimales de sécurité. La CARA met également en œuvre le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Plan de Déplacements d'Administration (PDA), le Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport (SDAT) et l'aménagement de gares intermodales à Royan et Saujon.

La gestion en délégation de service public du transport urbain représente 70 % des dépenses de fonctionnement de la compétence Mobilité Transport avec des crédits prévus à plus de 6,5 millions d'euros pour l'exercice 2020 dédiée à la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle DSP.

Le nouvel équilibre économique de la DSP transport mobilité se caractérise aussi par la prise en compte par la CARA de la grande majorité des équipements nécessaires à son exécution :

- Construction d'un dépôt de bus ;
- Acquisition véhicules (autobus et cars) ;
- Equipement embarqué.

Les autres dépenses concernent les prestations de contrôle de la qualité de service du transport, l'hébergement des données billettique ainsi que le matériel de remplacement du mobilier urbain dédié au transport.

7. Politique de la ville et de la solidarité

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
TOTAL	<u>2 567 025 €</u>	<u>2 541 375 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	537 760 €	529 560 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	1 694 135 €	1 680 635 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	335 130 €	331 180 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
<u>ACTION SOCIALE</u>	<u>798 685 €</u>	<u>762 885 €</u>
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	10 000 €	10 000 €
ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE	203 885 €	178 885 €
AIDE AU FONCT. OBSERVATOIRE ET DU SITE INTERNET	288 300 €	277 500 €
CARITATIF	15 000 €	15 000 €
FICHES ACTIONS PARENTALITE	40 000 €	40 000 €
FICHES ACTIONS PARENTALITE PROFESSIONNALISATION	186 000 €	186 000 €
LOGEMENT D'URGENCE	55 500 €	55 500 €
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	<u>1 144 300 €</u>	<u>1 149 250 €</u>
INSERTION ECONOMIQUET ET SOCIALE /PREVENTION	686 800 €	699 750 €
CISPD	147 500 €	156 500 €
COMMUNICATION	2 000 €	1 000 €
CONTRAT DE VILLE	60 000 €	45 000 €
MARCHES D'INSERTION	241 200 €	241 200 €
AUTRES DEPENSES	6 800 €	5 800 €
<u>RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE</u>	<u>86 280 €</u>	<u>99 680 €</u>
COMMUNICATION	3 100 €	3 100 €
RELAIS APE CHARGES COMMUNES	40 600 €	37 300 €
RELAIS APE SECTEUR NORD	10 210 €	10 210 €
RELAIS APE SECTEUR EST	12 650 €	28 650 €
RELAIS APE SECTEUR OUEST	8 060 €	8 760 €
RELAIS APE SECTEUR SUD	11 660 €	11 660 €

Dans le cadre de sa politique de la ville et de la solidarité, la CARA met en œuvre des actions locales de développement social afin de participer à l'amélioration de l'offre de service à destination de l'ensemble des habitants de son territoire.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Les mécanismes de cofinancement des actions relevant de la compétence action sociale en faveur des communes a été mis en place en 2007.

Depuis 2007, ce sont plus de 6,3 millions d'euros qui ont été versés aux communes directement ou via des structures intercommunales.

Le tableau suivant présente les subventions versées aux communes, directement ou indirectement, au titre des actions relevant de la politique enfance jeunesse, du Projet Educatif Local et de l'analyse des besoins sociaux communautaires.

COMMUNES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total période
ARCES	2 100 €	2 460 €	2 820 €	4 440 €	7 542 €	9 060 €	7 894 €	7 332 €	7 332 €	7 332 €	8 280 €	7 766 €	7 766 €	82 123 €
ARVERT	8 325 €	10 125 €	11 475 €	13 725 €	25 819 €	30 589 €	25 973 €	26 978 €	26 863 €	26 863 €	26 818 €	25 622 €	25 622 €	284 795 €
BARZAN	1 400 €	1 640 €	1 880 €	2 590 €	4 400 €	5 185 €	4 605 €	4 277 €	4 277 €	4 277 €	4 830 €	4 530 €	4 530 €	48 420 €
BOUTENAC	0 €	0 €	0 €	5 105 €	6 514 €	6 270 €	6 006 €	6 444 €	6 444 €	6 444 €	2 760 €	2 589 €	2 589 €	51 164 €
BREUILLET	8 000 €	10 000 €	10 000 €	13 000 €	28 800 €	22 600 €	13 650 €	16 850 €	16 850 €	16 850 €	16 800 €	17 253 €	18 215 €	208 868 €
BRIE	0 €	0 €	0 €	5 230 €	7 014 €	7 020 €	5 681 €	6 094 €	6 094 €	6 094 €	2 760 €	2 589 €	2 589 €	51 164 €
CHAILLEVETTE	3 700 €	4 500 €	5 100 €	6 100 €	11 475 €	13 595 €	11 530 €	11 990 €	11 939 €	11 939 €	11 919 €	11 388 €	11 388 €	126 563 €
CHENAC	1 750 €	2 050 €	2 350 €	3 330 €	5 657 €	6 795 €	5 920 €	5 499 €	5 499 €	5 499 €	6 210 €	5 824 €	5 824 €	62 207 €
CORME ECLUSE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 202 €	2 202 €	2 202 €	2 202 €	4 357 €	4 410 €	4 410 €	24 183 €
COZES	6 300 €	7 380 €	8 460 €	11 840 €	20 112 €	49 160 €	21 050 €	19 552 €	19 552 €	19 552 €	22 080 €	20 708 €	20 708 €	246 454 €
EPARGNES	2 450 €	2 870 €	3 290 €	4 810 €	8 171 €	9 815 €	8 551 €	7 943 €	7 943 €	7 943 €	8 970 €	8 413 €	8 413 €	89 581 €
ETAULE	5 920 €	7 200 €	8 160 €	9 760 €	18 360 €	21 752 €	18 448 €	19 184 €	19 102 €	19 102 €	19 070 €	18 220 €	18 220 €	202 499 €
FLOIRAC	0 €	0 €	0 €	8 400 €	9 843 €	11 075 €	11 889 €	9 655 €	9 655 €	9 655 €	3 450 €	3 236 €	3 236 €	80 093 €
GREZAC	2 625 €	3 075 €	3 525 €	5 180 €	8 799 €	10 570 €	9 209 €	8 554 €	8 554 €	8 554 €	9 660 €	9 060 €	9 060 €	96 425 €
LA TREMBLADE	10 915 €	13 275 €	15 045 €	17 995 €	33 851 €	50 105 €	34 014 €	35 371 €	35 220 €	35 220 €	35 161 €	33 593 €	33 593 €	383 358 €
LE CHAY	0 €	0 €	0 €	3 600 €	3 450 €	3 050 €	2 650 €	1 465 €	1 465 €	1 465 €	1 600 €	3 400 €	3 400 €	25 649 €
L'EGUILLE	0 €	0 €	0 €	3 300 €	2 950 €	3 050 €	6 700 €	6 052 €	6 052 €	4 963 €	4 900 €	2 630 €	3 400 €	43 997 €
LES MATHES	4 810 €	5 850 €	6 630 €	7 930 €	14 918 €	17 674 €	14 989 €	15 587 €	15 521 €	15 521 €	15 495 €	14 803 €	14 803 €	164 529 €
MEDIS	0 €	0 €	0 €	12 800 €	12 050 €	11 550 €	8 100 €	7 689 €	7 689 €	7 335 €	7 300 €	14 575 €	14 575 €	103 662 €
MESCHERS	9 100 €	10 660 €	12 220 €	17 760 €	30 168 €	36 240 €	31 574 €	29 328 €	29 328 €	29 328 €	33 120 €	31 062 €	31 062 €	330 950 €
MORNAC	0 €	0 €	0 €	2 900 €	2 650 €	3 250 €	3 850 €	4 415 €	4 415 €	3 725 €	3 600 €	3 106 €	3 325 €	35 236 €
MORTAGNE	8 625 €	11 075 €	11 525 €	5 180 €	8 799 €	10 570 €	9 209 €	8 554 €	8 554 €	8 554 €	9 660 €	9 060 €	9 060 €	118 425 €
ROYAN	50 000 €	50 000 €	54 000 €	54 000 €	67 900 €	145 700 €	81 150 €	87 150 €	86 970 €	86 970 €	87 320 €	80 075 €	80 075 €	1 011 310 €
SABLONCEAUX	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 872 €	2 872 €	4 463 €	4 500 €	4 180 €	4 180 €	23 067 €
SAINT AUGUSTIN	3 330 €	4 050 €	4 590 €	5 490 €	10 328 €	12 236 €	10 377 €	10 791 €	10 745 €	10 745 €	10 727 €	10 249 €	10 249 €	113 906 €
SAINT GEORGES DE DIDONNE	4 000 €	4 000 €	7 000 €	16 000 €	31 150 €	47 500 €	37 950 €	38 350 €	38 350 €	38 350 €	38 500 €	33 960 €	33 960 €	369 070 €
SAINT PALAIS	8 000 €	8 000 €	15 500 €	13 000 €	12 400 €	28 850 €	9 800 €	7 450 €	7 450 €	7 450 €	6 000 €	13 668 €	14 105 €	151 673 €
SAINT SULPICE	17 000 €	21 500 €	23 000 €	28 000 €	63 500 €	75 250 €	64 200 €	75 900 €	75 900 €	75 900 €	75 700 €	59 705 €	59 705 €	715 260 €
SAUJON	17 000 €	14 000 €	14 000 €	15 000 €	40 850 €	60 350 €	43 400 €	54 900 €	54 900 €	54 900 €	55 300 €	63 120 €	63 120 €	550 840 €
SEMUSSAC	6 650 €	7 790 €	8 930 €	13 320 €	22 626 €	27 180 €	23 681 €	21 996 €	21 996 €	21 996 €	24 840 €	23 297 €	23 297 €	247 598 €
TALMONT	0 €	0 €	0 €	3 140 €	3 957 €	4 110 €	3 866 €	3 622 €	3 622 €	3 622 €	1 380 €	1 294 €	1 294 €	29 907 €
VAUX SUR MER	3 500 €	3 500 €	9 500 €	12 000 €	15 850 €	36 200 €	16 050 €	22 950 €	22 950 €	22 950 €	25 000 €	32 270 €	32 270 €	254 990 €
Total général	185 500 €	205 000 €	239 000 €	324 925 €	539 900 €	776 350 €	554 167 €	586 994 €	586 304 €	588 023 €	588 110 €	575 651 €	578 040 €	6 327 964 €

Les CCAS, SIVOM et centres socio-culturels du territoire ont aussi bénéficié de financements aux fins de réalisations des actions relevant de la compétence action sociale de la CARA.

ORGANISMES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Secteur Nord														1 125 000 €
CCAS La Tremblade (EEF)	35 000 €	45 000 €	45 000 €	50 000 €	95 000 €								72 000 €	342 000 €
SIVOM Presqu'île d'Arvert (EEF)						115 000 €	115 000 €	120 000 €	114 000 €	90 000 €	82 000 €	82 000 €		718 000 €
SIVOM Presqu'île d'Arvert (Etude création CIAS)					45 000 €									45 000 €
SIVOM Presqu'île d'Arvert (épicerie sociale)							20 000 €							20 000 €
Secteur Sud														893 500 €
Centre socioculturel Arc en Ciel (EEF)	40 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	70 000 €	70 000 €	80 000 €	80 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	835 000 €
CCAS Cozes (observatoire social)							15 000 €	15 000 €	14 250 €	14 250 €				58 500 €
Secteur Ouest														512 000 €
CCAS Royan (EEF)							80 000 €	80 000 €	76 000 €	72 000 €	45 000 €	57 000 €	57 000 €	467 000 €
CCAS Royan (Contrat ville)											15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
Secteur Est														1 021 000 €
CCAS Saujon (EEF)	44 000 €	45 000 €	45 000 €	55 000 €	90 000 €	90 000 €	100 000 €	100 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €	87 000 €	80 000 €	1 021 000 €
														TOTAUX GÉNÉRAUX
														3 551 500 €

Au total, les financements versés dans le cadre de cette compétence s'élèvent à 9,9 millions d'euros depuis leur mise en œuvre en 2007.

L'exercice 2018 a connu la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement qui résulte d'une démarche volontaire ayant associé l'ensemble des communes et EPCI du territoire. La CARA a souhaité ainsi marquer toute l'importance qu'elle accorde aux familles et aux enfants en venant en soutien d'un environnement favorable.

Ce schéma communautaire doit également faciliter la prise de décision indispensable tant politique qu'administrative et enfin permettre de prendre le temps de construire une démarche cohérente avant, le cas échéant, une prise de compétence.

Ce schéma communautaire en direction des familles, inscrit dans une compétence optionnelle « action sociale » définie par un intérêt communautaire, fixe de nouvelles règles transitoires et vise deux objectifs :

- Anticiper les changements inéluctables des politiques en direction de l'accueil et l'animation de la jeunesse qui induit fatalement un repositionnement aussi bien de la CARA que des communes et SIVOM concernés.
- Travailler ensemble un nouveau cadre transitoire permettant de définir une véritable politique en direction des familles et une nouvelle contractualisation entre la CARA et les communes et SIVOM.

La CARA développe également des actions d'information liées aux loisirs, aux jobs d'été, à la santé et travaille en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse, les collèges et les lycées du territoire, ainsi qu'avec les espaces jeunes gérés par des communes ou leur établissement public.

La CARA coordonne les actions validées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et soutient des actions de prévention et de médiation sociale, notamment avec l'association "Equilibre"...

Elle soutient techniquement et financièrement des associations d'insertion favorisant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et l'emploi des personnes en situation d'exclusion ou de précarité. La CARA assure une mission de veille et d'analyse des besoins et problématiques de l'insertion, et de l'emploi sur le territoire.

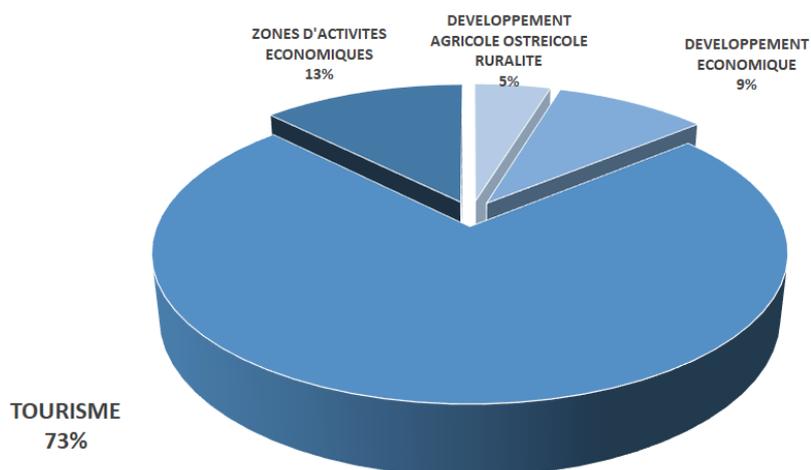
Le Relais Accueil Petite Enfance assure l'animation du réseau des acteurs de la petite enfance. Il a une mission de veille et de développement d'offre de services aussi bien en direction de l'accueil individuel que de l'accueil collectif des enfants âgés de 0 à 3 ans. C'est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits au service des familles. Il favorise également la professionnalisation des acteurs de la petite enfance.

8. Développement économique

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
TOTAL	12 560 601 €	10 456 716 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	646 010 €	694 780 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	4 974 043 €	4 325 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	794 431 €	950 264 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 552 152 €	3 500 917 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 593 965 €	985 755 €

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	317 676 €	279 660 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	508 605 €	560 340 €
TOURISME	3 964 850 €	4 385 520 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	1 623 354 €	744 524 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	1 845 000 €	1 999 432 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	245 122 €	271 159 €
TOURISME	380 000 €	450 000 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	3 675 995 €	1 766 081 €

La compétence Tourisme concentre 73 % des crédits dédiés au fonctionnement.



Tourisme

	CREDITS 2019 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
OFFICE TOURISME COMMUNAUTAIRE	3 744 800 €	4 195 800 €
JOURNEE TERRITORIALE DU TOURISME	13 750 €	0 €
MAISON NOUVELLE AQUITAINE	5 000 €	5 000 €
ROUTE VERTE	25 000 €	6 000 €
AUTRES DEPENSES	5 560 €	5 560 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE	380 000 €	450 000 €

L'adoption par le Conseil Communautaire de la CARA de son schéma de développement de l'économie touristique en 2019 doit permettre d'assurer une lisibilité du projet politique de la CARA en faveur du tourisme.

Développement Agricole Ostréicole et Ruralité

	CREDITS 2019 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
EVENEMENTIEL ET PROMOTION DES CIRCUITS COURTS	13 500 €	24 700 €
RESTAURATION COLLECTIVE	29 150 €	27 250 €
STRUCTURATION DES FILIERES LOCALES	83 666 €	24 800 €
ACTIONS SCOLAIRES	0 €	11 150 €
AUTRES DEPENSES	150 €	980 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ESPACE TEST AGRICOLE - ETA	145 000 €	175 000 €
POLE DE TRANSFORMATION	1 700 000 €	1 799 432 €
SOLUTION LOGISTIQUE	0 €	25 000 €

Le développement agricole, ostréicole et ruralité a pour mission de contribuer au développement et à la promotion du tissu local par le biais des filières existantes ou émergentes. Il favorise la production, la commercialisation et la consommation de produits de qualité distribués en circuit court. Son action permet l'ancrage des producteurs locaux sur le territoire. L'exercice 2020 sera marqué, d'une part par la réalisation du pôle de transformation alimentaire sur le site de La Roue à Saujon, et, d'autre part par la mise en œuvre d'un espace test agricole sur un foncier ad hoc en cours d'acquisition.

Développement Economique

CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

JOURNEE DE L'ENTREPRENEUR	37 102 €	33 500 €
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	75 333 €	105 000 €
AUTRE EVENEMENTIEL PARTICIPANT	13 000 €	13 000 €
AUTRES EVENEMENTIELS	9 300 €	17 000 €
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	34 000 €	31 300 €
SITE INTERNET PLATEFORME ENTREPRENDRE	17 700 €	2 500 €
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (ACCOMPAGNEMENT)	4 000 €	4 000 €
MAISON DES ENTREPRISES	7 000 €	12 000 €
POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE	22 000 €	0 €
AUTRES DEPENSES	5 110 €	11 200 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	156 667 €	190 000 €
TOTEM 24 PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES	80 000 €	80 000 €
AUTRES DEPENSES	8 455 €	1 159 €

Après le transfert des ZAE communales à la CARA et le temps nécessaire à la stabilisation de leur exploitation il est nécessaire de passer à l'étape de requalification et/ou d'aménagement.

En effet, l'intercommunalité n'a pas supprimé la concurrence territoriale pour l'accueil des activités dans les zones. La concurrence s'est déplacée d'une échelle communale à une échelle supra communale avec un enjeu de coordination pour la requalification.

Question d'attractivité et de compétitivité !

Zones d'Activités Economiques

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
ZAE - ENVELOPPE NON AFFECTEE	2 000 €	2 000 €
ZAE CROIX DU BOURDON - SAUJON	3 981 €	3 982 €
ZAE DU NERE - LES MATHES	2 449 €	2 449 €
ZAE GATE BIEN - SABLONCEAUX	13 048 €	13 098 €
ZAE LA BASTILLE - EPARGNES	4 921 €	2 420 €
ZAE LES BRASSONS - LA TREMBLADE	9 489 €	9 489 €
ZAE LES BREGAUDIERES - LA TREMBLADE	58 450 €	58 450 €
ZAE LES FADETS - CORME ECLUSE	3 547 €	3 547 €
ZAE LES GROIX 1 - COZES	1 724 €	1 724 €
ZAE LES GROIX 2 - COZES	126 954 €	19 798 €
ZAE LES JUSTICES 1 - ARVERT	2 812 €	2 812 €
ZAE LES JUSTICES 2 - ARVERT	28 779 €	388 029 €
ZAE LES TOUZELLERIES - SAUJON	1 112 754 €	10 876 €
ZAE PRE CHARDON - SEMUSSAC	4 999 €	4 999 €
ZAE PRE DU CANAL - SAUJON	6 522 €	6 522 €
ZAE VAL LUMIERE 1 - VAUX SUR MER	18 827 €	18 827 €
ZAE VAL LUMIERE 2 - VAUX SUR MER	16 240 €	16 240 €
ZAE LA QUEUE DE L ANE - SAINT SULPICE DE ROYAN	41 702 €	41 702 €
ZAE LA VAILLANTE - SAINT SULPICE DE ROYAN	2 375 €	2 075 €
ZAE ROYAN 2 - ROYAN	86 842 €	86 842 €
ZAE LA ROUE - SAUJON	20 420 €	19 514 €
ZAE LA BORDERIE - SAINT PALAIS SUR MER	1 903 €	1 903 €
ZAE DE VILLENEUVE - SAINT ROMAIN DE BENET	672 €	1 202 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRE 1 - SAINT GEORGES DE DIDONNE	12 138 €	12 138 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRES 2 - SAINT GEORGES DE DIDONNE	9 481 €	9 481 €
ZAE MARGITTE - SAINT GEORGES DE DIDONNE	25 920 €	0 €
ZAE LES PRES D ENLIAS - SAINT GEORGES DE DIDONNE	4 405 €	4 405 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACQUISITION PARCELLES TRANSFEREES	1 300 000 €	0 €
ZAE - ENVELOPPE NON AFFECTEE	784 485 €	1 141 835 €
ZAE GATE BIEN - SABLONCEAUX	579 500 €	402 800 €
ZAE LA BASTILLE - EPARGNES	72 352 €	0 €
ZAE LES GROIX 2 - COZES	56 296 €	56 296 €
ZAE LES JUSTICES 2 - ARVERT	235 000 €	106 750 €
ZAE LA ROUE - SAUJON	589 962 €	0 €
ZAE DE VILLENEUVE - SAINT ROMAIN DE BENET	58 400 €	58 400 €

Actions Culturelles

CREDITS 2019	PROPOSITIONS 2020
--------------	-------------------

(hors reports et dépenses imprévues)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)

JEUDIS MUSICAUX	330 100 €	336 200 €
MAISON DES DOUANES	131 350 €	163 831 €
SENTIERS DES ARTS	65 100 €	65 100 €
HISTOIRES DE L'ESTUAIRE	143 000 €	0 €
SUBVENTIONS ANIMATIONS CULTURELLES	66 400 €	66 400 €
AUTRES DEPENSES	2 230 €	2 100 €

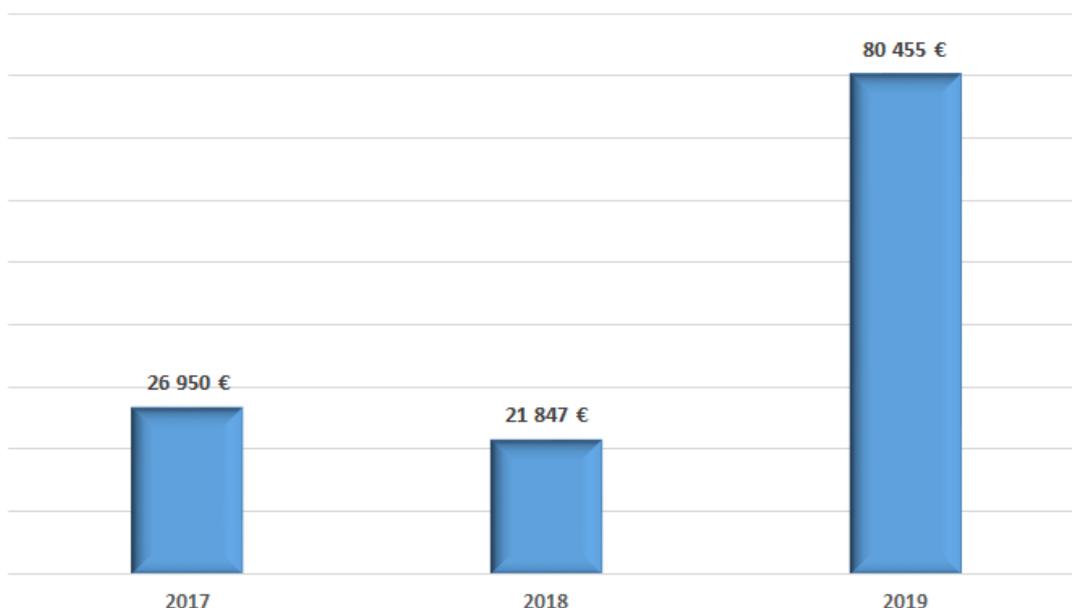
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MAISON DES DOUANES	8 700 €	5 000 €
--------------------	---------	---------

La CARA, au travers de ses actions en matière d'affaires culturelles, de préservation et mise en valeur du patrimoine et d'animation territoriale, initie, coordonne et met en œuvre des projets liés au développement, à l'animation et à la valorisation culturelle, touristique et nautique qui s'inscrivent parmi les éléments d'attractivité, de rayonnement et d'identité de territoire, et concernent la population dans sa diversité sociale et intergénérationnelle.

L'exercice 2019 a été d'exception pour le site de la maison des douanes dont l'intérêt suscité auprès des différents publics augmente de jour en jour, en terme patrimonial ou au travers des expositions qu'elle abrite, comme en témoigne l'évolution des recettes issues des droits d'entrée et des ventes réalisées.

Maison des douanes Régie de recettes - Entrées / Commissions - Ventes



Nautisme

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
NAUTISME SCOLAIRE	219 000 €	219 000 €
FOURNITURE NAUTISME SCOLAIRE	5 200 €	9 000 €
KAYAK	57 000 €	57 000 €
SURF	57 000 €	57 000 €
NAUTISME COLLEGE LYCEE	20 000 €	20 000 €
SCHEMA NAUTIQUE	173 700 €	171 800 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
NAUTISME	215 000 €	70 000 €

Le nautisme étant une des vitrines du territoire intercommunal, la CARA a mis en œuvre un schéma nautique identifiant les freins et les potentiels de développement des pratiques nautiques. La CARA apporte également son aide à travers des actions concrètes. Celles-ci vont de la pratique scolaire à l'événementiel en passant par l'école de sport et la formation d'encadrants.

Le schéma nautique favorise la découverte et la pratique des sports nautiques pour le plus grand nombre de jeunes du territoire de la CARA. Il propose des actions cohérentes et graduelles qui suivent les enfants du plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. En effet, la transmission d'une culture maritime aux élèves, cœur de cible de ce schéma, est le pilier d'une stratégie nautique durable.

Depuis l'exercice 2018, la CARA s'est engagée au côté de la Ligue de Voile Nouvelle Aquitaine et du pôle France Voile de La Rochelle pour proposer un pôle d'excellence régionale (PER), structure d'entraînement destinée à la pratique compétitive.

La première année de plein exercice a donné des résultats très encourageants et des effets positifs indéniables sur la pratique des jeunes sportifs.

Activités de Pleine Nature

	CREDITS 2019 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
CIRCUITS DE RANDONNEES	33 200 €	51 600 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CIRCUITS DE RANDONNEES	5 800 €	5 000 €
COURSE D'ORIENTATION	3 000 €	3 000 €
PISTES CYCLABLES	4 000 €	60 000 €
SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE CIRCUITS PEDESTRES DETOURS	4 000 €	4 000 €
ITINÉRAIRE MARAIS DE SEUDRE	22 500 €	0 €

La CARA assure, dans le cadre du plan de randonnées, l'entretien et l'aménagement de liaisons douces (circuits de randonnées pédestres et de pistes cyclables) au regard du schéma intercommunal de randonnées et du schéma de développement des itinéraires et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire. Elle développe en partenariat avec les communes des parcours d'orientations.

Animations Territoriales

	CREDITS 2019 <small>(hors reports et dépenses imprévues)</small>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
REMONTEE DE LA SEUDRE	33 700 €	34 300 €
FETE DU VELO	9 500 €	10 000 €
EVENEMENT EQUESTRE	8 500 €	10 000 €
LA JOURNEE HANDINAUTIQUE	3 000 €	3 000 €
SUBVENTIONS ANIMATIONS TERRITORIALES	52 000 €	0 €
AUTRES DEPENSES	2 400 €	0 €

L'animation territoriale s'exprime aussi au travers de l'organisation d'évènements de grande envergure. La fréquentation des évènements « made in CARA » ne se dément pas (Remontée de la Seudre, Fête du Vélo, ...), ce sont des vecteurs de communication dynamiques porteurs d'une image fédératrice et très positive vis-à-vis de toutes les générations de résidents territoriaux de la CARA.

Equipements Sportifs et de Loisirs

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	11 000 €	6 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - INTERET DETTE	42 583 €	40 266 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	736 560 €	270 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - CAPITAL DETTE	127 550 €	129 979 €
BASSINS AQUATIQUES	100 000 €	30 000 €

L'exercice 2020 consacrera 30 000 € à la poursuite des études opérationnelles concernant l'implantation de centres aquatiques sur le territoire.

10. Cycle de l'eau et environnement

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
TOTAL	41 514 235 €	22 512 703 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	755 170 €	862 470 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	134 895 €	144 543 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 070 060 €	1 050 480 €
ANNUITE DE LA DETTE	324 600 €	110 685 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	38 979 510 €	20 084 395 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	250 000 €	260 130 €

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	1 149 230 €	1 117 035 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	223 300 €	130 086 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	289 060 €	288 950 €
GEMAPI	314 835 €	422 107 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	0 €	100 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	38 657 610 €	19 582 525 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	0 €	0 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	76 800 €	72 000 €
GEMAPI	303 400 €	200 000 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	500 000 €	600 000 €

Le budget 2020 consacrerà 500 000 € aux études nécessaires à la prise de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines programmée au 1^{er} janvier 2020.

Environnement Terrestre et Maritime

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREV. INONDATION	19 500 €	0 €
NATURA 2000 "PRESQU'ILE D'ARVERT"	7 700 €	4 950 €
NATURA 2000 SITE 36 MARAIS ET FALAISES DES COTEAUX	7 700 €	8 600 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	63 100 €	60 786 €
AUTRES DEPENSES	3 500 €	4 000 €

Espaces Naturels Sensibles

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)		
ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX	14 400 €	13 700 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	12 320 €	11 120 €
ESPACES VERTS - SERVICES CARA	31 550 €	26 350 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CONVENTION ONF	60 000 €	60 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	16 800 €	12 000 €

La gestion des espaces naturels sensibles réside dans la gestion et l'entretien des espaces verts des bâtiments, équipements communautaires et bâtiments techniques ainsi que dans la maîtrise de l'impact touristique sur l'environnement remarquable du territoire, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, l'ONF et le Conseil Départemental (forêts domaniales, accès aux plages, parkings, pistes cyclables).

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI

	CREDITS 2019	PROPOSITIONS
	<i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
GEMA (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES)	120 000 €	0 €
DIGUE DE MUS DE LOUP	150 000 €	0 €
ETUDES DE DANGERS	0 €	250 000 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	0 €	32 332 €
PARTICIPATION (EX SMBSA)	3 695 €	3 695 €
PI (PREVENTION INONDATIONS)	795 €	800 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
DIGUE DE MUS DE LOUP	25 000 €	200 000 €
PAPI SEUDRE	278 400 €	0 €
AUTRES DEPENSES	5 594 €	0 €

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

	CREDITS 2019	PROPOSITIONS
	<i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0 €	100 000 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		
ETUDE PRISE DE COMPETENCE	500 000 €	600 000 €

Assainissement

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020	
	<u>TOTAL</u>	<u>39 806 840 €</u>	<u>20 699 560 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	402 580 €	437 660 €	
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	45 200 €	44 330 €	
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	685 150 €	634 360 €	
ANNUITE DE LA DETTE	324 600 €	110 685 €	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	38 099 310 €	19 212 395 €	
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	250 000 €	260 130 €	

La CARA est compétente en assainissement sur les 33 communes du territoire. Afin de préserver la qualité de nos divers milieux aquatiques si importants pour notre région mais aussi si fragiles (nappe phréatique, plages, zone ostréicole, marais doux et salés...) la CARA assure le traitement et la dépollution des eaux usées.

Les charges de fonctionnement du budget annexe Assainissement concernent principalement les frais de personnel.

Une enveloppe de 290 000 € prévoit les reversements au budget principal pour l'utilisation des moyens en termes de locaux, de charges, de matériels et de services ressources nécessaires à l'exécution de la compétence.

L'exercice 2020 enregistre pour la première année les flux financiers H.T.

Le tableau suivant reprend le détail des dépenses d'investissement inscrites au stade de l'élaboration du budget primitif :

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACQUISITION DE TERRAINS	100 000 €	100 000 €
AMENAGEMENT AIRE DE STOCKAGE	20 000 €	0 €
CANALISATIONS REFOULEMENT EN AMIANTE CIMENT 2019	4 728 000 €	3 940 000 €
COLLECTE ARCES 2020	0 €	1 393 500 €
COLLECTE ARVERT 2020	0 €	80 000 €
COLLECTE BREUILLET 2016	4 800 €	0 €
COLLECTE BREUILLET 2018	284 000 €	96 700 €
COLLECTE BREUILLET 2020	0 €	178 230 €
COLLECTE CORME ECLUSE 2017	50 000 €	24 200 €
COLLECTE COZES 2009	500 €	420 €
COLLECTE COZES 2020	0 €	52 300 €
COLLECTE EPARGNES 2016	500 €	0 €
COLLECTE ETAULES 2015	500 €	420 €
COLLECTE LA TREMBLADE - 2017	10 000 €	0 €
COLLECTE LE CHAY - 2017	10 000 €	0 €
COLLECTE LE CHAY 2018	41 600 €	0 €
COLLECTE L'EGUILLE SUR SEUDRE 2020	0 €	51 000 €
COLLECTE LES MATHES 2013	500 €	0 €
COLLECTE LES MATHES 2015 - 2016	500 €	420 €
COLLECTE LES MATHES 2018	95 900 €	0 €
COLLECTE LES MATHES 2019	274 200 €	274 200 €
COLLECTE MEDIS 2016	500 €	0 €
COLLECTE MEDIS - 2017	270 100 €	8 400 €
COLLECTE MEDIS 2020	0 €	318 205 €
COLLECTE MESHCHERS SUR GIRONDE 2020	0 €	544 000 €
COLLECTE MORTAGNE SUR GIRONDE 2020	0 €	105 700 €

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
COLLECTE ROYAN 2015	22 600 €	0 €
COLLECTE SABLONCEAUX - 2017	281 400 €	234 500 €
COLLECTE SAINT AUGUSTIN 2020	0 €	72 000 €
COLLECTE SAINT PALAIS SUR MER 2016	500 €	0 €
COLLECTE SAINT ROMAIN DE BENET 2019	18 000 €	15 000 €
COLLECTE SAINT ROMAIN DE BENET 2020	0 €	598 500 €
COLLECTE SAINT SULPICE DE ROYAN 2016	500 €	0 €
COLLECTE SAUJON 2020	0 €	229 000 €
COLLECTE SEMUSSAC 2019	48 240 €	0 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2016	130 000 €	108 400 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2020	0 €	198 900 €
DIAGNOSTIC PERMANENT	55 800 €	8 400 €
ETUDES	50 000 €	22 100 €
ETUDE INSPECTION REGARDS	276 000 €	230 000 €
ETUDE IRRIGATION AGRICOLE	315 000 €	0 €
ETUDES DE DIAGNOSTIC RESEAUX 2019	218 400 €	67 500 €
ETUDE RESEAUX LES MATHES/ETAULES 2018	144 000 €	120 000 €
ETUDES COZES DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	13 000 €	10 900 €
ETUDES L'EGUILLE S SEUDRE DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	1 000 €	900 €
ETUDES MORTAGNE S GIRONDE DIAGNOSTIC RESEAUX 2018	20 000 €	16 700 €
ETUDES SAUJON 2020	0 €	153 200 €
LAGUNES	226 000 €	188 300 €
MISE A NIVEAUX DE REGARDS DE VISITE	36 000 €	0 €
REHABILITATION BREUILLET 2012	500 €	0 €
REHABILITATION - TEST A LA FUMEE- INSPECTION TELE	12 000 €	0 €
REHABILITATION BREUILLET 2018	99 280 €	4 200 €
REHABILITATION BREUILLET 2020	0 €	69 000 €
REHABILITATION CHAILLEVETTE 2019	12 000 €	10 000 €
REHABILITATION COZES 2019	420 000 €	350 000 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
REHABILITATION LA TREMBLADE 2011	10 000 €	0 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2015	500 €	0 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2016	5 000 €	0 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2018	1 226 200 €	833 400 €
REHABILITATION RESEAU L'EGUILLE 2017	162 600 €	0 €
REHABILITATION L'EGUILLE SUR SEUDRE 2018	84 200 €	4 200 €
REHABILITATION L'EGUILLE SUR SEUDRE 2019	100 800 €	84 000 €
REHABILITATION LES MATHES 2015	500 €	0 €
REHABILITATION LES MATHES 2018	21 100 €	20 000 €
REHABILITATION MESCHERS 2014	27 600 €	23 000 €
REHABILITATION MESCHERS 2019	37 200 €	31 000 €
REHABILITATION ROYAN 2009	9 650 €	0 €
REHABILITATION ROYAN 2011	10 000 €	0 €
REHABILITATION ROYAN 2013	500 €	0 €
REHABILITATION ROYAN 2015 - 2016	17 180 €	0 €
REHABILITATION ROYAN - 2017	528 000 €	440 000 €
REHABILITATION ROYAN 2018	2 277 600 €	417 000 €
REHABILITATION ROYAN 2019	468 000 €	390 000 €
REHABILITATION SAINT AUGUSTIN 2019	240 000 €	200 000 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2014- 2016	5 700 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2015	500 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2016	10 500 €	8 400 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2017	512 520 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2018	125 700 €	8 400 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2019	588 000 €	490 000 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER - 2017	610 430 €	83 400 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2018	1 127 400 €	160 900 €
REHABILITATION SAINT SULPICE DE ROYAN - 2017	10 000 €	0 €

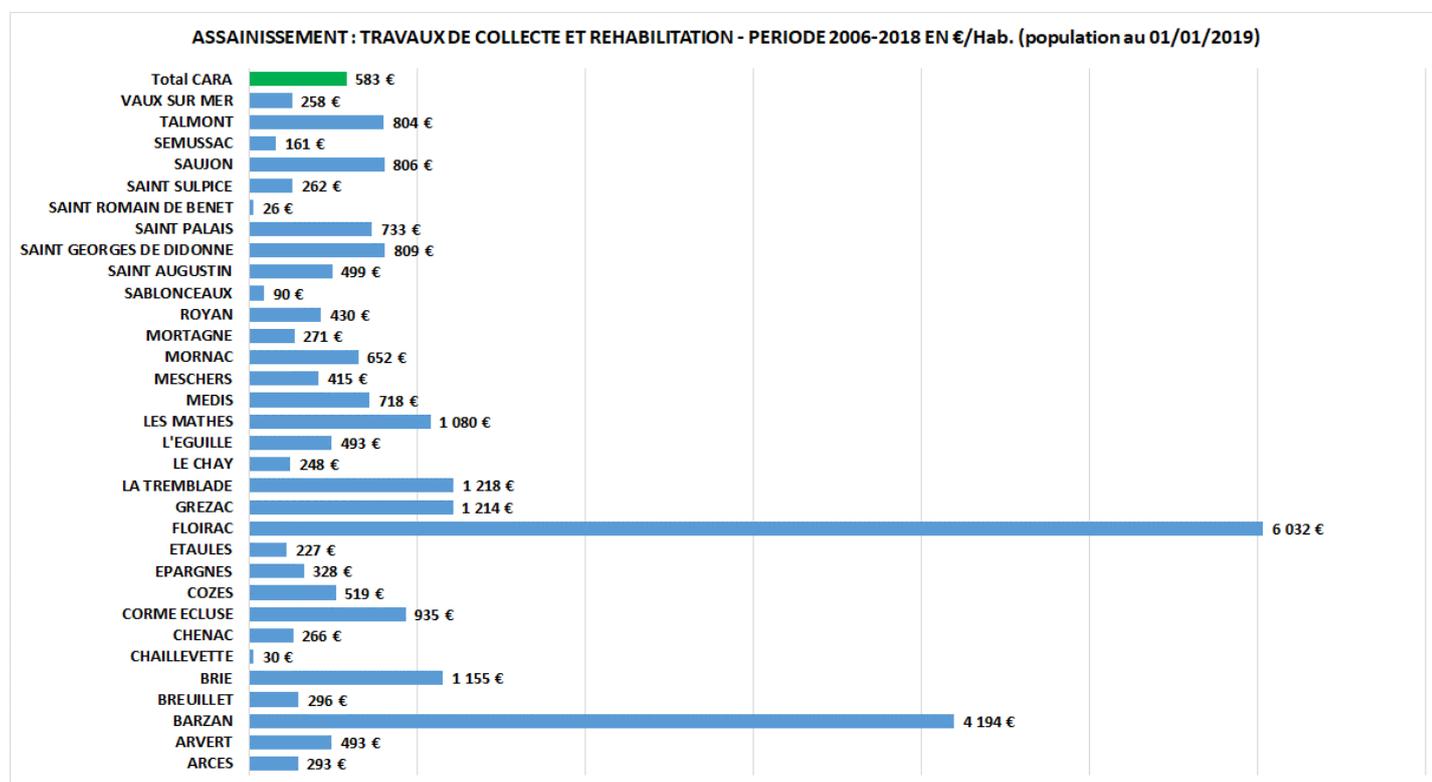
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
REHABILITATION SAUJON 2014	500 €	0 €
REHABILITATION SAUJON 2016	500 €	0 €
REHABILITATION SAUJON - 2017	10 000 €	0 €
REHABILITATION SAUJON 2018	504 300 €	416 700 €
REHABILITATION SAUJON 2019	269 760 €	224 800 €
REHABILITATION SAUJON 2020	0 €	406 000 €
REHABILITATION SEMUSSAC - 2017	10 000 €	0 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2020	0 €	473 900 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2018	49 400 €	41 700 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2020	0 €	42 000 €
STATION DE LAGUNAGE COZES 2019	318 000 €	265 000 €
STATION DE TRAITEMENT JAVREZAC A COZES	500 €	0 €
STATION D'EPURATION DE LA TREMBLADE	744 000 €	620 000 €
STATION D'EPURATION DE SAINT PALAIS SUR MER	198 000 €	660 000 €
STATION D'EPURATION DE ST GEORGES DE DIDONNE	0 €	1 540 000 €
STATION D'EPURATION DES MATHES	0 €	2 500 €
STATION D'EPURATION L'EGUILLE LES METAIRIES	329 130 €	275 000 €
STATIONS D'EPURATIONS	295 320 €	241 700 €
STOCKAGE DES BOUES	50 000 €	350 000 €
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	18 725 700 €	505 000 €
VALORISATION AGRICOLE DES BOUES	85 000 €	79 200 €

Chaque année la CARA investit dans les travaux de réseaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Sur la période 2006-2018, 47,8 millions d'euros de travaux ont été réalisés, auxquels il convient d'ajouter les 23,5 millions d'euros investis dans les équipements dédiés au traitement des eaux usées (station d'épuration et de lagunage).

COMMUNES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total général
ARCES	72 €		6 198 €	204 926 €	3 947 €	3 397 €								218 539 €
ARVERT	343 675 €	83 562 €	286 862 €	236 984 €	78 257 €	175 153 €	82 004 €	53 257 €	883 €	32 044 €	267 891 €	35 334 €	4 787 €	1 680 693 €
BARZAN	547 523 €	437 965 €	243 726 €	66 202 €		1 662 €	136 491 €	93 270 €	262 881 €	185 585 €	126 €			1 975 432 €
BREUILLET	36 899 €	10 165 €	104 717 €	206 901 €	37 250 €	117 576 €	31 899 €	100 126 €	237 €		3 175 €	176 805 €	15 897 €	841 646 €
BRIE	91 833 €	100 862 €	2 141 €	24 963 €	31 534 €	18 323 €	524 €	11 €						270 191 €
CHAILLEVETTE		303 €		1 210 €	23 893 €	15 245 €	5 410 €	13 €						46 073 €
CHENAC	105 824 €	1 859 €	48 988 €											156 671 €
CORME ECLUSE									21 652 €			31 528 €	985 223 €	1 038 402 €
COZES	648 €	27 997 €	93 767 €	12 806 €	123 091 €	6 527 €	252 573 €	446 466 €	9 353 €	105 273 €	3 667 €	25 130 €	1 506 €	1 108 804 €
EPARGNES	187 354 €	62 979 €				447 €						2 165 €	27 388 €	280 333 €
ETAULES	629 €	118 488 €	121 840 €	98 743 €	22 063 €	11 736 €				26 €	54 933 €	115 757 €	137 €	544 350 €
FLOIRAC	1 196 €	3 330 €	4 228 €	13 326 €	11 078 €	15 364 €	661 734 €	550 986 €	937 224 €	32 946 €	273 €			2 231 685 €
GREZAC	760 054 €	291 077 €	61 181 €											1 112 311 €
LA TREMBLADE	116 970 €	188 060 €	177 160 €	381 373 €	259 006 €	32 579 €	594 287 €	305 046 €	969 884 €	844 192 €	795 293 €	658 177 €	144 339 €	5 466 365 €
LE CHAY									370 €					189 760 €
L'EGUILLE	35 547 €	1 457 €	12 530 €	423 €	8 462 €	116 880 €	251 €						36 762 €	432 276 €
LES MATHES		765 €	3 561 €	115 193 €	181 429 €	125 247 €	255 022 €	77 044 €	309 521 €	151 528 €	344 964 €	204 895 €	348 905 €	2 118 075 €
MEDIS	778 551 €	234 436 €	167 706 €	862 €	98 622 €	43 080 €	210 941 €	116 189 €	166 440 €	176 138 €	1 953 €	35 539 €	19 473 €	2 049 930 €
MESCHERS	44 743 €	41 128 €	422 360 €	122 781 €	367 487 €	191 866 €	4 235 €	90 536 €	1 488 €					1 286 623 €
MORNAC	620 €	45 319 €	1 962 €	1 293 €	64 102 €	129 189 €	5 768 €	89 793 €	5 994 €	200 082 €	30 €			544 153 €
MORTAGNE	44 717 €	152 930 €	48 €	19 980 €	1 586 €		27 043 €		45 €				432 €	246 780 €
ROYAN	131 938 €	275 986 €	221 216 €	612 791 €	347 185 €	456 130 €	745 605 €	1 415 447 €	919 156 €	1 057 981 €	463 004 €	473 406 €	783 221 €	7 903 064 €
SABLONCEAUX									4 505 €	4 235 €	112 272 €	3 527 €	1 891 €	126 429 €
SAINT AUGUSTIN	40 786 €	7 899 €	49 021 €	62 817 €	13 258 €	4 982 €	2 758 €	303 045 €	142 330 €	41 027 €	1 482 €	50 €		669 455 €
SAINT GEORGES DE DIDONNE	136 €	2 650 €	65 480 €	362 002 €	512 401 €	50 876 €	575 898 €	432 845 €	1 255 083 €	271 758 €	261 528 €	116 795 €	425 222 €	4 332 674 €
SAINT PALAIS	55 707 €	45 777 €	70 930 €	821 341 €	344 213 €	393 141 €	314 352 €	351 899 €	271 079 €	84 223 €	8 835 €	32 353 €	54 924 €	2 848 776 €
SAINT ROMAIN DE BENET									10 210 €		34 053 €	41 €		44 304 €
SAINT SULPICE	76 491 €	12 489 €	122 €	30 256 €	32 465 €	5 233 €	203 686 €	21 563 €	141 914 €	119 €	2 227 €	84 343 €	216 099 €	827 006 €
SAUJON	488 058 €	51 416 €	199 770 €	931 754 €	881 595 €	350 344 €	582 210 €	878 646 €	289 317 €	489 626 €	143 668 €	107 146 €	396 111 €	5 789 660 €
SEMUSSAC	103 942 €	10 487 €	563 €		2 512 €	2 918 €	39 893 €	46 120 €	19 562 €		5 261 €	7 228 €	137 590 €	376 076 €
TALMONT			3 522 €	78 440 €										81 963 €
VAUX SUR MER	229 210 €	52 639 €	127 547 €	49 292 €	112 841 €	166 640 €	76 062 €	14 419 €	141 425 €	117 €	1 105 €	4 515 €	225 €	976 038 €
Total CARA	4 223 121 €	2 262 026 €	2 497 145 €	4 456 657 €	3 558 275 €	2 434 536 €	4 808 647 €	5 386 722 €	5 880 551 €	3 710 979 €	2 473 892 €	2 182 644 €	3 939 340 €	47 814 535 €



11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets

DEPENSES	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<u>TOTAL</u>	<u>28 799 866 €</u>	<u>23 901 720 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 658 120 €	1 659 680 €
SUBVENTIONS PARTICIPATIONS CONTRIBUTIONS	5 720 550 €	4 500 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 735 270 €	11 358 740 €
ANNUITE DE LA DETTE	12 559 €	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	8 673 368 €	6 383 300 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	CREDITS 2019 <i>(hors reports et dépenses imprévues)</i>	PROPOSITIONS 2020
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i>		
<u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u>	<u>6 657 960 €</u>	<u>6 324 150 €</u>
COLLECTE DES DECHETS VERTS	483 500 €	470 000 €
COLLECTE OMR	2 704 000 €	2 650 000 €
COLLECTE SELECTIVE	1 536 000 €	1 500 000 €
COLONNES ENTERREES OM	174 070 €	153 070 €
CONTENEURS MENAGES	36 780 €	31 270 €
REDEVANCE HOTELLERIE DE PLEIN AIR	332 100 €	316 000 €
REDEVANCE SPECIALE	1 391 510 €	1 203 810 €
<u>APPORT VOLONTAIRE</u>	<u>3 225 310 €</u>	<u>2 301 420 €</u>
CENTRE ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	27 300 €	22 300 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	594 270 €	350 100 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 957 600 €	1 340 340 €
MARCHES D'INSERTION	165 500 €	165 500 €
VERRE	480 640 €	423 180 €
<u>TRAITEMENT</u>	<u>8 516 000 €</u>	<u>7 171 500 €</u>
BOIS	153 000 €	130 000 €
CARTONS	140 000 €	130 000 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS - CENTRE DE TRI)	1 700 000 €	1 600 000 €
FERRAILLES	62 000 €	65 000 €
GRAVATS	100 000 €	95 000 €
HUILES MINERALES	5 000 €	0 €
PNEUMATIQUES	1 000 €	1 500 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	5 700 000 €	4 500 000 €
TOUT VENANT	655 000 €	650 000 €
<u>GESTION ADMINISTRATIVE - MOYENS GENERAUX</u>	<u>56 609 €</u>	<u>61 670 €</u>
ACTES ET INTERROGATIONS HYPOTHECAIRES	100 €	0 €
COMMUNICATION	10 000 €	30 000 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	16 420 €	25 670 €
INTERET DE LA DETTE	59 €	0 €
PROCEDURE DE CONTENTIEUX	10 000 €	6 000 €
AUTRES DEPENSES	20 030 €	0 €

CREDITS 2019	PROPOSITIONS	
(hors reports et dépenses imprévues)	2020	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COLLECTE EN PORTE A PORTE	405 300 €	450 300 €
ACQUISITION CONTENEURS OM ET CS	255 000 €	295 000 €
COLONNES ENTERREES	120 000 €	150 000 €
MATERIEL DE TRANSPORT	25 000 €	0 €
MATERIELS DIVERS	300 €	300 €
STATION LAVAGE CONTENEURS	5 000 €	5 000 €
APPORT VOLONTAIRE	8 196 468 €	5 925 000 €
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	27 000 €	30 000 €
COLONNES ENTERREES	131 500 €	100 000 €
DECHETERIE ARTISANALE ST Sulpice	51 500 €	67 500 €
DECHETERIE DES PARTICULIERS	2 414 500 €	1 227 500 €
DECHETERIE MIXTE	4 500 000 €	4 500 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	8 000 €	0 €
AUTRES DEPENSES	1 063 968 €	0 €
TRAITEMENT	56 800 €	0 €
CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS	56 800 €	0 €
GESTION ADMINISTRATIVE - MOYENS GENERAUX	27 300 €	8 000 €
CAPITAL DE LA DETTE	12 500 €	0 €
MATERIEL INFORMATIQUE	14 800 €	6 000 €
MATERIELS DIVERS	0 €	2 000 €

La CARA est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La prise en compte croissante des préoccupations environnementales a conduit à la mise en place d'actions de prévention à la production de déchets et au développement de collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire.

Les dépenses de fonctionnement afférentes à la compétence Gestion des Déchets se répartissent entre les dépenses de collectes, de traitement, de fonctionnement des déchetteries et les frais de gestion administrative. Si les frais de gestion administrative sont constitués principalement des charges de personnel, les dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets concernent la rémunération des contrats de prestations de services nécessaires à l'exécution de la compétence ainsi que la contribution de la CARA au SIL pour le traitement des ordures ménagères.

LEXIQUE

AP/CP :	Autorisations de programme / Crédits de paiement
AE/CP :	Autorisations d'engagement / Crédits de paiement
CET :	Contribution économique territoriale
CFE :	Cotisation foncière des entreprises
CFL :	Comité des finances locales
CIF :	Coefficient d'intégration fiscale
COM :	Commune des départements d'outre-mer
CPS :	Compensation Part Salaire
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRCD :	Dotation de compensation des reversements aux communes défavorisées
DCRTP :	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR :	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD :	Dotation générale de décentralisation
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DSUCS :	Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
DUCSTP :	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EBM :	Equipements et Biens Mobiliers
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
EURIBOR :	L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois.
FB :	Foncier bâti
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDPTP :	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FMDI :	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNB :	Foncier non bâti
FNGIR :	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC :	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
FPU :	Fiscalité professionnelle unique
FPZ :	Fiscalité professionnelle de zone
FSRIF :	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
GFP :	Groupement à fiscalité propre
IFER :	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

K€ :	Milliers d'euros (lit. Kilo euros)
LFI :	Loi de Finances initiale
LFR :	Loi de Finances Rectificative
LPFP :	Loi de programmation des Finances Publiques
PIB :	Produit intérieur brut
PLF :	Projet de Loi de Finances
PLFR :	Projet de Loi de Finances Rectificative
PSR :	Prélèvements sur recettes
RCE :	Réduction pour création d'établissement
RCT :	Relations avec les collectivités territoriales
RESF :	Rapport économique, social et financier
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
TASCOM :	Taxe sur les surfaces commerciales
TAUX FIXE :	Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers
TAUX VARIABLE :	Un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers
TIPP :	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TP :	Taxe professionnelle
TSCA :	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

SOURCES :

- La Caisse d'Epargne : Débat D'orientation Budgétaire 2020 – Support à la préparation du DOB
- La Banque Postale : Note de conjoncture - les Finances locales, tendances 2019 ;
- Finance Active : Tableau de bord de la dette ;
- Atelier Fiscal : Diagnostic Fiscal Exercice 2019 ;
- Projet de Loi de Finances 2020 ;
- Jaunes budgétaires 2020 - Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Rapport Economique, Social Et Financier – PLF 2020

